

## **ANNEXE I**

# **AVIS AU MAÎTRE D'OUVRAGE PROCÈS-VERBAL DES OBSERVATIONS MÉMOIRE EN RÉPONSE**



**Parc éolien de SCEAUX-DU-  
GÂTINAIS**

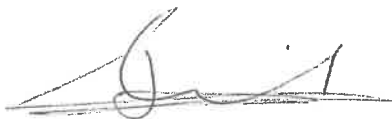
**AVIS au porteur de projet  
ELICIO-France**

Le président de la commission d'enquête soussigné, commission désignée pour procéder à l'enquête publique ayant pour objet les demandes d'autorisation environnementale concernant le projet de parc éolien sur le territoire de la commune de Sceaux-du-Gâtinais, a l'honneur d'informer le demandeur :

- ❖ que des observations ont été formulées au cours de l'enquête publique,
- ❖ que, conformément aux termes de l'article 13 de l'Arrêté n° 116 du 7 décembre 2020, le procès-verbal des observations recueillies ainsi que les propres questions de la commission d'enquête sera remis le vendredi 17 février 2023 à 14 h (salle 14) à la Maison des Associations d'Orléans La Source, Avenue KENNEDY.
- ❖ qu'il aura la possibilité de produire, dans un délai de 15 jours, un mémoire en réponse aux membres de la commission d'enquête,
- ❖ qu'un exemplaire du présent avis sera annexé au rapport de l'enquête publique, ainsi que le procès-verbal des observations et le mémoire en réponse qui aura été produit par ELICIO France.

*Fait en deux exemplaires à Sceaux-du-Gâtinais, le jeudi 9 février 2023,*

**Le porteur de projet, pour la  
Société ELICIO**



**Chloë CAMAIL**

**Le président de la commission d'enquête,**



**Michel LAFFAILLE**



**Enquête publique**  
**préalable à la demande d'autorisation environnementale pour un**  
**parc éolien constitué de cinq aérogénérateurs et de deux postes de**  
**livraison électriques sur le territoire de la commune de**  
**SCEAUX-EN-GÂTINAIS**

(Demande présentée par la société ELICIO France)

**du mardi 10 janvier 2023 au jeudi 9 février 2023.**

## **Procès-Verbal des observations et questions**

A noter que les transcriptions des observations, courriers et courriels sont transmises en l'état.

### **I) Observations du public :**

**Obs O1 :** Monsieur Philippe JACOB, président de l'Association « Stop Eoliennes Sceaux », résidant au hameau de Paucourt sur la commune de Sceaux-en-Gâtinais :

L'association a été fondée mi-2021 pour lutter contre l'implantation de nouveaux parcs éoliens, bien que l'association ne soit pas par principe anti-éolien. Il n'est cependant pas question que le débat sur l'éolien perturbe la vie interne du village, notamment avec les agriculteurs. M. JACOB est interlocuteur des collectivités et a été reçu récemment par le PETR du Montargois. L'association va produire une étude motivée techniquement et juridiquement, centrée sur les éléments spécifiques au village et à ceux des alentours, Sceaux étant dans une cuvette au cœur du Gâtinais. L'association souhaite agir en plusieurs temps et 4 dossiers supplémentaires à celui remis en séance sont en cours de relecture par les adhérents : les commentaires généraux sur le projet ; le contexte énergétique ; l'insertion paysagère ; l'atteinte au patrimoine sur l'église et les vestiges.

Pour l'enquête publique, l'association a demandé aux adhérents de s'exprimer plutôt par écrit, ce qui évite la venue des habitants lors des permanences des commissaires enquêteurs.

M. JACOB a procédé à un examen des 7 dernières enquêtes publiques sur les parcs éoliens proches, pour voir notamment si les arguments présentés concernaient bien les situations locales.

L'objet de sa venue à la permanence du 10 janvier est de présenter le village et sa région, avec l'objectif de refléter les appréciations d'environ 40 adhérents et de 15 sympathisants, et de démontrer que le site n'est pas une « zone plate avec de l'agriculture intensive » comme le présente le dossier d'enquête.

M. JACOB remet en séance, en 3 exemplaires, un document « Sceaux-du-Gâtinais : un village, une histoire, un espace de vie » (L1). Il commente ce document et met l'accent sur des points importants :

- Un site extrêmement riche sur le plan archéologique, le site des Ormeaux comporte la trace d'une ferme de -200 ans AC ;
- Une terre de marais avec la proximité de l'aquifère de la nappe de Beauce et des phases d'extension-retrait en fonction des époques. Le caractère humide de la zone d'implantation des éoliennes est nié par le promoteur.

- La proximité de l'église du village (29m) et de la tour cheminée de la distillerie (28m) ;
- Le promoteur évoque de manière vexante une terre de plaine plate et sans intérêt, alors qu'il n'existe pas de grand horizon avec des visions infinies, mais de multiples horizons du fait de la réalité de nombreux boisements et de l'altimétrie des lieux.
- Le Gâtinais a été de tout temps un lieu de passage et de migration des oiseaux ;
- L'importance des sites touristiques locaux, avec le projet de musée Aqua Segetae, pour lequel le budget et les subventions sont débloqués. La communauté de communes est gestionnaire du projet, l'appel d'offres est organisé, le permis de construire est déposé. Des fouilles préventives seront à réaliser avant la construction du musée. Toutes les informations seront dans le dossier sur le patrimoine, le site d'Aqua Segetae est très bien documenté et il déborde très largement vers le nord-ouest du périmètre actuel, donc en visibilité directe des éoliennes. Dans l'étude d'impact, le promoteur n'a pas fait de photomontage à partir des ruines et de l'emprise du site.
- Globalement l'étude d'impact ne donne pas un reflet de la manière dont les habitants vivent. Des personnes sur place ont étudié l'histoire de la commune, il existe une émulation autour de la valeur historique du village. Si des bâtiments ne sont pas classés, c'est parce que cela coûterait cher à la commune, une labellisation du marais de Sceaux est souhaitée.

Sur l'articulation entre le passé et l'avenir, M. JACOB souligne que les 12 éoliennes n'ont pas fait de recours à Sceaux. Des rencontres ont eu lieu à l'époque avec les entreprises qui ont construit les éoliennes, Mme la maire de Sceaux avait négocié une distance minimale de 1.600 mètres et une disposition régulière avec une légère courbe, qui ont constitué une vraie insertion paysagère. Mais aujourd'hui, avec une distance fortement réduite, ELICIO n'a pas pris en compte la demande de concertation avec Mme la Maire, ni soumis d'alternative sur l'implantation avec des éoliennes beaucoup plus grandes. Le paysagiste de l'étude d'impact a d'ailleurs fait des commentaires qui évoquent un désordre et la disposition proposée est opportuniste en fonction des radars militaires et des forages. Le choix d'implantation a été fait uniquement par rapport à des contraintes physiques et non paysagères. M. JACOB n'est pas contre le principe de nouvelles éoliennes, mais il faut une bonne insertion paysagère, des éoliennes pas trop grandes, mais est-ce raisonnable à 780 m d'habitations ?

Concernant l'avis rendu par la MRAe, 2 variantes sur les 3 présentées ne peuvent être réalisées, notamment par l'effet des radars militaires. La MRAe le savait en rendant son avis, et l'effet d'écrasement peut être reconnu, ce qu'a confirmé le Conseil d'Etat.

Concernant le financement participatif ouvert à la population le 7 décembre, M. JACOB fait le constat que ce type de démarche recueille très peu de participation locale, et que les souscripteurs sont en général des personnes très éloignées des parcs.

M. JACOB ajoute que la fibre optique arrive sur la commune, le musée va offrir la possibilité de faire des gîtes, il est difficile de faire en parallèle une forêt d'éoliennes.

**Obs R1 :** Monsieur Roger FROT, habitant Mondreville, a écrit : « Ayant déjà vingt trois éoliennes devant mes fenêtres dont douze en vent dominant je ne suis pas d'accord pour la construction de ces nouvelles éoliennes en vent dominant également

Ces éoliennes ne servent à rien, elles ne tournent pas les trois quart du temps (anticyclone) et quant elles fonctionnent elles commencent à faire du bruit sérieusement, début d'usure certainement

Bien Respectueusement

**Obs R2 :** Monsieur Patrick CAMUSSON, habitant Sceaux-du-Gâtinais, a écrit le 27 janvier 2023 : « 1) le parc éolien actuel est déjà bien fourni. Des éoliennes encore plus hautes vont nuire à la commune d'un point de vue esthétique.

2) le maître d'ouvrage n'a aucune obligation d'investir localement. Il devrait y avoir obligation de sous-traiter pour la construction d'une part de plus de 50% dans le local (CC4V, à défaut le canton, à défaut le département. Pour l'exploitation, il devrait y avoir obligation de former des personnes localement pour l'entretien de ces éoliennes.

**Obs R3 :** Nom de l'auteur illisible, Sceaux-du-Gâtinais le 2 02 2023 « Beau projet pour les énergies renouvelables »

**L 1 :** Document de 20 pages remis par Monsieur JACOB : Il s'agit d'une présentation du contexte local produite par l'Association Stop Eoliennes Sceaux. Selon le résumé en guise de préambule, les pages produites présentent Sceaux-du-Gâtinais, son histoire, ses paysages, ses monuments et les facteurs marquants qui ont forgé les représentations de ses habitants. Après un rappel historique qui remonte à l'époque mégalithique, Gaulois, Gallo-romains et Francs se sont succédés. Le dossier décrit l'évolution des éléments caractéristiques du village, notamment ses marais et la nature humide de ses sols. Le village est ensuite situé dans le paysage du Gâtinais Ouest avec ses horizons boisés, son Eglise Saint-Saturnin et la Cheminée de la distillerie dont la hauteur ne dépasse pas celle du clocher de l'Eglise, puis dans son environnement propice à la préservation de la biodiversité. Le contexte éolien et son impact prévisible sur l'attractivité touristique et résidentiel sont montrés. La synthèse insiste sur le fait que le village n'est pas, comme voudraient le caricaturer certains, un village essentiellement agricole et rural. Il est bien plus que cela au regard de son histoire et de son inscription dans un territoire dénommé l'Authentique par l'Atlas des paysages du Loiret. Il subsiste de nombreux vestiges, érection d'une cité gallo-romaine, repeuplement après de nombreuses invasions et désertifications, aujourd'hui réhabilitation de bâtiments ruraux et construction du Musée Aquae Segetae. Le village qui a connu depuis 1990 un repeuplement supérieur à 40% avec de nouveaux habitants attirés par son cadre de vie, est menacé par un encerclement d'éoliennes de plus en plus grandes et, en son sein, par ELICIO. L'attractivité résidentielle et touristique est compromise au moment où va naître un projet porté depuis plus de 40 ans par les habitants et les édiles de la commune : le Musée Aquae Segetae.

**L 2 :** Madame et Monsieur Nathalie et Philippe JACOB, après un descriptif de leur histoire familiale, leurs projets liés à l'essor touristique s'appuyant sur le futur Musée et leur implantation sur la commune de Sceaux-du-Gâtinais, développent l'argumentaire suivant : « Nous avons vu arriver entre 2012 et 2014 les 12 éoliennes de la pleine de Sceaux avec un regard attentif sur ce projet, mais la prise en main de la relation au promoteur par la municipalité de l'époque et par Madame Pontlevé, maire de Sceaux, nous a rassuré. Madame Pontlevé a su faire valoir la voix des habitants au cours de la concertation et faire en sorte que les 12 éoliennes soient implantées à 1 600 m des habitations et ne fassent pas plus de 125 m de haut. L'installation régulière en arc de cercle a représenté une insertion réussie et a permis d'atténuer les effets de ces constructions dans ce « nouveau paysage ».

Hélas, les règles ont changé et les Municipalités sont peu prises en compte par les promoteurs et par l'Etat pour lequel la « concertation » n'est qu'une case à cocher dans un processus. Elle n'a pas eu lieu ! Ce qui conduit Elicio à vouloir construire un ensemble irrégulier, désordonné, de grande hauteur, écrasant et mal conçu.

Nous avons remarqué que, dans son étude, le promoteur n'a pas voulu faire de photomontages depuis notre hameau de Paucourt, ni depuis les hameaux le long du Fusain au Sud de son projet. Cela est compréhensible tant l'impact y sera fort, du fait de la largeur du parc, de son irrégularité, mais surtout de la taille des éoliennes.

Notre émotion est grande quand nous imaginons nos paysages ainsi envahis, voire obstrués ! Mais surtout, c'est notre projet de vie qui risque d'être terni par cet envahissement.

Nous nous préparons à une retraite calme au milieu d'amis. Nathalie est en télétravail 3 jours sur 5 (malgré la faiblesse des lignes ADSL) et nous voyons arriver la fibre avec l'espoir que cela permettra de revaloriser nos habitats ruraux.

---

Que faut-il faire alors :

- Accepter que notre paysage soit gâché par un projet mal conçu ?
- Que les touristes n'aient pas envie de visiter le pays des éoliennes ?
- Que nous passions notre retraite à surveiller si le promoteur bride bien ses engins pour limiter les nuisances sonores ?
- Que nos enfants ne prennent plus de plaisir à venir dans cet environnement industriel ?
- Que nous arrêtions d'investir pour rénover notre bien ?
- Que notre fille renonce à son projet ?

Faut-il partir ? A quel prix ? Faut-il vendre ? A quel prix ?

Car voyez-vous Messieurs les membres de la commission d'enquête, le plus triste dans cette affaire, c'est que nous participons tous les jours à la préservation de l'environnement : nous triions, nous compostons, nous avons une voiture hybride, des panneaux solaires, deux points feux (cuisinière et cheminée) aux normes, une filière d'assainissement individuel...

---

Pour préserver l'attractivité de notre village et le développement du site gallo-romain et du futur Musée, pour ne pas entraver les efforts des Maires et Conseils Municipaux qui se sont succédés avec l'objectif de repeupler et valoriser notre village, et pour ne pas gâcher nos projets de vie et ceux de nos enfants, nous vous demandons, Monsieur le Président et Messieurs les membres de la commission d'enquête, de prononcer un avis défavorable à ce projet mal conçu, incomplet, qui porte atteinte à notre paysage et à notre patrimoine commun (voir à ce propos l'avis de la MRAe).

Bien respectueusement,

Nathalie et Philippe JACOB  
et leurs enfants Alicia et Laurie



---

**L 3 : Madame et Monsieur Sylvette et Didier NORET, habitant le hameau de la Bottière à Sceaux-du-Gâtinais, ont écrit en date du 23 janvier 2023 :**



Le 23 janvier 2023

Monsieur le commissaire enquêteur

Nous sommes arrivés en juillet 1990, attirés par la tranquillité de la campagne, le paysage de Sceaux avec ses ballades le long du Fusain, ses bois, la proximité de Montargis et de la gare de Nemours.

Nous voulions y fonder notre famille.

Nous avons eu deux filles qui ont grandi à Sceaux, qui sont allées à l'école communale et nous avons toujours été heureux de vivre dans ce village calme et paisible.

En 2014, malgré nos petits revenus, nos filles ayant grandi, nous avons réfléchi à ce que nous allions faire, et nous avons décidé d'investir en achetant la maison voisine, dans un premier temps pour héberger nos filles si besoin, et ensuite pour avoir un revenu locatif, soit un gîte, soit une location permanente.

C'est pour nous un sacrifice de tous les jours et nous l'avons fait avec l'espoir que cela nous apporterait à la retraite un revenu complémentaire.

Aujourd'hui, avec le parc Elicio, c'est notre projet qui va être menacé.

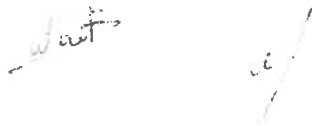
Nous espérons du futur Musée qu'il donne de la valeur à notre village et attire les résidents ou touristes dans notre commune. Pour nous c'est l'espoir de voir notre investissement être bénéfique.

Hélas, la valeur de notre village va être remise en question avec toutes ces éoliennes !

De plus, chaque jour, en allant au travail ou en allant faire les courses, notre chemin sera entouré d'éoliennes, chaque week-end lors de nos promenades, nous serons confrontés dans ce paysage à un parc mal disposé, n'ayant aucune régularité, fait par un promoteur qui a mal géré son insertion.

Ce projet est pour nous mal fait et aura sur notre vie un impact dramatique, c'est pourquoi, nous refusons ce projet et nous vous demandons respectueusement de prononcer un avis défavorable.

Didier et Sylvette NORET



PS.

Nous sommes en accord avec les tous dossiers remis à l'enquête publique par l'association Stop Éoliennes Sceaux.

**L 4 :** Monsieur Serge BULOT, 3 Paucour 45 490 Sceaux du Gâtinais [bulots@wanadoo.fr](mailto:bulots@wanadoo.fr)  
06 81 31 73 51

Le 22 janvier 2023

Monsieur le commissaire enquêteur

J'ai acheté ma maison de Paucour à Sceaux-du-Gâtinais en 1987.

Cela fait plus de 35 ans.

Je suis musicien, compositeur, artiste interprète.

Pendant la plupart de ces années, Paucour a représenté pour moi un lieu de repos où je venais après mes tournées, de créativité ou je venais composer, de pratique pour les instruments, de villégiature avec mes enfants... et de travaux car j'ai refait cette maison presque entièrement avec des artisans locaux.

A la retraite aujourd'hui, Paucour est devenu ma résidence principale, j'y ai monté mon studio de composition et d'enregistrement, et je profite ainsi d'un lieu calme et tranquille.

Je reçois beaucoup d'amis, de musiciens et de membres de ma famille qui viennent ici se ressourcer et avec lesquels je partage artistiquement et affectivement.

Je parcours notre campagne régulièrement à pied, pour la santé et pour le caractère apaisant du paysage.

Mes deux filles, qui ont de nombreux souvenirs ici, sont intéressées par reprendre cette maison pour des raisons différentes : l'une pour le caractère calme de ce lieu de villégiature, l'autre pour se consacrer à la composition de ses oeuvres artistiques.

Avec le nouveau projet éolien, dans ce village historique qui va bientôt être doté d'un Musée sur le site gallo-romain, nous allons nous retrouver dans un environnement paysager dégradé et oppressant.

A Paucour, les éoliennes d'Elicio « encadreront de leur hauteur » la sortie du hameau. De mon jardin, elles surplomberont la plaine et les éoliennes actuelles.

Leur proximité sera écrasante et nous confrontera à des risques sonores, notamment des basses fréquences auxquelles un instrumentiste est très sensible.

Et leur irrégularité viendra rompre avec le paysage et les implantations existantes.

J'ai regardé quelques éléments de l'étude d'impact : pas de prises de vue depuis Paucour ni depuis les hameaux du Fusain, pourtant les plus exposés.

Et du site archéologique, Elicio a évité « la photo qui fâche » depuis l'entrée du futur Musée ou du haut du Théâtre.

Elicio montre ainsi son dédain envers les habitants en présentant un dossier incomplet et en ne nous donnant pas à nous, résidents de proximité, les informations sur la réalité de son implantation.

J'ai noté qu'un organisme qui fait autorité en matière d'environnement, la MRAE, a confirmé ces constats.

C'est pourquoi, je vous fais part de mon indignation et de mon refus de ce projet qui porte atteinte à notre paysage et à notre tranquillité.

Et que dire de l'intérêt touristique d'un village perdu au milieu des éoliennes ?

Je vous demande donc, pour ces raisons, de prononcer un **avis défavorable** pour ce parc mal conçu et incomplètement présenté, comme l'a fait le conseil municipal de la Mairie de Sceaux du Gâtinais

Bien cordialement,

*Serge Bulot*



Serge BULOT  
Le musicien voyageur  
Créateur de « l'Exposition Concert d'Instruments du Monde ».  
[www.sergebulot.fr](http://www.sergebulot.fr)

PS.

Je suis en accord avec les tous dossiers remis à l'enquête publique par l'association Stop Éoliennes Sceaux.

**L 5: Madame et Monsieur Annick et Bachir HADJADJ, habitant le hameau de Paucour à Sceaux-du-Gâtinais, ont écrit en date du 21 janvier 2023 :**

Monsieur le commissaire enquêteur,

Nous sommes propriétaires à Paucour depuis 30 ans. A l'époque, nous étions en activité et venions le week-end et durant les périodes de congés.

Etant à la retraite depuis 20 ans, nous venons sur des périodes beaucoup plus longues particulièrement à partir du mois d'avril jusqu'à fin octobre, et nous accueillons nos enfants et surtout maintenant nos 6 petits-enfants dans les périodes de vacances scolaires.

Ce lieu de vie nous apporte le calme et la tranquillité durant ces dernières périodes de notre vie. Toujours prévoyants, nous discutons avec nos 3 enfants de l'avenir de cette demeure. Ceux-ci envisagent d'en faire leur résidence de vacances et d'y installer un gîte.

En effet, il leur est arrivé de venir avec des amis, voire de leur prêter la maison. Nombre de ces amis, Parisiens, nous/leur en ont fait la suggestion car beaucoup de « Parisiens » sont à la recherche de lieux calmes, équipés - nous avons une piscine -, reposants et à proximité de Paris pour les week-ends et les courts séjours.

De plus, ils se projettent dans l'idée qu'avec le développement du nouveau Musée sur le site gallo-romain, la demande d'hébergement sera croissante et la capacité d'accueil de la maison est importante...

Nous sommes contre ce nouveau projet éolien pour les raisons suivantes :

- > Ces éoliennes de 180m de haut, dont une à moins de 1000m de notre maison, seront visibles depuis notre jardin et notre étage, réduisant de fait la valeur de notre bien ;
- > Elles fermeront la vue en sortie du hameau et sur la totalité de la plaine, écrasant les éoliennes actuelles par leur taille, leur proximité et des hélices géantes ;
- > Les nuisances sonores, en raison de la proximité et de la puissance d'engins plus nombreux, ne peuvent que s'aggraver avec les bruits réguliers des pales passant devant les mâts, les basses fréquences qui perturbent le sommeil. Malgré les bridages évoqués par Elicio, la MRAe prévoit la nécessité de mesures complémentaires ;
- > Enfin, et surtout, qui a envie de passer ses moments de repos au pays des éoliennes, inquiet pour sa santé et dans un paysage gâché par leur présence écrasante ?

Ce parc à l'implantation irrégulière (déclare le propre paysagiste d'Elicio) et à l'impact « prégnant » et « écrasant », depuis les hameaux proches que le promoteur n'a pas daigné étudier (ce que dit la MRAe), dont Paucour, ne peut qu'écarteler les touristes et résidents potentiels et appauvrir le village, sa valeur et son attractivité.

C'est pourquoi, au nom de notre famille, de nos 3 enfants et de nos 6 petits-enfants, nous vous demandons, Monsieur le commissaire enquêteur, de prononcer un avis défavorable à ce projet.

Avec nos salutations respectueuses,



Annick et Bachir HADJADJ  
et leurs enfants et petits-enfants



PS Nous vous signalons que nous sommes en accord avec les dossiers remis à la Commission d'enquête par l'association Stop Éoliennes Sceaux.

**L 6 : Madame et Monsieur MASSON, 28 allée des Houys**

(Résidence à cheval sur les communes de Sceaux et Courtempierre. Les Houys, patronyme d'une très grande famille issue de Sceaux du Gâtinais et plus précisément du hameau de Paucourt directement impacté par le projet éolien d'Elicio) 45 490 Courtempierre  
Tél : 02 38 87 49 08

à

Messieurs les commissaires en charge du rapport d'enquête publique  
du projet éolien de Sceaux du Gâtinais.

Messieurs ;

Continuer à implanter des éoliennes dans l'environnement immédiat de Sceaux en Gâtinais revient à condamner l'ensemble de la population de la commune et des villages environnants à un avenir économique et humain à la fois injuste et inexplicable, sauf à admettre que la logique de l'implantation de ce type de production d'électricité dite renouvelable est prioritaire sur le respect de l'intégrité des biens de centaines de personnes, de leur environnement, de leurs projets.

En résumé :

Ajouter aux efforts déjà consentis par nos populations la nécessité du partage des efforts nationaux à réaliser dans le cadre de la mutation énergétique, serait justifié du seul fait de l'acceptation antérieure des dizaines de générateurs éoliens qui affectent déjà de façon significative la commune et ses habitants.

Poursuivre cette industrialisation à outrance, c'est condamner l'évolution de la croissance de la population par l'apport de nouveaux arrivants, croissance constante et significative sur les dernières décennies, et en conséquence, ouvrir la porte à une nouvelle désertification.

En effet, Qui sont habitants des communes sacrifiées ?

Nos villages, sont proches de la capitale, situés dans un département qui l'isole de celle-ci par une séparation administrative qui ne doit rien ni à la géographie ni à l'histoire. (85 kilomètres de la porte d'Italie).

Comme pour beaucoup de communes françaises, le déclin démographique du dernier siècle a fortement marqué notre région. Pourtant, l'intégration progressive du Gâtinais dans la zone d'influence de la région parisienne par l'amélioration des transports, a stoppé ce déclin, favorisé par une période de redécouverte des vertus de la vie à la campagne, même quand cette redécouverte était limitée aux jours de repos et aux nouvelles possibilités offertes par l'institution des congés payés et du week end.

C'est ainsi que pendant les trente glorieuses, le parisien ou sensé l'être, non par sa naissance mais par l'obligation d'être au plus près de son lieu de travail, découvre dans nos villages la maison en relation avec ses possibilités pécuniaires et son besoin d'air pur, d'horizons

L'intégration de cette nouvelle génération d'habitants est alors saisissante. Les anciens bâtiments agricoles sont peu à peu rénovés avec goût, les « longères » sont plébiscitées comme résidences secondaires et deviennent rapidement, avec l'amélioration des transports et la diminution du temps de travail, les résidences principales des premiers investisseurs en retraite et d'une nouvelle génération d'actifs de tout âge en quête de ruralité.

Les récents effets des confinements consécutifs à la pandémie confirment, non plus un engouement pour le choix d'un style de vie, mais la nécessité impérieuse d'un retour à une liberté accrue dans un cadre plus serein, rendu possible par l'adoption significative du télétravail.

En moins de 10 années, nous, habitants de Sceaux et de ses environs avons pu constater l'éclosion de dizaines de chambres d'hôtes, consécutive à l'engouement des millions d'habitants de Paris et de sa couronne pour les petites vacances et week end de repos et de décompression.

Indépendamment de ces réelles tendances et possibilités, quels attraits pour notre environnement ? Quel Patrimoine est proposé à nos promenades, à nos investigations, à notre culture ?

Il serait vain de vouloir détailler les nombreuses activités développées localement dans le domaine associatif, culturel et sportif.

Mais comment éviter de sanctionner de façon définitive l'augmentation des nuisances promises par ce nouveau projet sans mentionner l'affront infligé à la population locale qui milite depuis de années pour la reconnaissance et le développement des sites archéologiques de Sceaux et de ses environs immédiats ? Le site gallo-romain bien évidemment pour lequel nous ne ferons pas l'affront à la commission de préciser son importance locale et nationale, mais également pour les très nombreuses manifestations archéologiques de toutes époques, de l'antiquité à nos jours, mérovingiennes, royales ou républicaines.

En conclusion :

Il faut mettre un terme à un long énoncé des aberrations qui qualifie cet ultime (?) projet éolien sur la commune, au seul argument 'qu'il y en a déjà'.

Le membres de la commission d'enquête seront à n'en pas douter, en mesure de conseiller un refus du projet éolien proposé par le promoteur Elicio, objet de cette enquête publique.

Avec l'expression de cet espoir, veuillez agréer messieurs les membres de la commission d'enquêtes, mes respectueuses salutations.

.P. MASSON



Jordyne MASSON  
Galle

**L 7 : L'Association Protection des Territoires du Gâtinais a écrit :**



Association  
Protection des Territoires du Gâtinais  
28, allée des Houys  
45490 Courtempierre  
Tél : 02 38 87 49 08  
[coliennes45490@gmail.com](mailto:coliennes45490@gmail.com)  
[www.pro-t-gatinais.fr](http://www.pro-t-gatinais.fr)

Monsieur le Président et Messieurs les  
Membres de la Commission d'enquête  
pour le projet Elicio les Ormeaux  
Mairie de Sceaux du Gâtinais  
45490 Sceaux du Gâtinais

Courtempierre, le 24 Janvier 2022

Monsieur le Président de la Commission d'enquête,  
Messieurs les membres de la Commission d'enquête,

L'association Protection des Territoires du Gâtinais a notamment pour objet sur le territoire de la Communauté de Communes des Quatre Vallées «CC4V» (Loiret), la protection de l'environnement, notamment de la faune, de la flore, des paysages et du patrimoine culturel, contre toutes les atteintes qui pourraient lui être portées...

Nous sommes aussi confrontés aujourd'hui à un projet de parc éolien industriel sur nos communes de Treilles en Gâtinais, Courtempierre et Gondreville la Franche.

C'est donc naturellement que nous sommes concernés par l'enquête publique qui se déroule à Sceaux-du-Gâtinais pour le parc Elicio-les-Ormeaux, et ce à plusieurs titres :

- parce que les éoliennes en projet, comme celles déjà existantes d'Energie du Gâtinais, seront aussi visibles de Courtempierre, Treilles et Gondreville,
- parce que la protection du cadre de vie des habitants du territoire est l'objet de notre association,
- parce que ce projet, par son irrégularité, ne s'intègre pas dans l'alignement des éoliennes déjà existantes et va encore surcharger le paysage,
- parce que Courtempierre est dans le périmètre de l'enquête publique.

Après lecture de l'étude d'impact et de l'avis de l'Autorité Environnementale (MRAe), nous formulons les constats suivants :

- **l'étude d'impact est incomplète** (type d'aérogénérateurs, raccordements, voies d'accès...) et les moyens pour évaluer les impacts mis à disposition des habitants et municipalités concernées sont insuffisants, notamment en ce qui concerne les

photomontages depuis les hameaux proches mais surtout depuis le site gallo-romain qui est un patrimoine partagé au sein de notre communauté de communes,

- **l'étude paysagère mobilise des variantes qui ne peuvent pas être compatibles avec la présence d'un radar militaire (que nous connaissons bien puisque le faisceau va vers le camp de Gondreville) et sont, par là-même, une forme de "tromperie" visant à choisir la variante 3,**
- **l'implantation de ce parc, proche des lieux habités, crée un "effet d'écrasement" et une "sursaturation" (MRAe).**
- **le promoteur n'a pas respecté ses obligations en ne cherchant pas de solution alternative à son implantation qui aura "des incidences paysagères notables" (MRAe).**
- **l'étude de l'avifaune et des chauves-souris est incomplète,**
- **les impacts sonores et les impacts sur les chauves-souris sont tels qu'ils nécessitent des bridages et que la MRAe demande des mesures complémentaires pour vérifier s'ils seront suffisants.**

En synthèse **cette étude d'impact est un brouillon mal fini !**

Quelles sont les **conséquences** pour les habitants de Courtempierre, Treilles et Gondreville?

### **Courtempierre**

Courtempierre partage plusieurs ressources avec Sceaux : une salle des fêtes, une production et une distribution d'eau potable, les bords du Fusain et du Petit Fusain et les vestiges archéologiques de l'occupation gallo-romaine.

Les habitants de Courtempierre sont proches des Scéléens. Au XIXème siècle, c'est à la Mairie de Sceaux que naissances et décès étaient déclarés. C'est pourquoi le parc éolien jette un émoi vif dans ce village :

- il porte atteinte au patrimoine archéologique dont nous avons des extensions, notamment des éléments de l'aqueduc romain sur la commune, aqueduc qui a fait l'objet d'un dossier de notre association transmis à la DRAC du Centre Val de Loire.
- il occupe de façon imposante le paysage sur la route que les habitants de Courtempierre utilisent pour aller à Beaune prendre l'autoroute ou à Nemours pour le train (plus proche que Montargis).
- il impacte, par la sursaturation qu'il provoque et par son irrégularité, les paysages et le cadre de vie, ce qui portera atteinte à l'attractivité de notre village.



## Treilles-en-Gâtinais et Gondreville-la-Franche

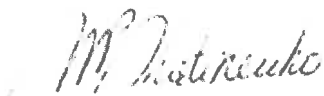
De ces villages, les éoliennes actuelles sont très visibles. Les habitants les voient clignoter la nuit et se dresser le jour. L'impact sur le paysage sera fort du fait de cette visibilité lointaine, de l'irrégularité de l'implantation, de la taille et de la sursaturation qui en résulte.

De plus, dans l'étude paysagère, le non-impact sur l'Eglise classée de Treilles n'est pas avéré du fait du mauvais angle de prise de vue.

De nombreux oiseaux migrateurs passent par Sceaux et par nos trois villages. Ce territoire humide et boisé avec le Fusain, le Petit Fusain et tous les marais historiques est un espace avec une biodiversité riche et un refuge pour, entre autres, les chiroptères et les oiseaux de proie.

C'est pourquoi, l'Association PRO T G, au nom de ses 250 adhérents, s'élève contre le projet éolien de Sceaux du Gâtinais proposé par la société Elicio, et vous demande, Monsieur le Président de la Commission d'enquête et Messieurs les membres de la Commission d'enquête, d'émettre un avis défavorable à celui-ci.

Veillez agréer, Monsieur le Président de la Commission d'enquête et Messieurs les membres de la Commission d'enquête, l'expression de nos respectueuses salutations.



Pour le Bureau Directeur et ses adhérents  
Marie-Pascale Lefevre Katirenko  
Présidente

---

### **L 8 :** Dossier de STOP EOLIEN sur ses commentaires concernant l'étude d'impact :

L'association réclame l'application des règles qui découlent de la législation et des procédures administratives afin de pouvoir exercer son droit et celui des citoyens à défendre leur cadre de vie sur le territoire, notamment en ce qui concerne les obligations du promoteur et des parties prenantes de l'instruction sur les sujets suivants :

- la concertation,
- la complétude des travaux d'étude et du dossier,
- la prise en compte des contextes énergétique, paysager, patrimonial et environnemental locaux de façon concrète et non réduite à des données bibliographiques,
- l'analyse et l'instruction du dossier.

Les premières impressions se déclinent en trois thèmes : la lisibilité du document, la présentation du projet et la prise en compte du contexte local :

1) 600 pages présentées sur deux colonnes, 1 400 pages d'annexes, des tableaux allant jusqu'à plus de trente lignes et dix colonnes, textes en très petits caractères, plans également avec légende en très petits caractères et des répétitions permanentes de pages complètes.

2) Le territoire est décrit comme essentiellement plat et agricole, présentant un paysage de peu d'intérêt avec des habitants et un patrimoine heureusement peu exposés. Le promoteur assure que la variante retenue permet de limiter l'impact, avec un projet qui s'inscrit « harmonieusement au sein de ce contexte panaché ».

3) Le site gallo-romain est peu cité, ni la situation du village qui le rend accessible en moins d'une heure d'Orléans ou Fontainebleau. Les mutations démographiques locales ne sont pas prises en compte (croissance de plus de 40 % en 30 ans de la population de Sceaux en raison de son attractivité résidentielle). L'activité artisanale et professionnelle, fortement renouvelée depuis dix ans est un marqueur de la dynamique locale. Le caractère humide du territoire n'est pas intégré, ni l'intérêt des nappes phréatiques. Bref, la vie de Sceaux n'est pas prise en compte.

Sur la concertation, le promoteur ne répond pas aux obligations qui lui sont faites par la législation de fournir tous les éléments d'information sur son projet. Les habitants de Sceaux-du-Gâtinais ont été privés d'une réelle concertation.

Sur la présentation du demandeur, outre la non explication des déboires sur les plans médiatiques et judiciaires des dix dernières années amène à dire que la solidité juridique et organisationnelle engage la question de la responsabilité financière de l'actionnaire en cas de carence. Il serait souhaitable que le promoteur mette à jour sa propre organisation financière. Où est passée Elicio SA, car la note sur les garanties financières énonce qu'en 2021, NETHYS est directement actionnaire à 100% d'Elicio France.

Sur l'Etat initial de l'environnement, le promoteur ne peut tirer aucune conclusion de son exposé sur la biodiversité et les corridors écologiques à partir des approches « macro » effectives et mal sourcées.

Sur les solutions de substitution, le choix proposé entre trois solutions n'en est pas un, car le promoteur savait à l'époque que les variantes 1 et 2 étaient non valides du fait de la présence d'un faisceau radar de l'armée.

En ce qui concerne les mesures ERC, le volet de la compensation se traduit essentiellement par la plantation de haies destinées à boucher la vue de ceux qui se sont installés dans les hameaux près du Fusain afin de pouvoir contempler un paysage ouvert.

En synthèse, six points de manquements, inexactitudes, de manque d'explications et de conclusions argumentées sont détaillés et neuf points énumèrent, en termes de qualité, les remarques, redites, lourdeurs, anomalies et nuisances diverses.

#### **L 9 :** Dossier de STOP EOLIEN sur le contexte énergétique :

Ce dossier aborde le contexte énergétique dans lequel s'inscrit la demande d'ELICIO. Contexte important, il peut justifier aux yeux du promoteur la réalisation de son projet afin de combattre le réchauffement climatique dû à l'effet de serre et aux émanations de CO2. Il permet aussi aux habitants de se positionner sur le sujet au regard de leur contribution collective aux questions d'énergie et de l'impact local du parc éolien. L'analyse de ce contexte permet aussi de mobiliser différentes décisions en droit administratif en référence des arrêts du Conseil d'Etat ou de Cour Administrative d'Appel.

La question de l'énergie au sein de notre village, de son coût et des moyens de produire est présente depuis longtemps, village pionnier qui accueille quatre des douze éoliennes de 125 m de haut et de 2 MW de puissance du Parc Energie du Gâtinais d'AKUO Energie, les autres se situent sur Gironville (4 éoliennes) et Mondreville (4 éoliennes) ;

Habitants du Loiret, Département qui dispose d'une centrale nucléaire avec quatre réacteurs au sein d'une Région abritant trois autres centrales, nous constatons que ces deux entités territoriales produisent 19% de la puissance nationale et sont exportatrices d'énergie.

La suite du dossier examine les objectifs régionaux, l'énergie dans notre village, ce que dit la MRAe et ce que disent les juges. L'étude d'impact d'Elicio apprécie la situation locale uniquement sur deux points : en mars 2021, la Région se situe en 4<sup>ème</sup> position avec 1 342 MW installés et le Loiret est le 4<sup>ème</sup> département de la Région avec 175 MW.

Les chiffres concernant la commune de Sceaux-du-Gâtinais, considérant 650 habitants avec un facteur de charge des éoliennes à 23%, sont pour les 4 éoliennes existantes d'une éolienne pour 162,5 habitants, 12,3 kW par habitant et 24,8 MW produits par habitant/an. Avec le parc éolien des Ormeaux, s'il est réalisé, cela donne 1 éolienne pour 72,2 habitants, 58,5 kW par habitant et 117,8 MW par habitant /an. La présence d'éoliennes est 52 fois supérieure à Sceaux que sur le territoire national et le sera 116 fois plus avec le parc d'Elicio. La production actuelle des éoliennes sur Sceaux est 46 fois supérieure à la moyenne nationale et le sera 219 fois si Elicio les Ormeaux est accepté.

La MRAe a relevé plusieurs éléments sur la question de production d'énergie : le raccordement au réseau n'est pas traité comme nécessaire dans une étude d'impact, les plans de bridage doivent être renforcés, le facteur de charge annoncé est de 19,6 % alors que localement un chiffre de 23% est constaté et l'absence d'un bilan carbone précis est remarquée.

Les Cours Administratives d'Appel et le Conseil d'Etat dans leurs arrêts ont soulevé à plusieurs reprises la question de la « raison impérative d'intérêt public majeur ». Cette raison impérative ne semble pas pouvoir être appliquée, car aucune autre véritable alternative locale n'a été étudiée, ce que précise la MRAe.

L'auteur conclut par la phrase suivante : « La raison impérative d'intérêt public majeur semble difficile à invoquer au regard de ces éléments ».

#### **L 10 : Dossier de STOP EOLIEN sur l'insertion paysagère :**

La problématique de ce document pour l'association est : « poser la question de la perception du paysage, de l'insertion du parc Elicio en son sein, et des sacrifices que cela représente pour les habitants ».

L'association indique que « l'étude paysagère réalisée par les paysagistes d'Elicio paraît bien réalisée malgré quelques manques hélas déterminants ». Elle rappelle ensuite les principes d'insertion dans le paysage développés dans le dossier d'enquête, qui indique que « si les parcs présentent des implantations trop différentes, cela peut engendrer une perception désordonnée depuis certains points de vue, sans véritable logique compréhensible, par rapport au paysage support. »

L'association souligne le caractère particulier des hameaux dans l'ouest du Gâtinais qui a façonné son paysage et la difficulté pour Elicio d'appréhender cette richesse.

L'association évoque l'effet de rapprochement visuel des éoliennes (effet de « loupe ») du fait de lents dénivelés depuis la cuvette de la vallée du Fusain, représentant des élévations de 20 à 30 m de hauteur et de coteaux ou « buttes témoins ». Le dossier néglige les perspectives depuis la RD 403 et les hameaux environnants.

Le recours en définitive au fait que 5 éoliennes, c'est moins impactant que 6 ou 7 reste la seule justification du choix de la variante 3.

Les paysagistes d'Elicio décrivent un « territoire déjà saturé » avec une « forte concentration d'éoliennes » : cela conforte l'association dans l'idée que le potentiel local est déjà largement exploité et qu'il y a saturation.

L'association relève les critiques émises de la partie photomontages de l'étude paysagère dans : 10 pages sur le volet « contexte éolien préexistant » ; 7 pages sur l'insertion du projet dans ce contexte ; 11 pages relatives à « l'insertion du projet vis-à-vis des parcs proches et alignés ».

En synthèse, l'association souligne que « le projet est désordonné et apporte du désordre dans la partie encore « régulière » d'un motif général lui-même « irrégulier ».

Sur le rapport d'échelle avec le parc Energie du Gâtinais (125 m de haut) et le projet (180 m de haut), l'association relève les pages du dossier qui le mentionnent et s'étonne que le mot « écrasement » soit très peu évoqué.

L'association démontre que les variantes 1 et 2 ne sont pas compatibles avec la servitude PT2 de l'armée de terre, faisceau radar militaire

L'association évoque des manques dans les photomontages et, pour en témoigner, présente 2 photomontages complémentaires, depuis le hameau de Paucour et depuis l'entrée sud-est du village. Les photos de l'association montrent que le projet peut avoir, pour l'aire d'étude immédiate, un impact nettement supérieur au champ éolien actuel du fait de l'augmentation sensible de la hauteur, avec pour certains points de vue la considération de 2 amas distincts entre les éoliennes 1-2-3 et 4-5.

L'association relève que le promoteur justifie que son projet n'ajoute pas ou peu de risque supplémentaire de saturation visuelle par rapport au champ Energie du Gâtinais. Elle préconise cependant d'examiner les conséquences de l'augmentation des hauteurs par rapport aux éoliennes existantes, dont les concepteurs avaient eu un grand souci d'insertion paysagère. La perception de la hauteur des éoliennes du projet serait multipliée par un facteur 3 à 3,3 pour les hameaux du Ponceau, de Paucour, de Trivernoux et de la Bottière, la perception du nouveau parc éolien serait aussi très forte pour les autres hameaux situés entre 1,7 km et 2,3 km. Les actions de réduction proposées, avec une « bourse au arbres » ne sont pas proportionnées à l'impact du projet.

L'association démontre également la géométrie irrégulière de l'implantation des éoliennes, donnant l'information qu'elle résulte de la présence de pivots d'arrosage agricole et des opportunités foncières.

L'association rappelle les points forts de l'avis délibéré de la MRAe du 28 octobre 2022, notamment de « sur-saturation visuelle » p.7-8 de l'avis, d'effet d'écrasement p.8 et la demande de présentation de solutions de substitution p.10. La réponse du promoteur à l'avis de la MRAe n'apporte pas d'éléments nouveaux sur ces points.

L'association évoque des éléments de jurisprudence du Conseil d'Etat et des tribunaux administratifs concernant 3 sites éoliens.

L'association présente une synthèse de son analyse, en reconnaissant le travail « dense et bien documenté » des paysagistes d'Elicio. Elle fait valoir principalement : le caractère désordonné et irrégulier du projet, en rupture avec les parcs voisins ; l'effet de la taille des éoliennes défavorablement perceptible et s'inscrivant dans une rupture d'échelle ; la présentation de 2 variantes irréalisables ; l'absence de photomontages depuis les hameaux en proximité ; l'avis porté par la MRAe qui va dans le sens des arguments de l'association.

#### *Analyse de la commission d'enquête :*

- *Les remarques concernant l'impossibilité de réalisation des variantes 1 et 2 sont pertinentes, bien que le promoteur ne le fasse pas apparaître clairement dans l'étude d'impact. Le plan des servitudes p. 183 (figure 158) ne fait effectivement pas état des*

*implantations présentées p. 244 (tableau 80), alors que le porteur de projet savait que certaines éoliennes des variantes 1 et 2 se trouvaient incluses dans la servitude du faisceau radar de l'armée. Cette impossibilité, connue par le promoteur depuis l'issue de sa première demande d'autorisation, est regrettable car on peut considérer qu'il n'y a pas de variantes étudiées dans ce projet éolien, contrairement aux exigences de l'article R 122-5 du code de l'environnement, qui prévoit au II-7<sup>ème</sup> alinéa, que l'étude d'impact comporte : « Une description des solutions de substitution raisonnables qui ont été examinées par le maître d'ouvrage, en fonction du projet proposé et de ses caractéristiques spécifiques, et une indication des principales raisons du choix effectué, notamment une comparaison des incidences sur l'environnement et la santé humaine ».*

- *Certains éléments évoqués par l'association sur le manque de régularité dans l'implantation des éoliennes figurent dans l'analyse des incidences sur le paysage, notamment p.476 de l'étude d'impact : « Pour la lecture du paysage éolien, incidence forte sur les abords du projet, car l'implantation ne suit pas la ligne directrice donnée par le parc Energie du Gâtinais, mais est irrégulière et favorise les superpositions ». Pour les effets cumulés : « Effet cumulé fort avec le parc d'Energie du Gâtinais du fait d'un manque de cohérence ». L'association y ajoute le fort impact de l'augmentation de hauteur des éoliennes, et les 3 raisons qui semblent avoir guidé le promoteur dans le choix d'implantation des machines : les servitudes du radar militaire, les installations d'arrosage agricole et les opportunités foncières. La commission d'enquête aurait apprécié l'étude de variantes qui puissent reprendre le parti paysager du parc existant d'Energie du Gâtinais pour atteindre l'objectif poursuivi par le promoteur de « limiter les impacts négatifs sur le paysage en limitant la création de nouveaux cônes de visibilité » (p. 242 de l'étude d'impact).*

**L 11 :** Dossier de STOP EOLIEN sur l'atteinte au patrimoine :

L'étude concerne l'atteinte au patrimoine local et particulièrement sur le site gallo-romain et le musée Aquae Segatae.

Elle peut *a minima* conduire le promoteur à devoir renforcer ses mesures ERC et même aller jusqu'à écarter définitivement le projet.

L'étude identifie des arguments du promoteur qui tendent à minorer les atteintes au patrimoine local.

Elle précise que la législation sur l'environnement et la justice administrative ont déjà traité ce sujet.

Le dossier insiste sur le refus du promoteur de porter une information complète à la connaissance du public.

Plan du document :

**1. Le patrimoine directement impacté (hors site gallo-romain).**

Le promoteur a omis un certain nombre de vues depuis les hameaux.

- Les monuments et éléments patrimoniaux non classés sur Sceaux-du-Gâtinais.

Six sites montrant la profondeur de l'histoire locale sont évoqués, bien qu'ils ne disposent pas de protection particulière.

- Les églises autour du parc Elicio-les-Ormeaux.

Huit édifices sont répertoriés ayant fait l'objet de photomontages plus ou moins parlants que l'étude reprend sous des angles différents.

- Les photomontages présents et manquants concernant les églises sont commentés, développés et argumentés.

Les photomontages négligent plusieurs points de vue qui auraient pu être à ce sujet Décisifs, notamment sur AUXY, BROMEILLES, MONDREVILLE, ARVILLE et PREFONTAINES entre autres.

Le patrimoine le plus traditionnel des campagnes, le mieux protégé, a été, au regard de ces analyses, négligemment traité par l'étude d'impact du promoteur Elicio.

Les éléments les plus emblématiques sont traités avec *a minima* une forme de négligence.

## 2. L'impact sur le site gallo-romain

- Qu'est-ce que le site gallo-romain de Sceaux ?

La ville thermale d'Aquis Segeste est une des 52 villes d'eau de l'espace gallo-romain.

Le site ne s'arrête pas aux limites des marques aujourd'hui mises à jour.

La qualification « d'attractivité locale » montre le peu d'intérêt pour un site qui va devenir, avec son musée, un lieu d'histoire, de recherche et de pédagogie.

- La configuration et la mission du Musée et de l'espace archéologique

La portée de cet ouvrage, qui devrait devenir un point d'ancrage touristique majeur du Gâtinais, n'a pas été prise en compte par le promoteur.

- Ce que montre l'étude d'impact d'Elicio

Le site gallo-romain est considéré avec attention lors des premières mentions, mais très vite, notamment dans les tableaux de synthèse, son importance et l'impact des futures éoliennes sont minorés.

Le site est considéré strictement dans sa situation actuelle sans tenir compte du musée en haut du site, de la promenade extérieure qui offre un point de vue en haut du théâtre et de son périmètre réel.

Le photomontage présenté n'a donc aucun intérêt.

## 3. L'analyse de l'étude d'impact concernant le patrimoine.

Ce patrimoine a été réduit à deux éléments importants : les églises classées et le site gallo-romain.

Un photomontage plus proche de la réalité montre que l'impact ne peut « rester identique ».

## 4. Ce que dit la MRAe (et la réponse d'Elicio)

Le promoteur n'a pas fait la preuve d'un non impact de son parc sur le site gallo-romain, ce à quoi Elicio répond que « la réalisation d'un photomontage prend du temps car cela nécessite de bonnes conditions météorologiques ».

## 5. Ce que disent les juges.

Différentes décisions du Conseil d'Etat ou de Cours d'appel notent que l'absence d'éléments matériels prouvant l'absence de covisibilités puisse être une motivation au rejet d'une autorisation.

## 6. Synthèse

Le choix de photomontages peu pertinents, l'absence de plusieurs points de vue, et plus le fait que le promoteur se soit exempté d'un travail de recherche des points de vue marquants représentent *a minima* une attitude négligente vis-à-vis de ses obligations.

Sa réponse à l'AE témoigne d'une forme de désinvolture.

Le promoteur prive les habitants et la municipalité d'un moyen d'évaluation de son projet et ne répond pas à ses obligations légales en la matière.

Elicio ne respecte pas en ses obligations, en termes de moyens et de résultats, vis-à-vis du public et des parties prenantes du processus d'instruction, et, du fait de l'impact important de son parc sur le patrimoine local, ne pourra se prévaloir de la conformité et de la complétude de son dossier pour obtenir une décision favorable.

*Analyse de la commission d'enquête :*

**L 12 :** Monsieur Jean-Christophe CAILLON et Madame Béatrice MORIN, habitant La Maladrerie à Sceaux-du- Gâtinais ont écrit le 30 janvier 2023:

CAILLON Jean-Christophe et Béatrice Morin  
La Maladrerie 22 route de Beaumont  
45490 Sceaux du Gâtinais

A l'attention des membres de la commission d'enquête  
Sceaux-du-G. le 30 janvier 2023

Messieurs,

Nous nous sommes installés à Sceaux voici dix années pour profiter du calme de la campagne.

La Maladrerie est située juste en sortie du village (c'est là, dans le temps, que l'on mettait les malades, à l'écart des autres habitants) avec vue sur La Bottière et Le Ponceau.

Nous aimons cet espace dégagé et arboré.

Nous avons réhabilité une partie de notre maison pour y aménager un gîte dans un premier temps, et aujourd'hui une location permanente.

Avec le prochain Musée Aquae Segetae et, espérons-le, le développement du tourisme, nous nous demandons si un accueil saisonnier ne serait pas plus intéressant. C'est à voir.

Quoiqu'il en soit, notre revenu est lié en partie à ces loyers actuels et potentiels, ; et nous avons fait cela pour constituer un complément à nos futures retraites (et vous savez à quel point cette question est d'actualité).

Les deux premières éoliennes d'Elicio seront à même distance (voire un peu plus près) de la première éolienne d'Énergies du Gâtinais à l'Est. Elle apparaîtront 50% plus grandes environ et seront pleinement visibles depuis La Maladrerie. Les autres émergeront au-dessus des arbres de La Bottière et seront aussi visibles (le photomontage page 132 des carnets du promoteur, pris depuis la sortie du village avec La Maladrerie en premier plan, le montre clairement). La MRAe qui est l'autorité en la matière indique que cela provoquera une sur-saturation !

De plus, en tant que loueur, nous sommes attentifs à l'impact que ce parc aura sur le développement du tourisme, du fait de sa disposition irrégulière et désordonnée, avec des éoliennes beaucoup plus imposantes que celles actuelles.

Cela peut représenter, au-delà d'une perte de revenu ou d'une baisse de la valeur des biens, une difficulté pour notre prochaine vie de retraités. C'est ainsi l'effort de nos vies de travail qui est mal traité !

C'est pourquoi nous sommes opposés à ce projet incohérent, désordonné et mal venu.

Nous vous remercions, Messieurs les commissaires enquêteurs, de l'intérêt que vous porterez à notre avis pour prendre votre décision vis-à-vis de ce projet.

Jean-Christophe Caillon et Béatrice Morin



PS. Nous sommes en accord avec les dossiers de l'association Stop Eoliennes Sceaux remis à votre enquête publique.

---

**L 13 :** Madame Elodie MOUREY et Monsieur Steeven ALEZIER, habitant le hameau de Paucour, ont écrit le 29 janvier 2023 :

MOUREY Elodie  
ALEZIER Steeven  
et leur enfant Nino  
6 Paucour  
45490 Sceaux du Gâtinais

✶ 1

29 janvier 2023

A l'attention de la Commission d'enquête publique / Elicio-les-Ormeaux

Messieurs,

Nous sommes venus en pleine campagne pour avoir la vie la plus saine possible et élever notre enfant dans un cadre naturel et ouvert.

On vient rechercher la proximité de la faune et de la flore dans ce territoire qui est un passage des migrateurs et un abri pour les rapaces.

Nous conduisons nos activités professionnelles depuis notre maison en entreprise individuelle chacun de nous deux, et nous nous inscrivons dans l'économie locale (Elodie a son studio à Puiseaux et moi mon bureau à la maison).

Nous avons remarqué qu'Elicio n'a pas fait de photomontages depuis notre hameau ni depuis ceux du Fusain, alors que nous sommes les plus exposés. Elodie, qui est photographe, a accordé beaucoup d'importance à cet environnement visuel lors de l'achat, et perçoit l'absence des photomontages comme un manquement professionnel du promoteur.

Étant professionnel du son, j'ai regardé cette question dans l'étude d'impact. J'ai noté que le promoteur avait prévu des bridages pour les émergences sonores et que la MRAe avait remarqué qu'ils seraient peut-être insuffisants. Mon avis personnel, de professionnel, est que la menace est avérée et que l'impact est préoccupant pour nous et notre enfant (nous sommes à 1 km de la plus proche), sans compter les troubles pour la faune.



De plus, chaque jour, pour entrer ou sortir de notre hameau, nous serons confrontés à ces éoliennes géantes qui, plus proches de celles existantes et surtout plus grandes, occuperont notre vue du paysage.

Notre maison est l'investissement de notre vie. Nous comptons sur l'arrivée de la fibre et l'aménagement du site archéologique et de son Musée pour apporter de la valeur à notre village, et nous voyons ce parc éolien, mal disposé et écrasant (le terme est employé par la MRAe), comme une entrave à l'attractivité du territoire et à la valeur de notre bien.

Nous vous remercions de prendre en compte notre avis défavorable dans votre mission d'enquêteurs.

Elodie MOUREY et Steeven ALEZIER  
et leur fils Nino



PS. Nous validons tous les dossiers de l'associations Stop Éoliennes Sceaux

**L 14 :** Monsieur et Madame DEVILLARD, habitant La Bretonnière à Sceaux-du-Gâtinais, ont écrit le 26 janvier 2023 :

M. et Mme DEVILLARD

1, la Bretonnière  
45490 – Sceaux-du-Gâtinais

le 26 janvier 2023

A l'attention des commissaires enquêteurs

Messieurs,

Notre maison au 1, la Bretonnière nous a été transmise de génération en génération depuis plus de 200 ans et nous y attachons beaucoup d'importance.

Nous avons plaisir à y vivre et nous avons eu cœur à la rénover progressivement depuis de nombreuses années.

Nous apprécions ce petit coin du Gâtinais pour son calme et la proximité de la nature (bois, marais et rivière).

Maintenant en retraite nous avons le projet de terminer son aménagement pour nous y installer définitivement.

Avec le nouveau projet éolien, nous avons peur que tout ce que nous avons construit année après année soit maintenant ruiné et perde tout son sens pour nous et nos enfants.

Nous avons été d'accord pour l'installation du premier parc éolien car celui-ci était de surface limitée et avec des éoliennes de taille raisonnable. Il n'avait pas vocation à s'étaler.

Notre hameau a donc largement contribué à la nécessaire transition écologique vers des énergies renouvelables. Nous sommes maintenant opposés à toute surenchère quant à l'installation de nouvelles éoliennes à proximité dans la plaine entre Sceaux et Mondreville.

Vu depuis notre hameau, la taille des nouvelles éoliennes (beaucoup plus proches et plus hautes que celles du parc existant) va provoquer

---

un effet de contraste et d'écrasement visuel (comme l'indique la MRAe).

Sans compter que le paysage de la plaine va être saturé de mats et d'hélices.

Par ailleurs, le dossier ne comporte aucun photomontage qui permettrait de mesurer l'impact visuel de ce nouveau parc éolien depuis les hameaux du Fusain.

Autre point, dans le dossier il est indiqué que les éoliennes peuvent être bridées pour limiter les effets sonores.

Ce qui sous-entend donc que le fonctionnement de ces machines est bruyant.

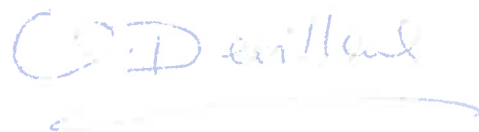
---

Par conséquent il n'y a pas de certitudes sur l'absence de nuisances sonores, et plutôt même des indices de la réalité de celles-ci. Sensible au bruit, nous redoutons d'avoir à le supporter jour et nuit.

Nous espérons que par la présente lettre, vous prendrez en compte notre opposition à ce projet de parc éolien qui va inévitablement dégrader notre environnement et notre qualité de vie.

Bien cordialement

M. et Mme Devillard



PS : Nous sommes en accord avec les arguments des dossiers de l'association Stop Eoliennes Sceaux.

---

**L 15 :** La Famille BUFERNE, habitant l'Ardoiserie à Sceaux-du-Gâtinais a écrit le 26 janvier 2023 :

Famille Buferne  
3 L'Ardoiserie  
45490 Sceaux-du-Gâtinais

A l'attention des membres de la commission d'enquête publique  
Sceaux, le 26 janvier 2023

Messieurs,

Mes parents ont acheté cette maison il y a plus de 50 ans pour en faire leur lieu de repos ou de vacances proche de la banlieue parisienne où nous vivons.

Avec leur faible revenu de l'époque, c'était une chance qu'ils nous offraient (j'ai une sœur) de passer les vacances à la campagne.

C'était une modeste ruine quand ils ont acheté et, au fil des ans, nous l'avons rénovée avec amour et énergie, et je continue encore aujourd'hui.

Mes parents y viennent toujours ainsi que ma sœur et notre famille élargie.

J'y vis actuellement et compte bien rester pour y passer ma retraite, et continuer à y réunir la famille.

Nous avons vu arriver le premier parc éolien sans trop de craintes car il a été disposé de façon régulière et éloignée des maisons. Et il répondait à l'évidence du temps et à la nécessité des énergies d'aujourd'hui.

Mais, à la vue du dossier d'Elicio, nous craignons que notre environnement et notre paysage soient défigurés.

Car c'est notre paysage quotidien, depuis nos fenêtres qui ouvrent sur la plaine, qui sera alourdi par un dispositif encore plus proche, plus haut et surtout sans régularité. C'est une forme de désordre au sein d'un horizon particulier de notre Loiret, avec ses collines, ses bois, ses églises...

Pour moi, c'est la chance de voir un horizon encore relativement vierge et accessible sur des kilomètres, une particularité originale dans nos paysages français.

Pourquoi gâcher cela de façon irrémédiable et inesthétique alors que le parc existant, par sa disposition, nous donne encore la faculté d'apprécier cette plaine.

C'est pourquoi, nous sommes défavorables à Elicio les Ormeaux qui n'a pas les qualités requises pour s'insérer dans notre paysage et portera atteinte à l'attractivité de notre village qui se repeuple (mes parents ont été parmi les premiers nouveaux habitants dans ce village quasiment en cours de désertification à leur arrivée dans les années 60).

---

A l'heure de ma décision de prendre ma retraite ici, artiste plasticien et créateur, je me rappelle ce lieu vierge que j'ai connu enfant. Je vois dans le projet du Musée sur le site gallo-romain, l'arrivée de la fibre et du télétravail, que notre village se développe en harmonie avec son temps, et je souhaite y participer.

Et je ne comprends pas qu'on défigure ainsi son originalité.

Pour toute la famille Buferne,

Sylvain Buferne



**L 16 :** La Famille FICHET, habitant La Rivière à Sceaux-du-Gâtinais, a écrit le 30 janvier 2023 : « En 2014 nous avons souhaité acquérir une résidence secondaire pour réunir nos 4 enfants et leurs familles présentes ou futures Le hameau de la Rivière à Sceaux du Gâtinais nous a séduit pour son calme son environnement boisé protégé et aussi sa facilité de par sa distance de Saint Maur où nous résidons.

Nos amis y sont les bienvenus et l'histoire locale ne manque pas de les intéresser et les projets de la municipalité de Sceaux concernant le site archéologique nous montre le dynamisme des élus locaux.

Que vont devenir ces projets face à la création d'un parc éolien. La dynamique de l'évolution du site résistera-t-elle à une implantation qui viendra ternir l'environnement des lieux, les projets de développement touristiques seront probablement annulés les paysages à jamais perdus.

Il y a déjà des éoliennes immenses qui même de loin perturbe les perspectives Qu'en sera-t-il des oiseaux migrateurs passant dans notre belle région ?

Il nous paraît que votre commission d'enquête doit donner un avis défavorable à ce projet. Tout comme les élus de Sceaux du Gâtinais

Cordialement

P/S : Nous sommes évidemment en plein accord avec les dossiers déposés par l'Association Stop Eoliennes Sceaux

**L 17 :** La Famille GAILLARD, habitant Courtempierre, a écrit le 23 janvier 2023 :

Famille Gaillard  
50 Route de Préfontaines  
Passard  
45490 Courtempierre



A Courtempierre, 23 janvier 2023

Messieurs les commissaires enquêteurs,

Nous nous sommes installés à Courtempierre en 2000, en famille, pour la tranquillité du territoire, son authenticité avec ses bois, ses hameaux, ses rivières.

Je fais un métier très exigeant (dans la sécurité), qui m'éloigne régulièrement de ma maison, et je trouve au retour le réconfort et le calme d'un paysage paisible.

Courtempierre partage avec Sceaux-du-Gâtinais plusieurs ressources, notamment l'eau potable, la salle des fêtes et... des vestiges gallo-romains. Nous avons en effet, des restes de l'aqueduc qui alimentait la ville d'Aquis Segeste ainsi que des éléments de *villae* romaines.

Mais surtout, nous partageons le Fusain, grand et petit, qui structure notre paysage. Cela forme des lieux de promenade, de détente dans un environnement encore peu urbanisé.

Aujourd'hui, je tiens à manifester mon opposition au projet éolien "les Ormeaux" à Sceaux du Gâtinais, un de plus dans ce territoire qui en compte déjà bien assez (Gironville-Sceaux-Mondreville, Beaumont et Arville pour les parcs construits ; Auxy, Bordeaux du G. et Lorcy pour les parcs acceptés...), sans compter ceux à l'étude (Courtempierre, Treilles en Gâtinais, Gondreville la Franche, Nargis et Préfontaines pour ne parler que des villages proches).

Le parc Énergie du Gâtinais (12 éoliennes de 125m) est visible depuis Courtempierre. Il a l'avantage de ne pas être trop haut et d'avoir une disposition... harmonieuse. En tous cas, il s'insère dans le paysage de façon régulière et à distance des habitations.

Que dire du projet d'Elicio, sinon qu'il est trop grand, irrégulier, trop proche des habitations et, comme le montre la MRAe, créera une « sur-saturation » et un « effet d'écrasement ».

C'est inacceptable de laisser un projet aussi mal conçu être proposé. Non seulement il risque de gêner l'arrivée du Musée archéologique de Sceaux, mais il constituera une incitation à faire n'importe quoi pour les promoteurs !

L'électricité éolienne est à la fois beaucoup trop subventionnée et beaucoup trop aléatoire dans son insertion sur le réseau pour être réellement utile ! Faut-il en

---

rajouter en permettant la présentation de dossiers bâclés (la MRAe signale les nombreux manquements de l'étude d'impact).

Ces éoliennes nous pourrissent les paysages, tuent les animaux, oiseaux et chauves-souris, rendent la vie impossible aux riverains qui se plaignent des nuisances visuelles, sonores, lumineuses (la MRAe évoque d'ailleurs des bridages supplémentaires nécessaires pour limiter ces nuisances !), lesquels riverains devront en outre supporter la perte de valeur de leurs biens !

Alors aidez-les à repousser ce projet cynique qui ne sert qu'à la spéculation et aux profits de son promoteur : émettez sur ce dossier un AVIS DEFAVORABLE !!!

Cordialement

Jean-Marie GAILLARD et sa famille,  
Habitants de Courtempierre



**L 18 :** Madame Marianne BARREAU LEROY, Présidente, pour les membres et le Bureau de l'Association AuxyMore, a écrit le 30 janvier 2023. Cette lettre a été également adressée par courriels sur le site dédié de la préfecture du Loiret (voir R Demat 9 ci-dessous).

**L 19 :** Monsieur Maurice DESMOULINS, habitant La rivière à Sceaux-du-Gâtinais, a écrit : « Je ne suis pas contre les énergies renouvelables. Mais je suis contre les projets de toutes sortes qui nuisent à notre territoire en le défigurant et ils créent des nuisances pour les riverains. Il y a d'autres alternatives à l'éolien.

- la photovoltaïque sur les bâtiments existants (usines, hôpitaux, bâtiments agricoles).
- la géothermie (on prélève de l'eau et on la revoie dans la nappe) donc pas de nuisance
- le nucléaire (il y a des nuisances mais on ne met pas une centrale dans chaque village) et le coût de l'énergie au final est moins élevé. De plus il n'y a rien d'écologique dans une éolienne les matériaux pour une grande partie n'ont pas de possibilité de recyclage (on les brûle ou on les enfouit). Je ne vois pas où est l'écologie ? sans compter l'impact sur les oiseaux, les champs d'éoliennes vont s'aligner donc très peu de chance pour quelque chose puisse passer

**L 20 :** Madame Brigitte OLIER, habitant à La Rivière, Sceaux-du-Gâtinais, a écrit le 26 janvier 2023 : « En tant que résidente sur la commune de Sceaux-du-Gâtinais, je tiens à participer à cette enquête publique concernant le projet « Parc Eolien » de la Société Elicio.

J'habite depuis une vingtaine d'années à La rivière (Sceaux du Gâtinais). A mon arrivée, la pleine campagne avec petits bois, le calme, chemins donnant accès à de nombreuses promenades pédestres jusqu'au « Chemin César ».

Avant l'implantation d'un bon nombre d'éoliennes, l'horizon était dégagé. A présent le paysage est tracé par l'alignement de toutes ces éoliennes, encerclant nos habitations, donc défiguré !

En journée, dès que vous vous déplacez, vous ne voyez que ces éoliennes. La nuit, ces incessants clignotements font penser à des pistes d'aéroport ! quel dommage d'en arriver là. Tout ça pour une soi-disant « Transition Ecologique » qui n'offrira aux riverains que des désagréments et aucune contre-partie.

On peut citer l'impact sur le quotidien, environnement enlaidi, accès pédestres limités ; Dévaluation des biens Immobiliers (qui voudrait acheter une maison dans ce coin de campagne où l'attractivité se réduit comme une peau de chagrin). Perte de valeur du foncier, au moment de la revente, si elle est encore réalisable !

Il est bien connu que l'achat d'un bien se fait par rapport à l'environnement qui séduit les acheteurs ou pas.

On peut citer aussi la proximité du site archéologique « Aquae Segetae » qui doit être pris en compte avec des alentours qui doivent être protégés. Avec les perspectives d'exploitation de ce site, Musée, visites etc...

Egalement en ce qui concerne la Faune avec un couloir d'oiseaux migrateurs très important (risque de collision, destruction de leur habitat). Des scientifiques ont prouvé que les champs magnétiques des éoliennes déboussolent et désorientent les oiseaux migrateurs par le bruit électro-magnétique.

Il faut stopper ce projet d'augmentation du nombre d'éoliennes car déjà SATURÉS !!! des éoliennes toujours plus haute (180 m !). Ce qui entraîne une pollution visuelle, démolition du paysage une vraie hécatombe. Je dis STOP !!!

En espérant après concertation, que le prolongement de ce projet sera annulé.

Avec mes salutations Mme Brigitte Olier

**L 21 : La famille VILLAIN, habitant le hameau de La Bottière à Sceaux-du-Gâtinais, a écrit le 24 janvier 2023 :**

Famille VILLAIN  
La Bottière  
4 rue du Bonnet  
45490 Sceaux du Gâtinais

Sceaux-du-G., le 24 janvier 2023

Messieurs les membres de la commission d'enquête publique,

En 2018, nous cherchions une maison à acheter dans la région. L'agent immobilier qui nous guidait dans cette aventure nous a fait visiter une propriété à « La Rivière ». Elle était malheureusement trop près de la route et surtout entourée de bâtiments agricoles. Ce qui fit dire à notre agent : « Madame Villain, vous voulez habiter à la campagne, il est normal que vous ayez des bâtiments agricoles » ! Admettons.

Puis nous avons découvert la plaine de Sceaux du Gâtinais avec ses douze éoliennes déjà érigées ? Rapidement, la conversation est passée des bâtiments agricoles aux éoliennes et notre agent est devenu un ardent défenseur de l'écologie, argumentant tous les bienfaits de cette « énergie propre ». Il est même devenu poète face à ces « grands moulins à vent ».

Nous avons investi en connaissance de cause dans cette plaine ouverte, dans ce hameau typique du Gâtinais, et dans notre charmante demeure.

Mais nous n'avions pas imaginé qu'un promoteur puisse implanter 5 nouvelles éoliennes devant les douze existantes ! Et dans une disposition très « irrégulière » !

Est-ce bien raisonnable de construire des monstres de 180 mètres de haut à moins de 800 mètres des habitations ?

D'autre part, Messieurs les membres de la commission d'enquête publique, vous n'êtes pas sans savoir que notre commune a la chance d'accueillir prochainement le Musée archéologique Aquae Segetae. Le promoteur ne semble pas être très sensible à la nuisance visuelle puisqu'à ce jour, il n'y a pas de photomontages à partir des lieux clés du futur site ! Est-ce parce qu'un tel photomontage réduirait les chances du promoteur de défendre son dossier ?

Car ce projet va nuire au développement de l'accueil touristique que nous espérons grâce à l'implantation de ce Musée et aux fouilles sur le site gallo-romain. Et nous sommes bien conscients qu'avec ces éoliennes et la perte d'attractivité du village, nos biens connaîtront une baisse de valeur.



Je vous fais grâce des caractéristiques du marché de l'éolien avec sa production intermittente, la fabrication et le transport (depuis la Chine ou le Danemark...) de ces machines coûteuses en CO2 (d'ailleurs, le promoteur n'a pas fourni un bilan carbone spécifique au projet – dixit la MRAe), sans parler du coût du démantèlement et de l'enfouissement des pales...

Nous vous demandons simplement, Messieurs les membres de la commission d'enquête publique, de vous interroger sur la pertinence de l'implantation de ce nouveau parc éolien sur notre territoire soucieux de son environnement et de son cadre de vie.

C'est pourquoi, nous vous demandons de prononcer un avis défavorable face à ce projet qui, par sa taille, sa proximité et son irrégularité, ne respecte ni nos paysages, ni notre patrimoine, ni même les efforts que nous avons assumé en la matière en nous installant malgré les éoliennes existantes.

Sincèrement vôtre,

Françoise et Patrice VILLAIN

**L 22 :** Madame Sylvie DA SYLVA, habitante de Sceaux-du-Gâtinais, a écrit le 28 janvier 2023:

Mme DA SILVA Sylvie  
1 place de la Bottière  
45490 SCEAUX DU GATINAIS  
Tél : 06 89 25 09 01

Sceaux du Gâtinais, le 28 janvier 2023.

A l'attention des membres de la commission d'enquête publique,

Après des mois d'attente riches en rebondissement et en émotions, mon mari et moi avons réceptionné le 30 mars 2006 notre maison. Nous avons à cœur de quitter la banlieue Nord. Nous désirions offrir un cadre de vie sûr et sain à nos enfants.

Pour bénéficier d'une vie au grand air et permettre à nos enfants de grandir en campagne comme leur parents, nous avons consenti à de nombreux sacrifices :

- nous endetter lourdement pour l'achat du terrain et la construction de la maison ;
- consacrer notre temps et nos efforts pour tous les travaux de finition et d'aménagement extérieur
- sacrifier un temps précieux dans les transports en commun pour aller travailler en région parisienne.

Si nous avons ainsi voulu bouleverser notre quotidien, c'est parce que nous rêvions d'une maison de famille chargée de souvenirs mais aussi d'un patrimoine à transmettre nos enfants.

Je crains qu'avec des éoliennes de 180 mètres de haut proches de notre hameau, les nuisances sonore soient importantes. J'ai vu dans l'étude d'impact que des bridages seront nécessaires. C'est aussi ce qui craint la MRAe. Et nous ne sommes pas venus au calme pour entendre les éoliennes depuis notre jardin qui a été pour nous une bouffée d'air indispensable durant le confinement.

Mais ce qui me donne le plus de souci, c'est la question de la valeur patrimoniale de ce que nous allons laisser à nos enfants.

Nous sommes venus vivre dans un hameau rural avec un ramassage scolaire, bientôt la fibre, dans un village dynamique, qui se repeuple depuis 30 ans, et surtout avec un site archéologique qui va apporter beaucoup d'intérêt pour le tourisme local avec son futur Musée.

Mais que restera-t-il de la valeur de ce patrimoine menacée par la présence des éoliennes : un bien vaut ce que les acheteurs sont prêts à investir pour le plaisir d'y habiter, or qui veut installer sa famille au milieu d'un champ éolien dans un village déclassé ?

C'est pourquoi, je vous demande, Messieurs les membres de la commission d'enquête, de prononcer un avis défavorable à ce projet qui nous heurte profondément.

Bien respectueusement,

Sylvie Da Silva et sa famille



PS : Je suis en accord avec les dossiers remis par l'association Stop Éoliennes Sceaux.

---

**L 23 : Madame Rosine NICOLAS, habitant le hameau du Ponceau à Sceaux-du-Gâtinais, a écrit le 23 janvier 2023 :**

Rosine NICOLAS  
9 LE PONCEAU  
45490 SCEAUX DU GATINAIS

16 copies  
d

Sceaux du Gatinais

Le 23/01/2023

Messieurs,

Je me permets de vous indiquer mon désaccord pour l'implantation des éoliennes prévues à m de 800 mètres de chez moi.

En effet, les nouvelles éoliennes sont de très grandes, 180 M de haut, et mes inquiétudes viennent de leur proximité avec mon habitation (effet d'écrasement dit la MRAe).

#### Une perte de la valeur de mon domicile

Dans cette maison, que ma famille possède depuis 6 générations, j'envisageais de transformer de mes granges en logement que j'aurai pu louer soit en gîte, soit en logement régulier de locat afin d'avoir un revenu complémentaire à ma retraite. Je vis seule et je ne peux compter que sur propres revenus.

Et je ne pose la question de l'investissement en sachant que la promiscuité des éoliennes ne va pas donner de valeur à mon bien immobilier, voire lui faire perdre de la valeur ?

Je suis également inquiète sur le bruit que pourraient faire ces éoliennes (on parle de les brider cause du ya), car j'entends déjà, en fonction du vent, les éoliennes existantes.

Et que se passera-t-il quand les éoliennes seront inutilisables ? Nos enfants devront-ils supporter des épaves d'éoliennes ?

Le village a déjà des éoliennes sur son territoire, et elles sont terribles de très loin. Je pense que j'avons déjà fourni des efforts pour l'électricité verte.

Enfin, le projet de ces éoliennes pourrait entraîner des tensions entre des voisins qui se connaissent et s'apprécient depuis des années, et c'est très dommageable pour notre vie de village et nos hameaux.

J'espère que mes arguments pourront être entendus,

Très cordialement

ROSINE NICOLAS

Je suis d'accord avec les dossiers de l'association Stop-éoliennes-Sceaux.

**L 24 : Madame Emilia et Monsieur Rémi GOUYON, habitant le hameau du Ponceau à Sceaux-du-Gâtinais ont écrit (lettre non datée):**

Emilia et Rémi Gouyon

et leur fils Arthur

17 Le Ponceau

45490 Sceaux du Gâtinais

< >

Monsieur le Président et Messieurs les membres de la Commission d'enquête.

Mes parents se sont installés ici en 1970 et j'y ai passé toute mon enfance. Une fois adulte j'ai migré en région parisienne mais je revenais très souvent au Ponceau pour échapper à la ville. A partir du moment où j'ai été père de famille j'ai quitté la région parisienne pour venir m'installer au Ponceau dans un cadre de verdure agréable et calme, afin que mon fils puisse s'épanouir dans un lieu paisible et sûr. Depuis l'épidémie de COVID je télétravaille 2 jours par semaine dans un cadre bien plus agréable et j'y suis très attaché.

Je tiens tout d'abord à préciser que je ne suis pas contre les énergies renouvelables. D'ailleurs je possède un chalet en Corrèze qui est entièrement alimenté en électricité par des systèmes de production d'énergie renouvelable (mini éolienne et panneaux solaires). Je pense que l'éolien et le solaire sont de bons moyens de produire de l'énergie électrique sans émission de CO2. Encore que d'autres technologies sont envisageables comme l'énergie osmotique qui consiste à exploiter l'énergie dégagée par la différence de salinité entre l'eau douce et l'eau salée de la mer. De même étant proche de la nature je me rends bien compte des effets néfastes du changement climatique sur mon jardin et je suis conscient qu'il faut agir.

C'est pourquoi je n'ai pas protesté lorsque le premier projet éolien a été présenté. D'autant que ce projet est raisonnable à tout point de vue. Tandis que le projet objet de cette enquête publique ne l'est pas du tout. C'est un ensemble irrégulier, désordonné, de grande hauteur, écrasant et mal conçu.

Tout d'abord je vais avoir deux éoliennes très proches de mon domicile, ce qui au vu des photomontages que j'ai pu consulter donne d'une part un effet de saturation visuelle et d'une autre part un effet d'écrasement du fait de la hauteur et de la proximité des éoliennes. J'ai aménagé un espace convivial et de relaxation dans mon jardin qui sera gâché par ces nouvelles éoliennes.

En second lieu je voudrais évoquer l'impact sur le futur musée qui sera construit au site archéologique du Préau. Il faut savoir que c'est à l'initiative de mon père Alain Gouyon que le projet du musée a été créé. Il a porté ce projet à bout de bras pendant toutes les années où il a été président de l'association qui gère le site. C'est pourquoi je suis très attaché à cette réalisation. De plus je trouve que c'est une chance extraordinaire pour un petit village comme le nôtre et je n'aimerai pas qu'elle soit gâchée. Car contrairement à ce que prétend le promoteur, on verra très bien les nouvelles éoliennes du musée et je ne suis pas sûr que les visiteurs apprécieront une telle vue.

C'est pour toutes ces raisons, Monsieur le Président et Messieurs les membres de la commission d'enquête, que je vous demande de prononcer un avis défavorable à ce projet mal conçu, incomplet, qui porte atteinte à notre paysage et à notre patrimoine commun.

Bien respectueusement,



PS.

Bien entendu, nous validons l'intégralité des dossiers remis à la Commission d'enquête par l'association Stop Éoliennes Sceaux.

---

**L 25 : La lettre déposée par Madame Joëlle PIZZI est la copie de R Demat 11 ci-après.**

**L 26 :**

**Mme PONTLEVÉ Chantal**  
**62, La Rivière**  
**45490 SCEAUX-DU-GÂTINAIS**

**Conseillère Municipale de 1989 à 2001**  
**Maire de 2001 à 2020**

**À Sceaux-du-Gâtinais, le 07 Février 2023.**

*Monsieur le Commissaire Enquêteur,*

Par la présente, je tiens à apporter mon soutien au Conseil Municipal de Sceaux-du-Gâtinais, au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 4 Vallées, ainsi qu'à l'Association « Stop Eoliennes Sceaux » dans leur lutte contre le projet éolien des Ormeaux porté par Elicio France.

Tout au long de mes trois mandats, les différents Conseillers Municipaux et moi-même nous sommes toujours attachés à préserver le bien-être et l'environnement des habitants tout en étant conscients des problèmes énergétiques.

Le parc éolien du Gâtinais a vu le jour, mais a été mûrement réfléchi par rapport à toutes les contraintes (distance, hauteur, habitation, Site Archéologique.....).

Les trois communes initiatrices, Mondreville, Gironville et Sceaux-du-Gâtinais, ont d'ailleurs, dans la foulée, délibéré pour limiter la puissance de ce parc, afin de ne pas multiplier de façon anarchique l'implantation de nouvelles éoliennes.

De 2010 à 2020, il n'y a pas eu une seule semaine où je ne sois pas sollicitée par un nouvel investisseur, projets toujours refusés fidèle à notre politique.

La Société Elicio France est passée outre la délibération que nous avons prise contre l'installation de son mât de mesure.

Je ne vais pas développer ici les différents arguments contre ce projet. Cela a déjà été fait dans les différentes délibérations que j'ai prises dans mes différents mandats ainsi que par l'association.

Le Musée de Site qui va prochainement voir le jour va permettre le développement non seulement de notre village et de la Communauté de Communes au cours des prochaines années, mais il aura aussi un impact sur le tourisme dans le Loiret et sur l'archéologie Gallo-Romaine en général : **ce projet éolien ne peut se concrétiser.**

Vous remerciant par avance, de l'attention que vous apporterez à mon courrier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'assurance de ma considération distinguée.

**Chantal PONTLEVÉ,**  
**Ancien Maire.**



**L27:**

M. et Mme Olivier CEYRAL  
13, rue du Bonnet  
45490 SCEAUX DU GATINAIS  
Tél : 02 38 87 44 47

Concerne : Enquête publique concernant le projet du parc éolien ELICIO

Lettre à Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Le 03 février 2023

Cher Monsieur,

Nous sommes propriétaires de notre résidence principale dans le hameau de La Bottière, rue du Bonnet, qui se situe à moins d'un kilomètre du projet de construction du nouveau parc éolien.

Nous avons choisi depuis déjà de nombreuses années déjà (1995) de nous installer à la campagne afin de pouvoir offrir à nos enfants un cadre de vie agréable loin de la pollution des villes malgré toutes les contraintes que cela impliquent (éloignement, manque de transport) mais pour profiter de la richesse de la biodiversité, du grand air, du silence, des nuits étoilées (sans lumière rouge clignotante !) et des paysages sans cesse changeant.

Nous voulions aussi nous rapprocher de notre famille qui est implantée dans la région depuis plusieurs générations et que nous visitons régulièrement.

Nous avons particulièrement choisi le village de Sceaux du Gatinais pour la diversité de ces paysages, entre marais, rivière et plaines boisées où nous aimons particulièrement nous promener lors de nos randonnées à cheval dominicales.

Nous nous sommes beaucoup impliqués dans la vie associative locale avec l'arrivée de nouveaux habitants, choisissant comme nous ce cadre rural, et pour la création de randonnées pédestres faisant découvrir les 3 moulins, le site archéologique, les marais. Ce projet rendra forcément nos activités pédestres et équestres beaucoup moins attractives !

De plus, à la lecture du rapport de la MRAe, nous sommes particulièrement inquiets du projet de construction de ce nouveau parc éolien qui se situera entre notre propriété et le parc éolien existant que nous voyons déjà depuis notre terrain. Les éoliennes

prévues, de près de 180m, seront plus près et nous craignons l'effet d'écrasement qui se produira inévitablement.

Nous avons, par ailleurs, appris que le prometteur prévoit de brider les éoliennes afin de réduire l'émission de bruit, on peut alors se demander la pertinence d'un projet qui ne produira qu'à environ 20% de sa capacité annuelle, sans compter qu'une fois construites, il sera peut-être nécessaire d'effectuer un bridage supplémentaire.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de prononcer un avis défavorable au projet ELICIO.

Vous remerciant par avance pour vos actions, veuillez agréer, Cher Monsieur, nos meilleurs sentiments.

Famille Ceyral



P.S. : nous sommes en accord avec les dossiers remis par l'Association Stop Éoliennes Sceaux.

---

**L 28 :**

M. et Mme PASCAL et leurs enfants  
7 Paucour  
45490 SCEAUX DU GATINAIS

Le 4 février 2023

Monsieur le commissaire enquêteur,

Nous sommes propriétaires à Paucour depuis 28 ans.

Depuis 1995, nous avons passé nos week-ends et nos vacances à restaurer notre maison, avec nos enfants. Le calme, le bon voisinage et l'immersion dans la ruralité ont été pour nous un moyen de décompresser de la vie francilienne.

En retraite depuis 3 ans, nous y venons de plus en plus souvent, et nous envisageons même de nous y installer en tant que résidence principale.



Depuis 4 ans, nous avons commencé d'aménager une petite maison délaissée sur notre propriété dans l'idée d'en faire un lieu d'accueil d'amis, un gîte rural en location saisonnière. Comme bien d'autres retraités, nous songeons à compléter nos pensions de retraite qui ne cessent de baisser avec l'inflation.

Nous pensons que la construction prochaine du Musée Aquae Segetae sur le site archéologique romain de Sceaux du Gâtinais sera pour nous une opportunité, et contribuera au développement de l'accueil touristique local.

La présence des 12 éoliennes déjà implantées dans notre secteur ne nous paraît pas gênante, car celles-ci sont assez éloignées de notre hameau, et bien insérées dans le paysage.

Mais il en est tout autrement du nouveau projet de parc éolien d'Elicio!

Celui-ci est inacceptable!

Par leurs tailles imposantes (la MRAe dit « écrasantes »), et leur implantation à proximité de nos hameaux de manière désordonnée sur toute la plaine, ces nouvelles éoliennes obstrueraient la vue, et modifieraient le paysage pour le rendre oppressant et sans régularité.

Nous avons regardé l'étude d'impact: aucun photomontage n'a été effectué, ni depuis notre hameau de Paucour, ni depuis les hameaux du Fusain. C'est au mieux une négligence, et certainement une volonté de masquer et de réduire une réalité dommageable pour les habitants.

Enfin, il est prévu un dispositif de bridages sonores, qui atteste que le promoteur a connaissance que les nuisances sonores générées par la proximité des éoliennes, pourraient impacter notre santé (la MRAe l'a confirmé).

Page 1

---

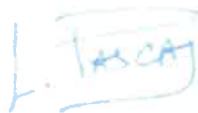
Nous avons mis nos économies dans ce projet de vie avec l'idée que cette maison sera aussi une valeur transmise à nos deux enfants, tant sur le plan affectif que sur celui de la valeur foncière.

C'est pourquoi, nous vous déclarons que nous sommes opposés à ce nouveau projet éolien qui heurte notre projet de vie, détruit notre paysage, et représente un risque pour notre santé.

Au regard des dommages que nous pourrions subir, ainsi qu'en raison de la négligence d'Elicio dans l'information concernant l'impact sur les hameaux proches, et au vu des commentaires que la MRAe a formulés sur tous ces points, nous vous demandons respectueusement, de bien vouloir rendre un avis défavorable à ce projet de parc éolien.

Bien cordialement,

Bertrand et Laurence PASCAL



PS : Nous sommes d'accord avec les tous dossiers remis à l'enquête publique par l'association Stop Éoliennes Sceaux.

---

**L 29 :**

Michel MAILLARD  
90, La Rivière  
45490 SCEAUX DU GÂTINAIS

4

Mesdames, Messieurs les membres de la Commission d'enquête sur le projet éolien dénommé « Elicio-Les Ormeaux » sur la commune de Sceaux du Gâtinais.

Sceaux, le 05/02/2023

Mesdames, Messieurs,

Je réside sur la commune de Sceaux du Gâtinais depuis plus de 40 ans et souhaite vous faire part de mon désaccord sur le projet éolien en cours d'enquête publique sur la commune.

En effet, mon plaidoyer est un hymne à une vie sans entrave, ce qui ne sera plus le cas avec l'installation des éoliennes.

Ma vue sera déformée par les pales tournantes de ces monstres d'aluminium plantés dans la terre de mes ancêtres vénérés, mon ouïe sera déformée par le bruit, mon cerveau n'enregistrera plus qu'un ronronnement permanent à la place des chants d'oiseaux, des cris des animaux dans la campagne qui auront fui cet environnement. C'est peu de dire que le bruit puisse engendrer la folie chez les humains et je ne veux pas en arriver là.

Et je ne vous parle pas de l'incidence sur le prix de ma maison dont la valeur va fondre comme neige au soleil. Qui, pensez-vous, aura la bonne idée d'acheter un bien situé près des éoliennes dont on ne pourra plus ouvrir les fenêtres sans être confronté à un ronronnement lancinant permanent ? Pourrais-je encore déjeuner à l'ombre de ma tonnelle par de belles journées de printemps ou d'été ? Combien d'invités, d'amis auront envie de revenir me rendre visite dès qu'ils auront subi les méfaits des éoliennes ?

Pourrais-je encore aller à vélo par les routes défoncées du passage des camions de livraison des matériaux et matériels destinés à la construction des éoliennes ou bien encore couper à travers champs ? car j'en suis persuadé, une fois installées et mises en service, ce ne seront pas leurs constructeurs qui prendrons en charge la réfection des routes d'accès, mais la commune ; autrement dit nous les habitants de Sceaux du Gâtinais.

J'en conclus que mon environnement, ma vie sociale et mon capital actuel seront affectés par la présence de ces géants du vent dont la rentabilité reste à démontrer et pour le seul bénéfice d'actionnaires privés avides de subventions étatiques qui ne mettront jamais les pieds dans mon village.

Pour ces raisons j'émet, comme nos élus, un avis défavorable sur ce projet.

Veillez agréer Mesdames, Messieurs les membres de la Commission d'enquête, l'expression de mes meilleures salutations.



**L 30 :**



## Stop Éoliennes Sceaux

Association pour la sauvegarde du cadre de vie, du patrimoine  
et des paysages de Sceaux-du-Gâtinais et de sa région

A l'attention de la Commission d'enquête publique pour le parc éolien Elicio-les-Ormeaux.

Le 9 fév. 2023

Monsieur le Président de la Commission d'enquête,

Messieurs les Commissaires enquêteurs membres de la Commission d'enquête.

A l'issue de la phase de consultation du public qui s'achève aujourd'hui, l'association Stop Éoliennes Sceaux souhaite apporter quelques éléments de synthèse et quelques précisions.

Concernant le déroulement de l'enquête, pour ce qui concerne l'association :

- Vous avez pris le temps d'examiner nos 5 dossiers et d'entendre nos éléments d'argumentation, et nous vous remercions pour cette écoute attentive ;
- Nous vous avons transmis plus d'une vingtaine de lettres de familles membres ou sympathisantes de notre association, exprimant les raisons de leur refus de ce nouveau parc en rapport avec leurs cadre et projet de vie ;
- Vous noterez que les familles en question sont en grande majorité résidentes des hameaux de l'Ouest du village.

Nous vous avons aussi présenté notre volonté de ne pas « polluer » l'enquête publique par des interventions générales sur l'éolien ni d'en faire une tribune publique sur cette question, et d'en rester à des arguments locaux et circonstanciés.

Notamment :

- Nous avons proposé à 3 associations locales sur des communes limitrophes, associations qui font partie de notre collectif de 11 associations Avenir Rural du Gâtinais, de témoigner essentiellement des impacts du projet sur leur territoire ;
- Nous vous avons signalé que nous ne validions pas le post du représentant de la FED, à laquelle nous sommes par ailleurs adhérent, qui ne traite que de questions générales ;
- Il en va de même pour le post (non signé d'ailleurs) de 18 pages qui traite des « rayonnement gamma » en se référant aux recherches des laboratoires de l'Université d'Orléans, et à propos duquel l'un de ces laboratoires que j'ai contacté au CNRS et l'Université indiquent qu'il n'émane pas d'eux :

---

Stop Éoliennes Sceaux – association loi 1901 - 2 lieu-dit Paucour – 45490 Sceaux du Gâtinais  
mail : [contact@stop-eoliennes-sceaux.fr](mailto:contact@stop-eoliennes-sceaux.fr) - tél : 06 75 06 52 53 - site : <https://stop-eoliennes-sceaux.fr>

1

Enregistrée au Greffe des Associations – DRAJES Orléans – sous le numéro W451008695 – JO du 7 sept. 2021

- Deux posts favorables au projet critiquant « ces personnes tout simplement égoïstes » et « certaines associations », dont la signature n'apparaît pas d'ailleurs, semblent par évidence concerner des conflits des communes voisines. Cependant, je souhaite vous faire remarquer que notre association et nos membres, contrairement à ces deux posts, n'ont jamais employé d'arguments dénigrant de façon générale les partisans de l'éolien, ni les contractants locaux du projet, ni même le secteur de l'énergie.

Pour terminer, durant nos échanges, plusieurs éléments ou questionnements sont intervenus, pour lesquelles voici quelques compléments de notre part.

#### Sur l'étude du caractère humide de la zone

Vous nous avez fait remarquer que notre point de vue argumentant que l'étude pédologique s'était faite en période de sécheresse à faible profondeur semblait contradictoire avec les moyens employés par le promoteur lui permettant de mesurer jusqu'à 120cm.

Cette remarque légitime nous a fait nous replonger dans la méthodologie employée décrite dans l'annexe 6 de l'étude d'impact, et dans les tableaux de résultats.

Il en ressort que :

- 120cm est la longueur de la tarière citée en référence, laquelle est donnée pour une profondeur de 90cm (mais peut être rallongée) ;
- sur 254 points de prélèvement :
  - 41% l'ont été à 40cm ou moins ;
  - 70,5% à 60cm ou moins (dont les précédents) ;
  - seuls 29,5% ont pu explorer au-delà de 60cm ;
- rapportés en « mètres linéaires (ml) », avec des sondages faits de 20cm en 20cm :
  - 71% des prélèvements ont concerné le sol à 40cm ou moins ;
  - 91,5% des prélèvements ont concerné le sol à 60cm ou moins ;
  - seulement 8,5% à plus de 60cm ;

Les règles du CEREMA des études pédologiques en matière d'urbanisme proposent de prélèvements pouvant aller jusqu'à 2m.

Pour être complet, la raison invoquée par le bureau d'étude du promoteur pour expliquer les faibles profondeurs de prélèvements est « refus sur calcaire ».

Enfin, pour terminer sur ce sujet, le caractère humide d'une zone a une définition « officielle » qui conduit à son classement, ce qui n'est pas ce que nous invoquons dans nos analyses. Nous rappelons simplement le caractère historiquement humide de la zone avec des nappes phréatiques affleurantes (ce qui n'est pas détectable en période de sécheresse par ces procédés) nourrissant les ruisseaux qui alimentent le Fusain, dont l'un se situe à moins de 800m environ des éoliennes, et qui peuvent être perturbés par les excavations des socles.

#### Sur les paysages et le patrimoine

Les associations voisines nous ont permis d'écrire à leurs municipalités et fourni des éléments visuels d'argumentation.

Une partie de ces éléments figure dans le dossier de l'association AuxeMore, sur Auxy, et montre 2 photomontages qui montrent la visibilité des éoliennes d'Elicio avec leur caractère irrégulier, et la sur-saturation qu'elles provoquent.

Deux éléments concernant le Sud 77 et l'association ADE-SO77 ne vous sont pas parvenus. et nous les exposons ici :

- Vue depuis la sortie Ouest de Mondreville, montrant la présence d'Elicio qui surcharge le motif éolien :



- Vue depuis la route de Trémenville à 500m de l'entrée de Mondreville et 600m de l'Église classée :



### Sur l'impact du projet sur le site Aquae Segetae

Le promoteur a fourni un photomontage d'une vue depuis le site Aquae Segetae. Celle-ci semble se situer sur le flan de la colline sur le bord du théâtre (à mi-chemin entre le haut du théâtre et la haie du site actuel).

Ce point de vue ne semble pas correspondre à une étape du parcours pédagogique qui sera proposé par le Musée.

---

Stop Éoliennes Sceaux – association loi 1901 - 2 lieu-dit Paucour – 45490 Sceaux du Gâtinais  
mail : [contact@stop-eoliennes-sceaux.fr](mailto:contact@stop-eoliennes-sceaux.fr) - tél : 06 75 06 52 53 - site : <https://stop-eoliennes-sceaux.fr>

3

Enregistrée au Greffe des Associations – DRAJES Orléans – sous le numéro W451008695 – JO du 7 sept. 2021

Enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société ELICIO en vue d'exploiter un parc éolien de cinq aérogénérateurs et de deux postes de livraison situé sur le territoire de la commune de SCEAUX-EN-GÂTINAIS (Loiret).  
Réf. Dossier n° E22000132 / 45 – Procès-verbal des observations et questions de la commission d'enquête publique

41

Le promoteur n'a pas imprimé les visuels ni publié la photo en format numérique sur le site de la Préfecture.

Néanmoins, pour ce que nous avons vu, la présence visuelle du parc Elicio est forte. Nous n'avons pas pu constater, pour les raisons expliquées plus haut d'absence de document numérique ou de tirage complet, la présence du parc Énergie du Gâtinais en raison du caractère trop sombre des éléments consultés.

A cet examen imparfait, il semble bien que les éléments produits par l'association sont *à minima* corroborés par ce que nous avons consulté de ce nouvel élément du promoteur.

Et, pour notre part, nous avons aussi fourni publiquement deux vues depuis des points marquants du nouveau site : l'entrée du Musée et haut du théâtre (station du parcours pédagogique) avec références de la géolocalisation.

Le promoteur aurait, pour le moins, pu en faire de même.

#### Et pour finir, un peu d'humour

Nous avons noté avec beaucoup de satisfaction, l'avis défavorable à l'unanimité du Conseil Communautaire de la CC4V, fondé d'ailleurs en grande partie sur l'analyse de la covisibilité du site Aquae Segetae et du parc projeté.

Parmi les membres du Conseil, M. Pascal Drouin, Maire de Girolles, présent et votant, a voté aussi comme ses collègues « défavorable » !

M. Pascal Drouin est propriétaire à Sceaux et, à notre connaissance, contractant pour l'éolienne E4 (voir le dossier « maîtrise du foncier » en annexe de l'étude d'impact).

Il est donc intéressant de savoir qu'il est contre ce parc !

Nous vous remercions pour l'attention portée à nos arguments.

Bien respectueusement,

Pour l'association Stop Eoliennes Sceaux

Philippe JACOB

Président



---

Stop Éoliennes Sceaux – association loi 1901 - 2 lieu-dit Paucour – 45490 Sceaux du Gâtinais  
mail : [contact@stop-eoliennes-sceaux.fr](mailto:contact@stop-eoliennes-sceaux.fr) - tél : 06 75 06 52 53 - site : <https://stop-eoliennes-sceaux.fr>

4

Enregistrée au Greffe des Associations – DRAJES Orléans – sous le numéro W451008695 – JO du 7 sept. 2021

Enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société ELICIO en vue d'exploiter un parc éolien de cinq aérogénérateurs et de deux postes de livraison situé sur le territoire de la commune de SCEAUX-EN-GÂTINAIS (Loiret).

Réf. Dossier n° E22000132 / 45 – Procès-verbal des observations et questions de la commission d'enquête publique

42

**Obs R Demat 1 :**

**Sujet :** [INTERNET] enquête publique du projet Les Ormeaux

**Date :** Tue, 17 Jan 2023 13:39:08 +0000

**De :** pinard (par Internet) <[pinard@akuoenergy.com](mailto:pinard@akuoenergy.com)>

**Répondre à :** pinard <[pinard@akuoenergy.com](mailto:pinard@akuoenergy.com)>

**Pour :** [ddpp-sei-eliciofrance@loiret.gouv.fr](mailto:ddpp-sei-eliciofrance@loiret.gouv.fr) <[ddpp-sei-eliciofrance@loiret.gouv.fr](mailto:ddpp-sei-eliciofrance@loiret.gouv.fr)>

*Monsieur le Commissaire Enquêteur,*

*Etant à l'initiative du parc éolien Energie du Gâtinais actuellement en opération sur le territoire de Sceaux-du-Gâtinais, nous nous inquiétons de ce nouveau projet éolien et de sa localisation très proche de notre propre installation.*

*En effet, le projet éolien « Les Ormeaux » ne respecte pas les bonnes pratiques de la profession éolienne concernant la distance inter-éoliennes : les éoliennes des Ormeaux sont situées exactement sous le vent et deux d'entre elles à moins de 6 fois le diamètre de rotor de nos éoliennes en opération. Ceci aura plusieurs impacts sur Energie du Gâtinais : d'une perte de productible significative à un risque de défaut de la société de projet associée, en passant par un risque très fortement accru de casse des éoliennes due à une fatigue plus importante (augmentation des turbulences liées au sillage créé par les éoliennes des Ormeaux trop proches de nos éoliennes). Dans ces conditions nous serions forcés de revoir la durée de vie d'Energie du Gâtinais à la baisse.*

*Bien que nous n'ayons pas pour habitude de nous opposer à un projet éolien d'un autre développeur, car la plupart du temps les projets éoliens sont développés dans les règles de l'art, nous sommes contraints de nous opposer à ce projet des Ormeaux pour les raisons évoquées ci-dessus.*

*Cordialement,*

**Guillaume Pinard**

COO - Akuo Western Europe & Overseas

Tel : +33 6 80 25 58 32

Address : 140 Avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris

**Obs R Demat 2 :**

**Sujet :** [INTERNET] Eoliennes sceaux du gâtinais

**Date :** Wed, 18 Jan 2023 17:48:13 +0100

**De :** chzeller.fed (par Internet) <[chzeller.fed@gmail.com](mailto:chzeller.fed@gmail.com)>

**Répondre à :** [chzeller.fed <chzeller.fed@gmail.com>](mailto:chzeller.fed@gmail.com)

**Pour :** [ddpp-sei-eliciofrance@loiret.gouv.fr](mailto:ddpp-sei-eliciofrance@loiret.gouv.fr)

**Madame la Préfète**

**Mesdames et Messieurs les commissaires enquêteurs**

**Je vous prie de bien vouloir noter que la FED s'oppose au projet éolien sur la commune de sceaux en vertu du principe de précaution :**

**En effet les infrasons sont dangereuses pour la santé et le directeur général de la Santé le Pf Salomon vient de lancer une enquête suite à de nombreuses plaintes ICPE de riverains sur le sujet.**

**Dans l'Aisne dans un carré de 20 km sur 20 km 359 habitants ont déclaré avoir des troubles de la santé et ont porté plainte. Allons-nous avoir en gâtinais un bis repetita ?**

**Je vous adresse un article du Figaro que je vous invite à lire en remplaçant "Aisne" par "Loiret" car à la vitesse où vont les projets ce sera la même situation dans 5 ans.**

**Le principe de précaution est une avancée dans notre arsenal législatif. Pourquoi ne pas l'utiliser pour éviter de mettre en danger la vie de nos concitoyens ? Certains maires qui initialement étaient favorables aux éoliennes ne le sont plus et d'autres savent qu'ils courent un risque de se retrouver devant une juridiction pénale pour mise en danger de la vie d'autrui.**

**Va-t-on attendre un énième scandale sanitaire à l'instar du sang contaminé, du nuage de Tchernobyl, de l'amiante et plus récemment du port du masque (covid) déclaré inutile au début de l'épidémie qui a fait en France plus de 160 000 morts ?**

**Actuellement la France est de nouveau exportatrice d'électricité ce qui montre bien l'inutilité de tout projet de production INTERMITTENTE d'électricité.**

**Mesdames et Messieurs les commissaires enquêteurs, ne donnez pas un avis favorable à ce projet.**

**Je vous remercie par avance de votre attention.**

**Christophe ZELLER**

**Administrateur de la FED en charge de la Finance, l'Assurance et de la labellisation des fonds d'investissements verts (RSE-ISR)**

**Référent Loiret**

**Fédération Environnement Durable**

**Association reconnue d'intérêt général**

**<https://environnementdurable.net/>**

**06 29 07 57 36**



# Éolien: dans l'Aisne, la santé des riverains en question

Par [Éric De La Chesnais Le figaro](#)

Publié hier à 19:33, mis à jour hier à 21:05

DÉCRYPTAGE - Alertée par une étude menée dans 54 villages particulièrement exposés aux éoliennes, l'agence régionale de santé des Hauts-de-France a pris ces signalements très au sérieux.

Sur seulement 5,7 % du territoire national, les Hauts-de-France regroupent 33 % des éoliennes du pays. Une hyperconcentration qui pourrait avoir des conséquences sur la santé des riverains. L'Aisne, avec 474 mâts implantés, 174 fraîchement autorisés et 305 dossiers en instruction est particulièrement visée par cette question sensible. Elle et la Somme sont les départements où la densité de ces pylônes est la plus importante de l'Hexagone. Un simple déplacement de nuit sur ses routes rurales permet de comprendre l'ampleur du phénomène. Avec une multitude de clignotants rouges très rapprochés, certains champs font davantage penser à une piste d'atterrissage qu'à des parcelles agricoles. L'intensité lumineuse est telle qu'elle pousse les coqs à chanter dès 1 heure du matin. Certains riverains se plaignent d'effets sur leur santé: insomnies, migraines, acouphènes, etc.

Pour en avoir le cœur net, l'association SOS Danger éolien a décidé d'interroger les habitants de 54 villages particulièrement exposés aux éoliennes, dans un rayon de 30 kilomètres autour de Marle dans la Thiérache. Par sa géographie propice aux implantations, ce territoire regroupe deux tiers des éoliennes du département. «*Sur une population de plus de 25.000 habitants particulièrement exposés aux éoliennes, 359 ont déclaré avoir des troubles de la santé*», indique Jean-Louis Rémouit, administrateur de la Fédération environnement durable (FED), association opposée au développement de l'énergie éolienne en France, rassemblant 1300 associations locales dans tout le pays.

À ce jour, aucune étude scientifique n'a démontré un lien de causalité entre des maladies et l'exposition aux éoliennes. Mais le militant reprend: «*Parmi les symptômes les plus fréquemment rencontrés, 55 % des malades interrogés déclarent souffrir d'insomnies, 45 % de migraines, 38 % d'acouphènes, 28 % d'anomalies cardiaques et le quart de vertiges. Les conclusions publiées fin 2022 montrent une corrélation entre ces maladies et la présence d'éoliennes. Nous avons transmis ces résultats en totalité à la préfecture et au fil de l'eau à l'ARS.*» L'agence régionale de santé des Hauts-de-France a pris ces signalements très au sérieux. Son directeur, après avoir reçu plusieurs fois les représentants de SOS Danger éolien, a envoyé un courrier circonstancié de deux pages au professeur Jérôme Salomon, directeur général de la santé. «*Ces symptômes ne sont pas spécifiques d'une pathologie et sont fréquents dans la population générale. Néanmoins, il apparaît que les éoliennes pourraient favoriser l'apparition de ce type de symptômes regroupés sous le terme de syndrome éolien. Il pourrait correspondre à un ensemble de manifestations consécutives à un stress et une perte de sommeil*», écrit-il notamment.

## «On va vers un scandale d'État»

Selon Jean-Louis Rémouit, les résultats de cette étude seraient sous-évalués: «*Seule la moitié des personnes interrogées souffrant de maux a bien voulu signer le document officiel relatif à une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE). Les autres, par peur de représailles, n'ont pas voulu qu'on transmette leurs données. Il y a en réalité deux fois plus de malades.*» Du côté de l'exécutif régional, on reconnaît la gravité de la situation. «*Nous demandons qu'une instance médicale indépendante se penche sur la réalité des maladies provoquées par les éoliennes. Le fait que la santé des animaux soit aussi impactée montre qu'il ne peut y avoir d'effets placebo*, réagit Xavier Coulon, en charge de la ruralité et de l'éolien. *La situation est devenue hors de contrôle avec tous les projets à venir. Notre alerte rencontre un écho favorable, y compris chez les partisans de l'éolien. Delphine Batho a fait adopter un amendement contre la saturation éolienne dans le projet de loi qui sera voté mardi au Palais Bourbon.*» En revanche, la prudence est de mise à la préfecture de l'Aisne. «*Nous avons rencontré le secrétaire général de la préfecture de Laon ce jeudi. Il nous a renvoyés vers l'ARS. Elle nous cache le rapport qu'elle a effectué sur la base de nos recherches*», pointe Xavier Coulon.

Le cas de l'Aisne n'est pas isolé. «*Des maux similaires sont relevés dans des populations riveraines de nombreux parcs éoliens en France*, assure Xavier Moreno, ancien membre du comité exécutif de Sanofi, actuel président du Cercle d'étude réalités écologiques et mix énergétique (Cérémé). *Il serait du ressort de l'État de conduire une étude de pharmacovigilance et de santé publique, documentée selon des formes scientifiques appropriées. En Allemagne, l'association des médecins s'est saisie de la question des risques pour la santé d'une exposition aux infrasons émis par les éoliennes. On pourrait s'en inspirer.*» «*On va vers un scandale d'État*, affirme Fabien Bouglé, lanceur d'alerte sur le sujet. *Celui du vent contaminé.*»

+++++

Communiqué de Presse n° 5 - 5 janvier 2023

## **EOLIEN : une faillite sanitaire et financière pour l'Etat et les français**

Compte Rendu de réunion à la Préfecture de l'Aisne avec Monsieur Alain Nguoto, secrétaire général.

À la demande de l'association SOS Danger Éolien, Madame Bernardeau a été reçue par Monsieur le secrétaire général à la préfecture de l'Aisne pour s'entretenir sur la situation à venir de l'éolien terrestre dans le département de l'Aisne, en prévision d'un doublement des éoliennes

Deux volets de la situation ont fait l'objet de la réunion, la situation sanitaire, et le volet financier des exploitants de parcs éoliens.

**1 – La situation sanitaire est résumée dans l'étude de 359 plaignants** ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement), et décrite dans le communiqué de presse n°4. Elle fait apparaître 9 villages dont le taux de malades égale, ou dépasse 5% de la population parmi les plaignants déclarés, mais qui, compte tenu du taux d'échantillonnage, permet de penser que le nombre de malades peut dépasser 20 % de la population dans certaines conditions défavorables.

**SOS Danger Éolien a donc demandé d'appliquer les principes de précaution européens et français, faisant arrêter les parcs éoliens voisins des 9 villages les plus impactés**, représentant 1800 habitants, suspendre les autorisations de parcs éoliens nouveaux, en attendant un inventaire des malades de ces 9 villages par l'ARS, et une étude préliminaire sur les symptômes reconnus pour leurs origines éoliennes, directes ou indirectes, en incluant les personnes décédées depuis 10 ans.

**2 – La situation fiscale des exploitants de parcs éoliens de l' AISNE a fait l'objet d'une étude complète en 2020**, qui a été communiquée à la Préfecture la même année, et à la cour des comptes en 2022.

**Elle fait apparaître des abus financiers généralisés de type Mac Kinsey**, et des situations peuvent se révéler pénales, telles que l'absence de provisions pour démantèlement, pourtant obligatoires dans le code des impôts.

(CGI article 39 ter), par le mélange dans les déclarations fiscales entre les ventes d'électricité, et les subventions qui leur correspondent, fonctionnement quasi systématique, avec des capitaux propres négatifs etc... etc...

**SI VOTRE BOULANGER FAISAIT ÇA, IL SERAIT INTERDIT DE GESTION À VIE.**

SOS Danger Éolien demande en conséquence d'écarter des enquêtes publiques préalables tout groupe présentant des irrégularités financières, comptables et fiscales dans l'une ou l'autre de ses composantes.

**SOS Danger Éolien demande à Mr le Préfet de l' AISNE de saisir le procureur de la république de ces mêmes situations.**

**3 – SOS Danger Éolien a remarqué qu'entre les questions sanitaires, et financières, l'exploitation des parcs éoliens posaient 8 autres problèmes** non insérés dans les informations à donner dans les enquêtes publiques.

- 1. Une enquête sanitaire préalable de la population du parc**, et son effet prévisible sur celle -ci (art R 122-5II du code de l'environnement)
- 2. La publication des promesses de baux emphytéotiques**
- 3. Un certificat d'adhésion du groupe**, candidat à l'enquête publique aux obligations de la loi sapin II
- 4. Un certificat d'adhésion à l'article R 1332 du code de la Défense** en raison du fait que l'éolien est le maillon faible de l'intégrité du réseau électrique français
- 5. Une déclaration préliminaire de garantie de provisionnement annuel** pour le démantèlement du parc en fin de vie (après 10 ou 15 ans) indépendamment de la prévision ou non d'un repowering.
- 1. Les risques hydrologiques se révèlent avec la construction et l'exploitation** des parcs éoliens. Ils ont pour effet de fragiliser le sous-sol avec les vibrations, et par voie de conséquences, de dériver les voies d'eau souterraines. Ils ont aussi pour effet, lors de la construction d'interconnecter les nappes phréatiques superficielles, avec les nappes profondes, ce qui est strictement interdit.

Il en résulte de ces risques, la perte de captages, la pollution des eaux potables, et donc, la perte des capacités d'alimentation en eaux des villages, pour lesquelles les exploitants de parcs déclarent que ce sont des accidents imprévisibles.

SOS Danger Éolien demande que soient appliquées, par des garanties les directives de l'arrêté ministériel de l'environnement du 11 mars 2003, relatif à la nomenclature 110 des sondages, forages, puits et ouvrages souterrains, ainsi que celles de l'article R.512-69 du code de l'environnement.

- 1. SOS Danger Éolien demande que les documents relatifs au point n° 2 ci- dessus soient présentés en enquête publique avec le Kbis complet du candidat accompagné de ses annexes.**

2. SOS Danger Éolien demande que la préfecture rejette les dossiers d'autorisation présentant les irrégularités financières, fiscales et comptables, explicitées dans ce même point n°2.

Cordialement;

Christophe ZELLER

Administrateur de la FED en charge de la Finance, l'Assurance et de la labellisation des fonds d'investissements verts (RSE-ISR)

Fédération Environnement Durable

Association reconnue d'intérêt général

<https://environnementdurable.net/> 06 29 07 57 36

**Obs R Demat 3 :**

**Sujet :** [INTERNET] Projet des Ormeaux.

**Date :** Thu, 19 Jan 2023 17:07:12 +0000

**De :** > jenar.exp (par Internet) <[jenar.exp@hotmail.fr](mailto:jenar.exp@hotmail.fr)>

**Répondre à :** jenar.exp <[jenar.exp@hotmail.fr](mailto:jenar.exp@hotmail.fr)>

**Pour :** [ddpp-sei-eliciofrance@loiret.gouv.fr](mailto:ddpp-sei-eliciofrance@loiret.gouv.fr) <[ddpp-sei-eliciofrance@loiret.gouv.fr](mailto:ddpp-sei-eliciofrance@loiret.gouv.fr)>

Monsieur le commissaire enquêteur,

Par ce mail, je fais suite à l'enquête publique sur le projet éolien de la commune de sceaux du gâtinais.

Depuis plus de 20 ans, l'éolien terrestre se développe en France.

Source d'emplois et de croissance, l'énergie éolienne est avant tout une énergie renouvelable, propre, sûre et inépuisable.

Notre époque est en mouvement, et nous sommes en train de passer de l'ancien monde au nouveau. Le réchauffement climatique est visible, observable, mesurable, nous attendons une modification de nos modes de production d'énergie

Certes l'énergie éolienne peut être considéré comme intermittente, mais les techniques de stockage sont en train de se développer. La plus aboutie est la création d'hydrogène vert à partir d'électricité d'origine renouvelable.

Tout le monde est pour les ENR mais, les projets sont toujours mal situés à en écouter les diverses associations et collectifs d'opposants. Ces mêmes associations sont généralement aussi opposées aux autre types d'ENR car là aussi toujours au mauvais endroit.

Ces personnes sont simplement égoïstes. Si la France est aujourd'hui un pays en voie de désindustrialisation c'est en partie leur faute.

Je suis donc favorable au projet de sceaux du gâtinais

Cordialement

**Obs R Demat 4 :**

**Sujet :** [INTERNET] sceaux du gâtinais

**Date :** Fri, 20 Jan 2023 14:11:32 +0000

**De :** > jenar.exp (par Internet) <[jenar.exp@hotmail.fr](mailto:jenar.exp@hotmail.fr)>

**Répondre à :** jenar.exp <[jenar.exp@hotmail.fr](mailto:jenar.exp@hotmail.fr)>

**Pour :** [ddpp-sei-eliciofrance@loiret.gouv.fr](mailto:ddpp-sei-eliciofrance@loiret.gouv.fr) <[ddpp-sei-eliciofrance@loiret.gouv.fr](mailto:ddpp-sei-eliciofrance@loiret.gouv.fr)>

Madame La Préfète,  
Messieurs les commissaires enquêteurs,

Par ce mail je tiens à renouveler mon soutien au projet éolien de sceaux du gâtinais.

Je suis tout de même interpellé par le comportement de certaines personnes habitant dans la zone d'enquête publique mais aussi de certaines associations d'opposants.

En effet certaines personnes achètent une maison sur une commune à proximité du parc déjà existant de Sceaux du gâtinais et en aillant parfaitement connaissance du projet sur la commune ou ils viennent d'acheter leur résidence secondaire. Ce sont ces mêmes personnes qui se plaignent en public des nuisances supposées des éoliennes sur leur santé et la valeur de leur bien. En tout état de cause les éoliennes n'ont pas d'effet néfaste sur la valeur des biens immobiliers vu que des opposants achètent des biens là ou il a déjà des parcs ou des projets. C'est comme acheter une maison a la campagne et se plaindre des bruits et des odeurs de cette même campagne.

Je constate également des transactions immobilières totalement normales sur les communes de sceaux du gâtinais et Courtempierre et cela malgré les affiches « non aux éoliennes » mises en place su Courtempierre depuis le printemps 2022.

Le moindre projet ENR sur une commune est vécu comme un drame, une atteinte aux droits, à la santé, une catastrophe immobilière et financière. Tous les arguments fallacieux sont mis en avant contre tel ou tel projet. C'est une minorité d'habitants qui parlent plus fort que les autres qui font croire que la majorité de la population est contre.

La dénaturation du paysage est un argument souvent mis en avant. Cet argument est totalement subjectif vu qu'il est basé sur la beauté. De plus un arrête de la cour de cassation en datte du 17/09/2020 stipule que « nul n'a un droit acquis à la conservation de son environnement ».

Recevez Madame la Préfète, Messieurs les commissaires enquêteurs mes salutations distinguées.

**R Demat 5 :**

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique parc éolien à Sceaux-du-Gâtinais (45)

**Date :** Mon, 23 Jan 2023 11:14:08 +0000

**De :** gerard.rollin (par Internet) <[gerard.rollin@colas.com](mailto:gerard.rollin@colas.com)>

**Répondre à :** gerard.rollin <[gerard.rollin@colas.com](mailto:gerard.rollin@colas.com)>

**Pour :** [ddpp-sei-eliciofrance@loiret.gouv.fr](mailto:ddpp-sei-eliciofrance@loiret.gouv.fr) <[ddpp-sei-eliciofrance@loiret.gouv.fr](mailto:ddpp-sei-eliciofrance@loiret.gouv.fr)>

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Notre société, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie près de 200 personnes dans le département du Loiret.

Une part importante de notre activité est liée au développement de l'énergie éolienne dans ce département. C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier à ce projet éolien. Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 5 mois environ.

Cordialement

Gérard ROLLIN  
Chef de service commercial Eolien et Solaire  
Tél. 06 61 09 09 27  
[gerard.rollin@colas.com](mailto:gerard.rollin@colas.com)

COLAS FRANCE  
1, rue du Colonel Pierre Avia - 75730 PARIS CEDEX  
<http://www.colas.com>

### **R Demat 6:**

**Sujet :** [INTERNET] Accès aux dossiers de l'association pour l'enquête publique  
**Date :** Tue, 24 Jan 2023 10:25:51 +0100  
**De :** > contact (par Internet) <[contact@stop-eoliennes-sceaux.fr](mailto:contact@stop-eoliennes-sceaux.fr)>  
**Répondre à :** contact <[contact@stop-eoliennes-sceaux.fr](mailto:contact@stop-eoliennes-sceaux.fr)>  
**Pour :** [ddpp-sei-eliciofrance@loiret.gouv.fr](mailto:ddpp-sei-eliciofrance@loiret.gouv.fr)

Monsieur le Président de la Commission d'enquête publique,  
Messieurs les membres de la Commission d'enquête publique,  
Je vous ai présenté, lors de votre première permanence publique à la Mairie de Sceaux-du-Gâtinais, notre association et le contexte historique, géographique, environnemental, paysager, patrimonial et touristique de notre village.  
Conformément à notre discussion, je viendrai vous présenter lors des prochaines permanences les dossiers d'analyse de l'étude d'impact d'Elicio que nous avons rédigés et que nous vous transmettrons en version papier format A4.  
Dans un premier temps, je vous propose de consulter ces dossiers (voire de les télécharger) sur le site de notre association <https://stop-eoliennes-sceaux.fr>  
Il suffit pour cela de cliquer en haut de la page d'accueil sur "cliquez ici pour accéder aux dossiers de l'association pour l'enquête publique", ce qui vous conduira à une page où les 5 dossiers (vous avez déjà reçu le premier) sont accessibles en format PDF.  
Vous pouvez les enregistrer en faisant "clic droit" puis, sous Windows, "enregistrer", ou sous Mac, "ouvrir dans Aperçu" puis "enregistrer".  
Je serai présent lors de votre permanence jeudi 26 janvier avec les deux dossiers suivants : "nos commentaires sur l'étude d'impact" et "le contexte énergétique".

Avec nos respectueuses salutations,

**Stop Eoliennes Sceaux**

<https://stop-eoliennes-sceaux.fr>

Philippe JACOB - Président

2 Paucour 45490 Sceaux-du-Gâtinais

06 75 06 52 53

[contact@stop-eoliennes-sceaux.fr](mailto:contact@stop-eoliennes-sceaux.fr)

Membre du Collectif Avenir Rural du Gâtinais

<https://avenir-rural-gatinais.fr>

Membre de la FED

<https://environnementdurable.net>

**R Demat 7 :**

**Sujet :** [INTERNET] enquête publique du projet Les Ormeaux

**Date :** Fri, 27 Jan 2023 10:52:43 +0000

**De :** > Michel (par Internet) <[Michel@m-couturier.fr](mailto:Michel@m-couturier.fr)>

**Répondre à :** Michel <[Michel@m-couturier.fr](mailto:Michel@m-couturier.fr)>

**Pour :** [ddpp-sei-eliciofrance@loiret.gouv.fr](mailto:ddpp-sei-eliciofrance@loiret.gouv.fr) <[ddpp-sei-eliciofrance@loiret.gouv.fr](mailto:ddpp-sei-eliciofrance@loiret.gouv.fr)>

**Monsieur le Commissaire Enquêteur,**

**Etant à l'initiative du parc éolien Energie du Gâtinais actuellement en opération sur le territoire de Sceaux-du-Gâtinais, nous nous inquiétons de ce nouveau projet éolien et de sa localisation très proche de des habitations du SUD-OUEST de la Seine & Marne.**

J'interviens dans cette enquête publique en tant que Président de l'Association de Défense de L'Environnement du Sud-Ouest de Seine & Marne (ADESO77).

- Plusieurs communes voisines de Sceaux, concernées par le périmètre de l'enquête publique, sont dans le Sud 77, notamment Beaumont du Gâtinais, Gironville, Arville, Mondreville et Château-Landon ;
- Ces communes, qui accueillent déjà pour certaines des parcs éoliens, seront impactées par la densification et la saturation que décrit la MRAe du Loiret dans son avis 2022-3874 du 28 oct. 2022 (dernier paragraphe page 7) ;
- Notre démarche est cohérente avec les statuts de notre association et son objet qui de :

1. Défendre l'environnement et protéger les espaces naturels, le patrimoine bâti, la qualité des paysages, de la faune, des sites et du patrimoine des habitants des communes d'Aufferville, Bougligny, Châtenoy, Chevrainvilliers, Fay-lès-Nemours, Ormesson, menacés notamment par l'implantation d'éoliennes et des équipements qui leur sont liés dans un rayon de 10 km de chaque habitation concernée de chaque village listé ci-dessus.

2. Défendre le cadre de vie, l'environnement, la propriété, la tranquillité, la santé et la sécurité des habitants du territoire cité ci-dessus, contre tous actes et décisions intervenant en matière administrative, urbanistique, environnementale et immobilière qui apporteraient une nuisance à la qualité de vie des habitants.

3. Sensibiliser l'opinion publique aux problèmes d'environnement par toutes campagnes d'information et d'action, et de former ses membres à la connaissance du patrimoine, des espèces animales et végétales et de l'environnement dans la zone définie au premier point.

4. Défendre l'identité culturelle des paysages et du patrimoine, ainsi que les intérêts naturels, économiques, historiques et sociaux.

5. Lutter, notamment par toutes actions en Justice, contre tous projets ou installations notamment les parcs éoliens et les unités de méthanisation dans la zone définie au premier point,

qui sont incompatibles avec les sites remarquables, paysages, monuments, équilibres biologiques, espèces animales et végétales, et avec la santé et la sécurité des habitants ainsi qu'avec la sécurité et la salubrité publiques. L'association se réfère notamment à cet égard à la Convention Européenne des Paysages.

6. Soutenir et porter les actions de groupes ou collectifs ayant les mêmes buts que l'association dont le Collectif Anti-Eolien du Sud-Ouest Seine et Marne (CAESO77).

7. Prévenir la dégradation des ressources naturelles.

8. Défendre l'application des lois et réglementations territoriales en vigueur.

9. Favoriser le développement de projets utiles à la vie de l'Homme et respectueux des sites naturels et répertoriés.

10. Plébisciter les technologies d'économie d'énergie efficaces et vraiment écologiques.

L'association ADE-SO77, afin de répondre aux inquiétudes de ses adhérents et des habitants du Sud 77, est ici légitime pour porter un avis argumenté à la commission d'enquête pour le parc Elicio-les-Ormeaux de Sceaux-du-Gâtinais.

#### **Sur la localisation de ce parc dans le Loiret :**

- L'Atlas des paysages du Loiret du Conseil Départemental du Loiret, qui fait référence en matière de description et perception des paysages, indique dans son « Document général » page 48 que :
  - « Ces ensembles paysagers ont la particularité d'appartenir à un territoire paysager plus vaste.
  - Ils constituent seulement une partie de ce territoire paysagèrement continu.
  - La limite administrative du département a artificiellement interrompu cette continuité.
  - La valorisation du paysage de ces ensembles paysagers doit donc être envisagée par rapport à l'ensemble du territoire paysager concerné et donc être partagée avec les départements voisins ».
- Dans son arrêté du 2 avril 2021 n°2021-03/DCSE/BPE/EOL refusant le parc éolien Bois-de-l'Avenir d'Innergex sur Beaumont-du-Gâtinais, le Préfet de Seine-et-Marne indique en fin de la page 3 l'avis réservé du Conseil Départemental du Loiret en date du 5 nov. 2020 qui souligne que : « les Loirétains sont de plus en plus impactés par l'implantation de parcs éoliens, ce qui engendre la dégradation des paysages du département » et que « ce futur parc éolien aurait une incidence visuelle pour les habitants des communes du Loiret ». Nul doute que la réciproque est vraie !

La localisation dans le Loiret du parc sur lequel l'association ADE porte ici un avis ne représente pas un obstacle technique ou juridique. Les continuités paysagères et l'usage récent de ce procédé par le Conseil Départemental du Loiret auprès du Préfet de Seine-et-Marne lors de l'instruction du parc Bois-de-l'Avenir de Beaumont en témoignent.

#### **Sur l'étude d'impact concernant le 77 :**

●○○○○○ L'étude paysagère présentée dans le « Document annexe 3 – Volet paysager » indique :

- Page 44, un impact sur le patrimoine, notamment sur les Eglises classées de Mondreville (sensibilité forte) et d'Arville (modérée) ;
- Page 49, que le paysage ouvert « augmente » les sensibilités vis-à-vis des villages d'Arville, Gironville et Mondreville ;
- Page 97 : des « risques de saturation » depuis Beaumont, Villeneuve, Mondreville, Pilvernier,

●○○○○○ Les carnets de photomontages montrent les éléments suivants :

- Page 114 (doc 1) : sur Villeneuve, une présence imposante de E1+E2+E3 ;
- Page 118 (doc 1) : sur Pilvernier, une densification du motif éolien ;
- Page 122 (doc 1) : une vue depuis le centre-bourg de Mondreville qui ne permet pas d'identifier la réalité de l'impact (où sont les vues depuis les entrées et sorties Sud et Ouest ?) ;
- Page 126 (doc 2) : une vue depuis l'entrée Est de Mondreville (même réflexion que ci-dessus),
- Page 154 (doc 3) : une vue depuis le centre-bourg de Beaumont (et pourquoi pas depuis l'intérieur de l'église !) ;
- Page 162 (doc 4) : une vue depuis la D403 au niveau d'Arville, avec la densification perceptible du motif éolien ;
- Page 166 (doc 4) : vue depuis la D7/D118 depuis Maisoncelles vers Mondreville (idem que pour les pages 122 et 126) ;
- Page 218 (doc 7) : vue depuis la sortie Ouest de Château-Landon, un choix de point de vue bien sans aucune chance de trouver un impact ;
- Page 286 (doc 11) : vue depuis « La Vallée du Fusain » au pied de Château-Landon, pas de chance non plus.

Le traitement par le promoteur du volet paysager et patrimonial est clairement incomplet et ne permet pas d'appréhender correctement l'impact du parc sur le cadre de vie des habitants du Sud-77 et du patrimoine historique et architectural du territoire.

En effet, plusieurs vues auraient dû figurer dans le carnet de photomontages, notamment :

- Depuis la sortie Sud de Mondreville qui aurait montré une présence forte et une densification du motif éolien ;
- Idem depuis la sortie Ouest ;
- Depuis l'entrée de Mondreville Nord-Est par la route de Trémainville qui aurait montré l'encadrement du clocher de l'Eglise classée par les éoliennes ;



- Depuis la route de Château-Landon qui aurait montré à de nombreux endroits la co-visibilité des parcs depuis la sortie de Château-Landon jusqu'à l'entrée de Mondreville ;
- Etc...

L'absence de ces éléments peut être qualifiée de « légèreté » vis-à-vis des communes du Sud77 et de leurs habitants, car c'est au pétitionnaire qu'incombe la charge de prouver l'absence d'impacts avec une démarche concertée et sincère.

**Sur l'avis de la MRAe Centre Val-de-Loire n°2022-3874 du 28 oct. 2022 qui souligne :**

- Qu'un « effet de renforcement de la saturation » visuelle (page 7) ;
- Villeneuve et Le Perray sont cités (page 8) pour le constat de la « prégnance » et de l'effet « d'écrasement » qui résultent de la densification et de la hauteur des éoliennes (180m) ;
- Que « 30 monuments historiques sont situés dans l'ère d'étude rapprochée » (page 6) ; plusieurs sont en Seine-et-Marne ;
- Que le pétitionnaire a cherché à « minorer » ces effets (page 7) et que « la prise en compte de ces incidences dans l'étude d'impact est insuffisante » (page 8) ;
- Que « la variante retenue a des incidences paysagères notables » et que ce choix « n'apparaît pas issu d'une véritable analyse des alternatives à l'aménagement proposé » (page 10).

Il est bien visible que la MRAe Centre Val-de-Loire a perçu les insuffisances de l'étude d'impact, y compris pour la prise en compte du Sud Seine-et-Marne. Son avis est révélateur des insuffisances de l'approche d'ELICIO dont les habitants et communes du Sud Seine-et-Marne ne doivent pas être les victimes !

C'est pourquoi nous demandons à la Commission d'enquête de formuler un avis défavorable à l'installation de ce parc qui impacte négativement notre environnement, notre cadre de vie, nos monuments historiques, l'attractivité touristique de sites majeurs comme Château-Landon ainsi que l'attractivité résidentielle qui en découle.

Pour l'association ADES077, son président Michel COUTURIER

[president@adeso77.fr](mailto:president@adeso77.fr)

Cordialement

**Michel COUTURIER**

**Président ADES077**

13 rue de près

77167 FAY LES NEMOURS

Tel 01 64 28 51 77 / 09 69 80 66 09

Mobile : 06 80 46 99 79

eMail : [Michel@m-couturier.fr](mailto:Michel@m-couturier.fr)

**R Demat 8 :**

**Sujet :** [INTERNET] enquête publique Elicio les Ormeaux

**Date :** Sun, 29 Jan 2023 10:04:25 +0100

**De :** > mariepascale.katirenko (par Internet) <[mariepascale.katirenko@noos.fr](mailto:mariepascale.katirenko@noos.fr)>

**Répondre à :** mariepascale.katirenko <[mariepascale.katirenko@noos.fr](mailto:mariepascale.katirenko@noos.fr)>

**Pour :** [ddpp-sei-eliciofrance@loiret.gouv.fr](mailto:ddpp-sei-eliciofrance@loiret.gouv.fr)

Mesdames, Messieurs de la Commission d'enquête sur le projet Elicio les Ormeaux

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, la lettre que notre association Protection du Territoire du Gâtinais sise à Courtempierre, adresse à la Commission d'enquête pour refuser le projet d'Elicio les Ormeaux sur la commune de Sceaux-du-Gâtinais.

Etant, nous aussi, confrontés aujourd'hui à un projet de parc éolien industriel sur nos communes de Treilles en Gâtinais, Courtempierre et Gondreville la Franche, c'est naturellement que nous sommes concernés par l'enquête publique qui se déroule à Sceaux-du-Gâtinais pour le parc Elicio-les-Ormeaux, et ce à plusieurs titres :

- parce que les éoliennes en projet, comme celles déjà existantes d'Energie du Gâtinais, seront aussi visibles de Courtempierre, Treilles et Gondreville,
- parce que la protection du cadre de vie des habitants du territoire est l'objet de notre association,
- parce que ce projet, par son irrégularité, ne s'intègre pas dans l'alignement des éoliennes déjà existantes et va encore surcharger le paysage,
- parce que Courtempierre est dans le périmètre de l'enquête publique.

Après lecture de l'étude d'impact et de l'avis de l'Autorité Environnementale (MRAe), nous formulons les constats suivants :

- **l'étude d'impact est incomplète** (type d'aérogénérateurs, raccordements, voies d'accès...) et les moyens pour évaluer les impacts mis à disposition des habitants et municipalités concernées sont insuffisants, notamment en ce qui concerne les photomontages depuis les hameaux proches mais surtout depuis le site gallo-romain qui est un patrimoine partagé au sein de notre communauté de communes,
- **l'étude paysagère mobilise des variantes qui ne peuvent pas être compatibles** avec la présence d'un radar militaire (que nous connaissons bien puisque le faisceau va vers le camp de Gondreville) et sont, par là-même, une forme de "tromperie" visant à choisir la variante 3,
- **l'implantation de ce parc, proche des lieux habités, crée un "effet d'écrasement" et une "sursaturation"** (MRAe),
- **le promoteur n'a pas respecté ses obligations** en ne cherchant pas de solution alternative à son implantation qui aura "des incidences paysagères notables" (MRAe)
- **l'étude de l'avifaune et des chauves-souris est incomplète,**

- les impacts sonores et les impacts sur les chauves-souris sont tels qu'ils **nécessitent des bridages** et que la **MRAe demande des mesures complémentaires** pour vérifier s'ils seront suffisants.

En synthèse **cette étude d'impact** est un brouillon **mal fini** !

Quelles sont les **conséquences** pour les habitants de Courtempierre, Treilles et Gondreville?

### **Courtempierre**

Courtempierre partage plusieurs ressources avec Sceaux : une salle des fêtes, une production et une distribution d'eau potable, les bords du Fusain et du Petit Fusain et les vestiges archéologiques de l'occupation gallo-romaine.

Les habitants de Courtempierre sont proches des Scéléens. Au XIXème siècle, c'est à la Mairie de Sceaux que naissances et décès étaient déclarés. C'est pourquoi le parc éolien jette un émoi vif dans ce village :

- il porte atteinte au patrimoine archéologique dont nous avons des extensions, notamment des éléments de l'aqueduc romain sur la commune, aqueduc qui a fait l'objet d'un dossier de notre association transmis à la DRAC du Centre Val de Loire,
- il occupe de façon imposante le paysage sur la route que les habitants de Courtempierre utilisent pour aller à Beaune prendre l'autoroute ou à Nemours pour le train (plus proche que Montargis),
- il impacte, par la sursaturation qu'il provoque et par son irrégularité, les paysages et le cadre de vie, ce qui portera atteinte à l'attractivité de notre village.

### **Treilles-en-Gâtinais et Gondreville-la-Franche**

De ces villages, les éoliennes actuelles sont très visibles. Les habitants les voient clignoter la nuit et se dresser le jour. L'impact sur le paysage sera fort du fait de cette visibilité lointaine, de l'irrégularité de l'implantation, de la taille et de la sursaturation qui en résulte.

De plus, dans l'étude paysagère, le non-impact sur l'Eglise classée de Treilles n'est pas avéré du fait du mauvais angle de prise de vue.

De nombreux oiseaux migrateurs passent par Sceaux et par nos trois villages. Ce territoire humide et boisé avec le Fusain, le Petit Fusain et tous les marais historiques est un espace avec une biodiversité riche et un refuge pour, entre autres, les chiroptères et les oiseaux de proie.

C'est pourquoi, l'Association PRO T G, au nom de ses 250 adhérents, s'élève contre le projet éolien de Sceaux du Gâtinais proposé par la société Elicio, et vous demande, Monsieur le Président de la Commission d'enquête et Messieurs les membres de la Commission d'enquête, d'émettre un avis défavorable à celui-ci.

Veillez agréer, Monsieur le Président de la Commission d'enquête et Messieurs les membres de la Commission d'enquête, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le Bureau Directeur et ses adhérents

Marie-Pascale Lefevre Katirenko

Présidente

**R Demat 9 :**

**Sujet :** [INTERNET] Participation à l'enquête publique projet ELICIO pour l'association AUXYMORE

**Date :** Wed, 1 Feb 2023 11:40:16 +0100 (CET)

**De :** > marianne-barreau (par Internet) <[marianne-barreau@wanadoo.fr](mailto:marianne-barreau@wanadoo.fr)>

**Répondre à :** Marianne BARREAU-LE-ROY <[marianne-barreau@wanadoo.fr](mailto:marianne-barreau@wanadoo.fr)>

**Pour :** [ddpp-sei-eliciofrance@loiret.gouv.fr](mailto:ddpp-sei-eliciofrance@loiret.gouv.fr)

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint un courrier concernant les remarques effectuées par l'association AUXYMORE basée à AUXY (45).

Vous en souhaitant bonne lecture,

Sincères salutations.

Le président,

Marianne BARREAU LE ROY



59 hameau de Chauffour  
45340 AUXY

06.75.60.26.13

[auxymore@orange.fr](mailto:auxymore@orange.fr)

**ENQUETE PUBLIQUE Elicio  
Mairie DE SCEAUX  
Rue du Pont  
45490 SCEAUX-du-Gâtinais**

Auxy,  
Le 30 janvier 2023

L2023-1

**A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur**

Monsieur le Président de la Commission d'enquête publique,

Messieurs les membres de la Commission d'enquête publique,

L'association AuxyMore a pour objet la sauvegarde des paysages, du patrimoine et de l'environnement sur Auxy et ses environs.

C'est donc naturellement que nous sommes concernés par l'enquête publique qui se déroule à Sceaux-du-Gâtinais pour le parc Elicio-les-Ormeaux, et ce à plusieurs titres:

- parce que les éoliennes en projet, comme celles déjà existantes d'Energie du Gâtinais, seront aussi visibles de notre village et de nos hameaux,
- parce que la protection du cadre de vie des habitants du territoire est l'objet de notre association,
- parce que ce projet, par son irrégularité, ne s'intègre pas dans l'alignement des éoliennes déjà existantes et qu'il va encore surcharger le paysage,
- parce qu'Auxy est dans le périmètre de l'enquête publique.

A la lecture des éléments du dossier d'étude d'impact d'Elicio, nous avons constaté :

- que la MRAe reconnaît que ce nouveau parc augmente la saturation existante (elle parle même de "sur-saturation"),
- que les paysagistes d'Elicio décrivent que leur parc éolien, par son irrégularité, rend "illisible" le motif éolien dans la plaine,
- que le promoteur, en soumettant des photomontages depuis des points de vue desquels les éoliennes d'Elicio sont cachés derrière les bois, n'a pas permis aux habitants d'Auxy d'identifier les atteintes à leur paysage,
- qu'aucun point de vue n'a été pris depuis la D7 en sortie de Mondreville pour analyser la covisibilité avec l'Eglise Saint Martin d'Auxy, patrimoine protégé,
- et qu'en général, la mauvaise qualité et l'incomplétude de l'étude d'impact (faits soulignés par la MRAe) montrent la négligence du promoteur dont le travail aurait dû être écarté.

Les intérêts des habitants d'Auxy sont touchés par le projet d'Elicio.

Au-delà de toutes les considérations générales sur la question éolienne, les impacts de ce parc précis sur notre village sont importants.

En analysant cette étude d'impact, nous avons remarqué que le promoteur a éludé la question des impacts sur notre Église Saint-Martin et sur le paysage capté depuis la butte d'Auxy ou depuis les hameaux (particulièrement Le Vau).

Concernant l'Église Saint-Martin, le promoteur a tout simplement évité de proposer un photomontage depuis la plaine sur la D7 en sortie Ouest de Mondreville.

Ce photomontage aurait permis de voir que les éoliennes d'Elicio, quand on regarde vers la butte d'Auxy, surplombent le paysage et les éoliennes déjà présentes (celles d'Elicio en sont proches et 44% plus grandes) ainsi que celles prévues pour Bois-Régnier, plus éloignées.

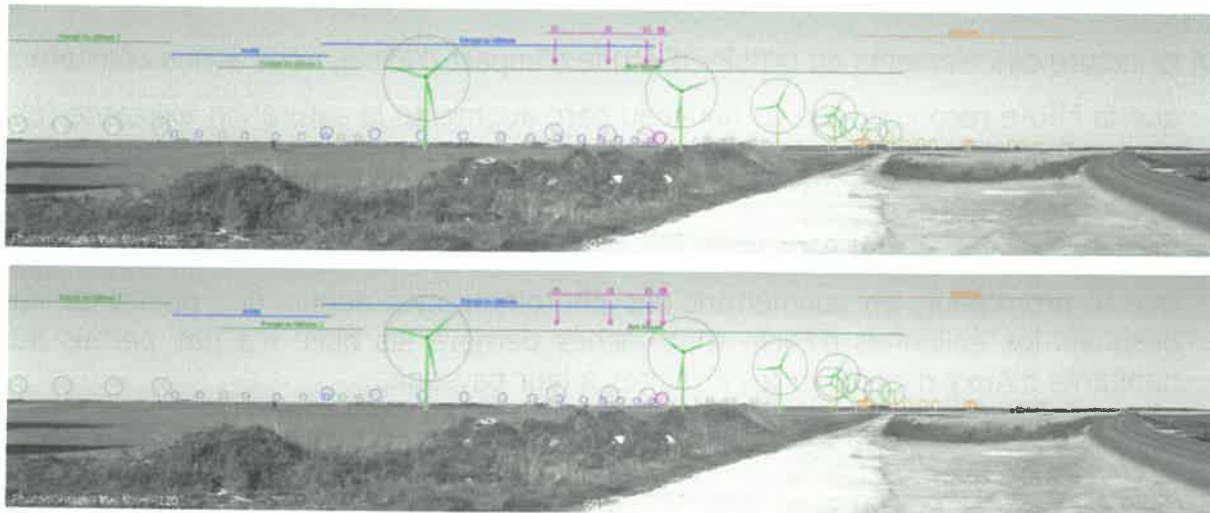
Nul doute que l'Église Saint-Martin sera bien encadrée par Elicio-les-Ormeaux, et non pas avec une incidence « faible et peu marquante » comme le dit le promoteur (page 315 – annexe 3 – Volet paysager).

Concernant l'impact sur le paysage, le promoteur propose 3 photomontages :

- pages 146 à 149 – carnet 3 : depuis Le Vau (sortie Est)
- pages 150 à 153 – carnet 3 : vue depuis Auxy-Bourg ;
- pages 186 à 189 – carnet 5 : vue depuis la gare de péage de l'A19.

Regardons-les de près :

Depuis Le Vau – vue filaire sur 120° (page 147)



L'angle de prise de vue favorise la présence de Bois-Régnier depuis ce lieu. Il est clair néanmoins que la présence d'Elicio (en mauve) vient renforcer le motif éolien.

Depuis le bourg – vue filaire sur 120° (page 151)



En fait, cette vue est prise du bas de la butte d'Auxy, avec un magnifique écran arboré à droite !

Le parc Elicio est clairement dissimulé derrière le bosquet.

Depuis la gare de péage de l'A19 - vue filaire de 120° (page 187)



Ici, c'est encore plus clair, la prise de vue ne permet pas de faire émerger Elicio derrière les arbres. L'absence d'impact est-elle prouvée?

Depuis la butte d'Auxy - vue vers le Nord (jardin d'un particulier).  
Regardons quelques montages d'amateur !



Très clairement, cette vue montre Elicio qui domine largement le motif éolien d'Énergie du Gâtinais. Plus proches, plus grandes, les éoliennes d'Elicio occupent une place importante en hauteur dans le paysage.

A noter que Bois Régnier prendrait place à la suite des arbres de droite, et Beaumont à gauche de ceux de gauche. Le cadrage est volontairement réduit pour faire prendre conscience de la présence forte d'Elicio, et un plan filaire sur 120° les ferait réapparaître de chaque côté.

En définitive, on perçoit bien de ce point de vue l'incohérence, remarquée d'ailleurs par les paysagistes d'Elicio et surtout notée par la MRAe, d'un parc qui complique le motif éolien jusqu'à le rendre « illisible ».

C'est l'effet de « sur-saturation » énoncé par l'Autorité Environnementale.

Sur la route du bourg vers Le Vau (entrée Ouest)



Cette vue est intéressante car les éoliennes de Bois-Régnier et de Beaumont ne sont pas visibles sous cet angle. On peut donc apprécier l'impact d'Elicio.

Apparemment, celui-ci est très net !

3 éoliennes sont très visibles. Les 2 autres disparaissent derrière l'arbre de droite.

Bois Régnier se situe à la droite immédiate de la vue.

Ces deux vues font donc apparaître la présence et l'irrégularité d'Elicio. Le motif éolien devient illisible !

Mais ces vues sont-elles valides ? Et bien, c'est simple, la charge de cette preuve est le lot du promoteur, c'est son travail. Il faut le lui demander, car sa production actuelle est loin d'être significative et de vous assurer de l'absence d'impact sur notre Église et nos paysages.

C'est pourquoi, au nom des adhérents d'AUXYMORE et des habitants d'Auxy, nous vous demandons de formuler un avis défavorable à ce projet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, nos respectueuses et sincères salutations.

Pour les membres et de Bureau d'AuxyMore,  
Marianne BARREAU LE ROY  
Président

#### **R Demat 10 :**

**Sujet :** [INTERNET] Parc éolien

**Date :** Sat, 4 Feb 2023 18:59:38 +0100

**De :** > eallart1 (par Internet) <[eallart1@gmail.com](mailto:eallart1@gmail.com)>

**Répondre à :** eallart1 <[eallart1@gmail.com](mailto:eallart1@gmail.com)>

**Pour :** [ddpp-sei-eliciofrance@loiret.gouv.fr](mailto:ddpp-sei-eliciofrance@loiret.gouv.fr)

**Copie à :** Collectif Stop Eoliennes Sceaux <[contact@stop-eoliennes-sceaux.fr](mailto:contact@stop-eoliennes-sceaux.fr)>

je suis contre les éoliennes pour les raisons suivantes:

1. Les éoliennes dénaturent le paysage
2. La production d'électricité est ridicule



3. Pollution visuelle et sonore
4. dangereuses pour la faune et particulièrement pour les oiseaux pris au piège et déchiquetés dans les pales
5. L'éolien, une source d'énergie intermittente assujettie aux aléas climatiques

Eric Allart

23 La bottière

45490 sceaux du Gatinais

**R Demat 11:**

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique éoliennes à Sceaux du Gâtinais

**Date :** Tue, 7 Feb 2023 09:56:46 +0100

**De :** > territoires.gatinais (par Internet) <[territoires.gatinais@gmail.com](mailto:territoires.gatinais@gmail.com)>

**Répondre à :** territoires.gatinais <[territoires.gatinais@gmail.com](mailto:territoires.gatinais@gmail.com)>

**Pour :** [ddpp-sei-eliciofrance@loiret.gouv.fr](mailto:ddpp-sei-eliciofrance@loiret.gouv.fr)

Bonjour

Je vous joins dans ce mail ma contribution citoyenne à l'enquête publique du projet des Ormeaux de Sceaux du Gâtinais.

Bien cordialement

Joëlle Pizzi

Joëlle PIZZI  
1 Lieu-dit EGREFIN  
45490 – GONDREVILLE LA FRANCHE

Gondreville le 6 février 2023

A l'attention de la commission d'enquête publique pour le projet Elicio les Ormeaux  
Mairie de Sceaux du Gâtinais – 45490 - Sceaux du Gâtinais

Monsieur le Président de la Commission d'enquête,  
Messieurs les membres de la Commission d'enquête,

J'habite Gondreville-la-Franche, à 9 km à vol d'oiseaux du parc Énergie du Gâtinais et du futur parc Elicio-les-Ormeaux. De chez moi, je vois les lumières des 12 éoliennes actuelles de Sceaux clignoter. Et de plus, un autre parc est prévu (actuellement en instruction) sur Courtempierre, Treilles et Gondreville.

Cette industrialisation de l'environnement rural modifie profondément le cadre de vie de nos communes ! Est-ce utile ? Est-ce sain ? Au détriment de quoi ? Car les impacts sur le paysage et la vie des gens seront irréversibles !

Mon projet de vie, après de longues années consacrées à l'enseignement, était de développer des activités artistiques au sein d'un atelier que j'ai moi-même créé. Comment sera-t-il possible d'accueillir du public souhaitant se ressourcer dans une zone hérissée de pales et qui aura perdu tout le charme de la ruralité ?

Comment profiter pleinement de son extérieur, élément déterminant de nos choix de vie et qui nous a permis de traverser les confinements sans trop de mal ?

Et que ferai-je de mon habitation qui deviendra invendable ou subira une décote importante ? J'ai pris la décision d'être propriétaire pour me constituer un patrimoine et avoir quelque chose à transmettre à ma fille qui ait à la fois une valeur foncière et affective. Cela sera inévitablement impacté par cette atteinte au potentiel d'attractivité de notre Gâtinais avec une nette dépréciation immobilière. Qui voudra acheter ou vivre ici pour être entouré de parcs éoliens ?

Aujourd'hui, l'impact des clignotements d'Énergies du Gâtinais est déjà oppressant sur l'horizon. Demain, avec Elicio-les-Ormeaux, une « sur-saturation » sera la réalité de notre paysage selon la MRAe. Puis viendra le parc des Genévriers (Courtempierre, Treilles, Gondreville) ! Faudra-t-il parler de « sur-sur-saturation » ?

Notre commune, déjà impactée par les lumières des 2 autoroutes A 19 et A 77 et celui de leur échangeur, ne mérite pas d'être massacrée. Il est absolument impensable d'avoir à subir en permanence les désagréments engendrés par ces projets.

De plus, il faut penser aux habitants qui souhaitent préserver leur tranquillité dans « l'ambiance relativement calme » (si l'on se réfère aux conclusions de la MRAe) de notre ruralité et vont subir des nuisances sonores révélées par les bridages (peut-être pas suffisants rappelle la MRAe) que prévoit le promoteur Elicio. On sait les dommages en cette matière, relatés par des études et des témoignages (dont celui, particulièrement effrayant, des habitants d'Echauffour dans l'Orme). Un principe de précaution devrait être appliqué plutôt que de prévoir refaire les mesures après mise en service !

Ces questions, je me les pose chaque jour quand je vois, depuis ma fenêtre, les clignotements des éoliennes d'Énergie du Gâtinais, et cela m'angoisse terriblement d'avoir l'impression, avec ce nouveau parc Elicio, mal disposé, plus grand, plus imposant, que l'industrialisation de notre campagne est en marche forcée, et va menacer le projet d'une vie entière.

C'est pourquoi, je m'élève contre le projet éolien de Sceaux du Gâtinais proposé par la société Elicio, et vous demande, Monsieur le Président de la Commission d'enquête et Messieurs les membres de la Commission d'enquête, de tenir compte de mon avis défavorable en prononçant votre avis en conclusion de votre enquête.

Veuillez agréer, Monsieur le Président de la Commission d'enquête et Messieurs les membres de la Commission d'enquête, l'expression de mes sincères salutations.

Joëlle Pizzi



**R Demat 12:**

[INTERNET] Enquête publique Elicio-sceaux du Gâtinais

**Sujet :**

**Date :** Tue, 7 Feb 2023 18:10:01 +0100 (CET)

**De :** > maire.stloupdesvignes (par Internet) <[maire.stloupdesvignes@wanadoo.fr](mailto:maire.stloupdesvignes@wanadoo.fr)>

**Répondre à :** Mairie de St Loup <[maire.stloupdesvignes@wanadoo.fr](mailto:maire.stloupdesvignes@wanadoo.fr)>

**Pour :** [ddpp-sei-eliciofrance@loiret.gouv.fr](mailto:ddpp-sei-eliciofrance@loiret.gouv.fr)

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

---

Enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société ELICIO en vue d'exploiter un parc éolien de cinq aérogénérateurs et de deux postes de livraison situé sur le territoire de la commune de SCEAUX-EN-GÂTINAIS (Loiret).  
Réf. Dossier n° E22000132 / 45 – Procès-verbal des observations et questions de la commission d'enquête publique

Dans le cadre du projet Elicio sur la commune de Sceaux du Gatinais, je vous informe qu'au vu du dossier j'émet un avis défavorable à ce projet dans la mesure où :

- Ce parc Elicio densifie le motif éolien dans l'axe de l'Eglise Saint-Loup, ce qui constitue un danger de « sur-saturation » (cf. MRAe) qui n'est pas supportable pour les habitants de la commune ;

- Que le promoteur, par le photomontage n°41 (pages 270 à 273) a fait la preuve d'un impact existant sur l'Eglise de Saint-Loup-des-Vignes ;

De plus, ce parc ne présente aucune régularité en termes d'implantation et de gabarit avec ses voisins construits ou acceptés, selon les propres mots des paysagistes du promoteur (lisible dans leurs commentaires sur les photomontages).

Compte tenu de ce qui précède, je vous remercie de bien vouloir émettre un avis défavorable à ce projet.

Bien cordialement,

JF LUCHE

Maire de St Loup des Vignes

### **R Demat 13:**

**Sujet :** [INTERNET] DES RAYONNEMENTS GAMMA AU VOISINAGE DE PARCS EOLIENS ET LEURS CONSEQUENCES MEDICALES

**Date :** Wed, 8 Feb 2023 19:08:10 +0000 (UTC)

**De :** > scimadras (par Internet) <[scimadras@yahoo.fr](mailto:scimadras@yahoo.fr)>

**Répondre à:** <[scimadras@yahoo.fr](mailto:scimadras@yahoo.fr)>

**Pour :** <[ddpp-sei-eliciofrance@loiret.gouv.fr](mailto:ddpp-sei-eliciofrance@loiret.gouv.fr)> <[ddpp-sei-eliciofrance@loiret.gouv.fr](mailto:ddpp-sei-eliciofrance@loiret.gouv.fr)>

**Madame la Préfète de Région**

Mesdames Messieurs les commissaires enquêteurs

Mesdames et Messieurs,

**L'université d'Orléans possède en son sein un laboratoire qui est associé au CRNS et à l'institut de Radioprotection et de sûreté nucléaire. Pourquoi ne pas faire travailler ce laboratoire sur les éoliennes déjà érigées à Mondreville et mesurer ce que les japonais ont identifiés et ainsi d'avoir ainsi des éléments quantifiables et mesurables sur lesquels l'ARS du Centre val de Loire basée à Orléans pourrait travailler notamment sur les cancers de la population déjà exposé avant de donner tout accord au nom du principe de précaution mais aussi les troubles cardiaques, les acouphènes... en lien avec l'Agence régionale de Santé du Nord**

Pour en savoir plus :

Les éoliennes, comme toute structure plus ou moins métallique, sont très régulièrement l'objet de décharges électriques en provenance de la moyenne atmosphère en situation orageuse.

Les charges électriques correspondant au flash optique sont normalement évacuées par la terre sans inconvénient pour les êtres vivants à condition de ne pas être en contact avec l'objet frappé.

Ce n'est pas le cas de rayonnements gamma (invisibles bien qu'il s'agisse de photons de haute intensité), pouvant apparaître plus rarement au voisinage des parcs éoliens dans les mêmes conditions.

#### **Connexion entre activité orageuse et rayonnement gamma**

Le fait que les orages s'accompagnent d'une activité électromagnétique à très haute énergie – gamma – est connu depuis une trentaine d'années maintenant. Toutefois, la compréhension des mécanismes physiques en jeu ainsi que la connaissance des détails phénoménologiques associés restent encore rudimentaires. Récemment, des chercheurs japonais ont pu observer de façon univoque le lien entre rayonnement gamma et décharge de foudre. Une première. Via des avalanches d'électrons relativistes, les orages sont en mesure de produire deux types de rayonnement gamma.

Un rayonnement faible et continu pouvant persister jusqu'à plusieurs minutes. Et un rayonnement présentant les caractéristiques d'un flash, d'une intensité très élevée et d'une durée de l'ordre du millième de seconde.

Si le second se produit au moment d'une décharge de foudre, le premier tend au contraire à la précéder. Cependant, jusqu'à présent le manque de preuves par observations ne permettait pas de comprendre et démontrer clairement la relation entre les deux types d'émission gamma.

Source : <https://www.nature.com/articles/s42005-019-0168-y>

Yuuki Wada, Teruaki Enoto, Yoshitaka Nakamura, Yoshihiro Furuta, Takayuki Yuasa, Kazuhiro

#### Page 1/18

Nakazawa, Takeshi Morimoto, Mitsuteru Sato, Takahiro Matsumoto, Daisuke Yonetoku, Tatsuya Sawano, Hideo Sakai, Masashi Kamogawa, Tomoo Ushio, Kazuo Makishima & Harufumi Tsuchiya

**Fig 1**

**Fig 2**

**Crédits : Yuuki Wada and Hayanon's Science Manga Studio, 2019.**

*Sur la figure 1 est représenté le rayonnement gamma en situation orageuse, faible mais continu.*

*Sur la figure 2, les champs électriques très élevés provoquent des réactions nucléaires en altitude puis un flash de rayonnement gamma qui précède l'éclair.*

Traduit de <https://www.nature.com/articles/s42005-019-0168-y>

#### Préliminaire

Les observations de rayons gamma émis dans des orages s'accroissent et ils semblent liés aux courants électriques dont les éclairs sont les manifestations les plus visibles.

Sources :

(en) Alexandra Witze, « Space-station cameras reveal how thunderstorms trigger gamma-ray bursts », Nature, 17 juillet 2019 (DOI 10.1038/d41586-019-02181-8, lire en ligne [archive], consulté le 20 juillet 2019).

(en) Davide Castelvecchi, « Rogue antimatter found in thunderclouds », Nature News, vol. 521, no 7551, 14 mai 2015, p. 135 (DOI 10.1038/521135a, lire en ligne [archive], consulté le 20 juillet 2019).

(en) Harufumi Tsuchiya, Daigo Umemoto, Toshio Nakano et Yousuke Sato, « Photonuclear reactions triggered by lightning discharge », Nature, vol. 551, no 7681, novembre 2017, p. 481–484 (ISSN 1476-4687, DOI 10.1038/nature24630, lire en ligne [archive], consulté le 20 juillet 2019).

(en) Q. M. Ali, C. L. Bhat, H. Razdan et G. N. Shah, « Neutron generation in lightning bolts », Nature, vol. 313, no 6005, février 1985, p. 773–775 (ISSN 1476-4687, DOI 10.1038/313773a0,

#### Page 2/18

lire en ligne [archive], consulté le 20 juillet 2019).

A. V. Gurevich, V. P. Antonova, A. P. Chubenko et A. N. Karashtin, « Strong Flux of Low-Energy Neutrons Produced by Thunderstorms », Physical Review Letters, vol. 108, no 12, 19 mars 2012, p. 125001 (DOI 10.1103/PhysRevLett.108.125001

Les rayons gamma sont plus pénétrants que les particules alpha et beta, mais sont moins ionisants.

Ils sont de même nature que les rayons X mais sont d'origine et de fréquence différentes.

Les rayons gamma sont produits par des transitions nucléaires, tandis que les rayons X sont produits par des transitions électroniques provoquées en général par la collision à haute vitesse d'un électron avec un atome. La fréquence de leurs ondes est de l'ordre de  $10^{17}$  à  $10^{19}$  Hz.

Comme il est possible pour certaines transitions électroniques d'être plus énergétiques que des transitions nucléaires, il existe un certain chevauchement entre les rayons X de haute énergie et les rayons gamma de faible énergie.

Deux types d'événements à haute énergie ont été détectés à partir d'orages.

L'un d'entre eux est « l'éclair de rayons gamma terrestres » (RGT), des émissions inférieures à la milliseconde coïncidant avec les décharges de foudre.

L'autre est une « lueur gamma » précédant l'éclair gamma pendant environ une minute. Bien que l'on pense que les deux phénomènes proviennent d'avalanches d'électrons emballement relativistes dans de forts champs électriques, le lien entre eux n'est pas bien compris. Nous rapportons ici la détection simultanée sans équivoque d'une terminaison de rayonnement gamma et d'un RGT vers le bas, observée depuis le sol. Lors d'un orage hivernal au Japon le 9 janvier 2018, nos détecteurs ont capté une lueur gamma, qui s'est déplacée pendant environ 100 secondes avec le vent ambiant, puis a brusquement cessé avec une décharge de foudre.

Simultanément, les détecteurs ont observé des réactions photo-nucléaires déclenchées par un RGT descendant, dont l'impulsion radio était située à environ 1 km de l'endroit où la lueur a cessé. Il est suggéré que la région hautement électrisée produisant la lueur était liée à l'initiation du RGT descendant.

Avec des ordres de grandeur de durée indicative, on a donc dans l'ordre, une lueur gamma d'une minute, un flash gamma inférieur à la milliseconde, puis la foudre (éclair puis tonnerre).

### **Introduction**

Depuis que McCarthy et Parks ont découvert des améliorations de la dose de rayonnement à l'intérieur des nuages orageux avec un détecteur aéroporté dans les années 1980, des phénomènes de haute énergie associés aux orages ont été détectés à l'intérieur de l'atmosphère terrestre et depuis l'espace. Les flashes de rayons gamma terrestres (RGT) sont des émissions semblables à des rafales avec leur énergie photonique s'étendant jusqu'à 20 MeV qui durent plusieurs centaines de microsecondes, coïncidant avec les décharges de foudre. Ils ont été détectés pour la première fois depuis l'espace par l'observatoire de rayons gamma de Compton, et depuis lors, ils ont été signalés par de nombreux autres satellites. Des phénomènes similaires mais allant vers le bas ont été constatés ces dernières années au niveau du sol.

Ceux-ci, maintenant appelés «TGF descendants», partagent plusieurs caractéristiques avec les RGT observés depuis l'espace, comme la coïncidence avec la foudre, des durées inférieures à la milliseconde et des spectres d'énergie s'étendant jusqu'à plus de 10 MeV. Il a été démontré expérimentalement que les RGT descendants contenant suffisamment de photons au-dessus de 10 MeV déclenchent des réactions photo-nucléaires atmosphériques, à savoir la production de neutrons et de noyaux radioactifs émetteurs de positrons<sup>13,14</sup>.

### **Page 3/18**

Ces photo-neutrons peuvent être observés sous la forme d'un sursaut gamma de courte durée durant plusieurs centaines de millisecondes, car ils sont absorbés par les noyaux atmosphériques via des processus de capture de neutrons<sup>14,18</sup>.

Les lueurs gamma, également appelées longues rafales ou améliorations du sol des orages, sont des rayonnements énergétiques provenant de nuages orageux avec des énergies allant jusqu'à des dizaines de MeV, d'une durée de quelques secondes à plusieurs minutes. Ils ont été observés par des détecteurs aéroportés, au sommet des montagnes et sur des sites d'observation au niveau de la mer.

Les lueurs gamma coïncident généralement avec le passage des nuages orageux et cessent parfois au moment où les décharges de foudre ont lieu.

Bien que les RGT et les rayonnements gamma se distinguent clairement par leur durée, leur luminosité et leur synchronisation en ce qui concerne les décharges de foudre, on pense que les deux proviennent d'un mécanisme fondamental commun, appelé avalanches d'électrons emballement relativistes. Selon l'hypothèse de Wilson, les électrons germes (fournis par exemple par les rayons cosmiques) peuvent être accélérés jusqu'à une énergie de dizaines de MeV dans des champs électriques puissants, produisant des électrons secondaires. Le nombre d'électrons multipliés et accélérés augmente de manière exponentielle, et les électrons accélérés émettent finalement des rayons gamma de bremsstrahlung lorsqu'ils interagissent avec les noyaux atmosphériques ambiants. Dwyer a proposé des processus supplémentaires d'ensemencement d'électrons par les positrons et les rayons gamma rétrodiffusés dans le mécanisme RREA, appelé «modèle de rétroaction relativiste». Ce modèle peut atteindre un facteur de multiplication plus élevé que celui d'un RREA seul, et on pense donc qu'il explique la luminosité extraordinairement élevée des RGT.

Malgré un nombre croissant d'échantillons d'observation respectifs des RGT et des rayonnements gamma, les liens entre eux restent mal compris. C'est principalement parce qu'il n'y a eu aucun rapport de détection simultanée des deux, à l'exception d'un court rapport très récent sur une détection marginale. Dans cet article, nous rapportons la première détection simultanée sans équivoque d'entre eux au niveau de la mer et discutons de ses implications.

### **Résultats**

Observation des phénomènes de haute énergie dans les orages hivernaux

L'observation de rayonnement gamma et de coup de foudre d'orages d'hiver s'est engagée dans une campagne d'étude en multipoint des phénomènes atmosphériques à haute énergie dans les zones côtières de la mer du Japon. Les orages d'hiver au Japon sont des cibles idéales pour observer ce type de phénomènes en raison de leurs caractéristiques uniques ; plus particulièrement, l'altitude typique des nuages est nettement inférieure à l'ordinaire, ce qui rend viables les observations au niveau de la mer des rayonnements gamma.

Nous avons développé des détecteurs de rayonnement portables dédiés à l'observation multipoint.

Ils ont un cristal de scintillation Bi<sub>4</sub>Ge<sub>3</sub>O<sub>12</sub> (BGO) de 25 cm × 8 cm × 2,5 cm couple à deux tubes photomultiplicateurs (PMT; HAMAMATSU R1924A). Les sorties des PMT sont amplifiées, puis lues par un numériseur à 50 MHz à bord d'un système d'acquisition de données.

### **Page 4/18**

Le système d'acquisition de données stocke les formes d'onde de 20  $\mu$ s des sorties analogiques amplifiées une fois qu'une impulsion est détectée, et extrait la valeur maximale et minimale ainsi que la synchronisation de l'impulsion (voir aussi Etalonnage du détecteur). La valeur maximale correspond aux énergies de l'impulsion et la valeur minimale à la tension de base analogique. Le système d'acquisition de données enregistre également le nombre d'événements de photons rejetés en raison d'un débordement de mémoire tampon, qui sont utilisés pour la correction du temps mort. Trois détecteurs ont été déployés sur trois sites d'observation dans la ville de Kanazawa, la capitale de la préfecture d'Ishikawa, au bord de la mer du Japon (Fig. 1) et sont opérationnels depuis octobre 2016.

## Mécanismes

### Émission de rayons gamma provenant des neutrons

Les réactions photo-nucléaires telles que  $14\text{N} + \gamma \rightarrow 13\text{N} + n$  et  $16\text{O} + \gamma \rightarrow 15\text{O} + n$  expulsent des neutrons d'environ 10 MeV des noyaux d'azote et d'oxygène atmosphériques. Les photo-neutrons perdent progressivement leur énergie cinétique via des diffusions élastiques, et sont finalement capturés par des noyaux atmosphériques comme le  $14\text{N}$ .

Dans la réaction dominante  $14\text{N} + n \rightarrow 15\text{N} + \gamma$ , les noyaux  $15\text{N}$  dans des états excités émettent diverses raies gamma de désexcitation jusqu'à 10,8 MeV.

De plus, les rayons gamma de désexcitation provenant d'autres noyaux tels que Si et Al devraient également être émis lorsque des photo-neutrons ont été capturés par des noyaux ambiants dans le sol, les bâtiments et les composants des détecteurs.

On pense que ces rayons gamma de désexcitation provenant des captures de neutrons composent la courte rafale.

L'échelle de temps de la courte rafale est déterminée par la thermalisation des neutrons. Un calcul numérique prédit le taux de capture de neutrons de  $\exp(-t/\tau)$  pour  $5 \text{ ms} < t < 120 \text{ ms}$ , où  $t$  est le temps écoulé depuis le début du RGT et  $\tau \approx 56 \text{ ms}$  est la constante de décroissance. Les historiques de taux de comptage de la rafale observée ont des constantes de décroissance de  $52,0 \pm 4,9$  et  $59,2 \pm 1,7 \text{ ms}$  pour les détecteurs A et B, respectivement. Ces résultats sont cohérents avec le calcul.

D'après les analyses spectrales et temporelles, nous confirmons que la courte rafale observée est causée par des neutrons produits via des réactions photo-nucléaires atmosphériques.

### Production de positons par désintégration bêta-plus

Une fois les neutrons expulsés de  $14\text{N}$  et  $16\text{O}$ , les noyaux instables  $13\text{N}$  et  $15\text{O}$  commencent à émettre des positons via la désintégration  $\beta^+$  avec des demi-vies de 10 et 2 min, respectivement.

Les positons s'annihilent immédiatement et émettent des rayons gamma d'annihilation de 511 keV.

Les figures supplémentaires 2a à d montrent les historiques de taux de comptage dans les bandes 0,4–0,65 et 0,65–30,0 MeV. Alors que le détecteur A n'a enregistré aucune amélioration après la courte rafale, le détecteur B a enregistré une rémanence dans la bande 0,4–0,65 MeV pendant la

période  $0 \text{ s} < t < 10 \text{ s}$ . Les taux de comptage ont diminué avec une constante de décroissance de  $6,0 \pm 2,1 \text{ s}$ . Le nombre de photons soustraits au bruit de fond dans la bande 0,4–0,65 MeV pour  $1 \text{ s} < t <$

$10 \text{ s}$  est  $(2,0 \pm 0,4) \times 10^2$  photons. Le spectre d'énergie soustrait à l'arrière-plan est illustré à la Fig. 2e supplémentaire. L'énergie centrale de l'émission de la raie est de  $528 \pm 14 \text{ keV}$ , ce qui est cohérent avec 511 keV de la raie d'annihilation avec erreur.

Ces résultats nous amènent à conclure qu'une région émettrice de positons remplie de  $13\text{N}$  et  $15\text{O}$  a été produite dans l'atmosphère par les réactions photo-nucléaires, puis est passée au-dessus du détecteur B pilote par le vent ambiant<sup>14</sup>. Considérant que l'historique du taux de comptage montre une diminution monotone, la source de positons pourrait être générée quelque part au-dessus du détecteur B ou sous le vent.

## Observation de rayonnements gamma à 300 m de parcs éoliens

Source : <https://agupubs.onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1002/2017GL075071>

Des nuages d'orage se sont abattus sur la ville balnéaire japonaise d'Uchinada tôt un matin de décembre 2015. Les scientifiques s'attendaient aux tempêtes; ils avaient jalonné l'emplacement spécifiquement pour étudier quelque chose qui n'est normalement vu que par les satellites. Peu après 5 heures du matin, un éclair a frappé une éolienne. Et le long est venu un phénomène météorologique plus déroutant aussi : l'orage s'est transformé en un accélérateur de particules et a projeté un rayonnement gamma au sol.

Une équipe aux États-Unis et au Japon dirigée par Gregory Bowers, alors étudiant diplômé, a observé ces éclairs de rayons gamma avec des détecteurs de particules spéciaux.

Les satellites ont déjà observé des éclairs de rayons gamma, mais ce dernier éclair était inhabituel à plusieurs égards, et il était accompagné d'un prix : ils ont observé une explosion de particules subatomiques (dans ce cas, des neutrons) dans leur détecteur. Leurs observations pourraient faire la lumière sur les causes exactes des éclairs gamma et sur les causes de la foudre en général, et aider les chercheurs à mieux comprendre le comportement des champs électriques à l'intérieur des orages.

"Nous ne comprenons vraiment pas comment les orages produisent très bien la foudre", a déclaré à Gizmodo l'auteur de l'étude Joseph Dwyer de l'Université du New Hampshire. "La façon dont cela démarre à l'intérieur du cloud dépend de la force des champs électriques. Si vous obtenez des indices sur ce que font les champs électriques en voyant les rayons gamma sortir, cela vous donne une idée de ce qui se passe.

Depuis le début des années 1990, les scientifiques ont observé des soi-disant «éclairs de rayons gamma terrestres» s'élevant de la Terre vers des satellites. Mais le flash de 2015 était spécial. Non seulement il a tiré dans le sol au lieu de monter dans l'espace, mais il a confirmé une suspicion de longue date concernant ces éclairs en envoyant un barrage de neutrons dans des détecteurs de particules à mille pieds de distance, selon l'article publié hier dans Geophysical Research.

De plus, le flash était énorme. "La fluence totale des rayons gamma au sol a été calculée comme étant d'environ ~100 000 photons/cm<sup>2</sup>, bien supérieure à la fluence totale combinée de tous les TGF observés par les satellites depuis 1994", selon l'article. "C'est l'un des flashes de rayons gamma les plus brillants jamais vus au sol", a déclaré Dwyer.

#### Page 6/18

Quant à ce qui se passe, il y a encore des ambiguïtés. Peut-être que la foudre elle-même est directement responsable des éclairs gamma. Ou peut-être que le champ électrique à l'intérieur du nuage d'orage commence à accélérer les particules, comme une expérience de physique des particules. Les interactions dans les nuages auraient pu créer des positrons, une sorte d'antimatière (oui, c'est déjà arrivé). Lorsque les positrons interagissent avec leur homologue de matière ordinaire, dans ce cas les électrons, ils se transforment en particules lumineuses, appelées photons, qui apparaîtraient sous forme de rayons gamma.

Les neutrons ajoutent une autre couche d'intrigue : les chercheurs avaient prédit une puissante émission de neutrons à partir de ces éclairs, mais personne ne les avait jamais observés auparavant.

Ils pensent que les rayons gamma de haute énergie ont interagi avec l'azote dans l'atmosphère, conduisant à la production de neutrons. L'orage peut littéralement être devenu un réacteur nucléaire, ou l'énergie et les éléments provoquent des réactions dans le ciel qui produisent des radiations.

Tout cela pour dire que notre Terre est vraiment bizarre et que les orages peuvent se transformer en réacteurs nucléaires naturels à accélération de particules pour des raisons que nous ne comprenons pas encore très bien. Mais non, vous n'avez pas à vous soucier des radiations.

"Vous recevriez probablement plus de radiations en vous faisant radiographier les dents" que d'être touché par les neutrons de l'une de ces explosions, a déclaré Dwyer. Peut-être que la dose serait plus élevée pour les pilotes volant à l'intérieur de la tempête, mais "ce n'est pas ma plus grande préoccupation si je me retrouve à l'intérieur d'un orage", a-t-il déclaré. "Il y a une demi-douzaine de façons dont un orage peut vous tuer si vous êtes à l'intérieur." Sur cette collection remarquable de vues d'éclairs au ralenti présentée par Météorage, [https://youtu.be/2fbqGeXK\\_Ek](https://youtu.be/2fbqGeXK_Ek)

On peut observer, lorsqu'il s'agit de prises de vues de nuit, l'apparition de la lueur gamma qui précède le flash gamma qu'on ne voit pas en raison de sa très faible durée qui ne peut être saisie par la camera et qui précède l'apparition de l'éclair en deux phases, le traçage puis le flash électrique jusqu'à terre.

#### Les conséquences des rayonnements ionisants au niveau de l'organisme

source : <https://www.irsn.fr/FR/connaissances/Sante/rayonnements-ionisants-effets-radioprotectionsante/effets-rayonnements-ionisants/Pages/4-consequences-niveau-cellule.aspx?dId=b58d9f9a-7224-425b-a349-1eccb3166958&dwId=a8593a58-4f24-4ffe-859f-89528a4e1579#.Y8Jx6XbMKM8>

#### Généralités

L'énergie générée par les rayonnements ionisants peut entraîner des modifications de la matière vivante, au niveau cellulaire ou ces rayonnements induisent des lésions.

#### Page 7/18

Deux approches sont utilisées pour étudier leurs différents effets biologiques : l'épidémiologie et l'expérimentation sur des cellules d'organismes vivants. Les effets des rayonnements ionisants sur l'organisme varient en fonction de la dose reçue et de différents facteurs : la source (activité ou intensité de fonctionnement, nature, énergie...), le mode d'exposition (temps, débit...) et la cible (tissus ou organes touchés, âge de l'individu...).

Il existe deux types d'effets biologiques :

1. -des effets immédiats (ou déterministes) : une forte irradiation par des rayonnements ionisants provoque des effets immédiats sur les organismes vivants comme, par exemple, des brûlures plus ou moins importantes. En fonction de la dose et selon l'organe touché, le délai d'apparition des symptômes varie de quelques heures (nausées, radiodermite) à plusieurs mois. Des effets secondaires peuvent même être observés des années après une irradiation (fibroses, cataracte) ;



2. -les effets à long terme (effets aléatoires ou stochastiques) : les expositions à des doses plus ou moins élevées de rayonnements ionisants peuvent avoir des effets à long terme sous la forme de cancers et de leucémies. La probabilité d'apparition de l'effet augmente avec la dose. Le délai d'apparition après l'exposition est de plusieurs années. Une pathologie radio-induite n'a pas de signature particulière : il n'existe pas de marqueur biologique permettant de différencier, par exemple, un cancer pulmonaire du au tabac, d'un cancer pulmonaire radio-induit. Quand les tissus ne sont pas trop atteints, ces effets sont réversibles et les zones touchées peuvent guérir.

Mais, dans le cas d'une très forte irradiation, un trop grand nombre de cellules sont détruites, entraînant la destruction des tissus ou organes irradiés, ce qui peut nécessiter l'amputation d'un membre ou, en cas d'atteinte des systèmes vitaux, peut conduire au décès de la victime.

En l'absence d'effets directement mesurables, les risques liés aux faibles niveaux d'exposition sont estimés en extrapolant les données issues de l'étude des survivants irradiés lors des explosions d'Hiroshima et de Nagasaki, ou des patients soumis à une radiothérapie, pour lesquels les paramètres d'exposition (dose, débit de dose...) sont très différents.

Même s'il existe une relation entre l'exposition aux rayonnements ionisants et l'excès de cancers solides, cette relation n'a pas été démontrée pour de très faibles doses.

A l'heure actuelle, les effets sur la santé humaine d'une exposition à des doses inférieures à 100 mSv font l'objet de débats scientifiques.

### **Les effets à fortes doses de rayonnement ou à doses répétées**

L'énergie générée par les rayonnements ionisants peut entraîner des modifications de la matière vivante, au niveau cellulaire ou ces rayonnements induisent des lésions.

Deux approches sont utilisées pour étudier leurs différents effets biologiques : l'épidémiologie et l'expérimentation sur des cellules d'organismes vivants. Les effets des rayonnements ionisants sur l'organisme varient en fonction de la dose reçue et de différents facteurs : la source (activité ou intensité de fonctionnement, nature, énergie...), le mode d'exposition (temps, débit...) et la cible (tissus ou organes touchés, âge de l'individu...).

#### **Page 8/18**

L'état général d'une personne contaminée ou irradiée dépend des dommages subis au niveau des cellules.

Ainsi, comme le montre le tableau suivant (1 Gray = 1 milliSevert):

-des rougeurs apparaissent au niveau des cellules de la peau pour une dose supérieure à 1 Gy ;  
-les gonades (cellules sexuelles) subissent des modifications irréversibles chez l'homme pour une dose supérieure à 5 Gy ;

-le cristallin, qui régit la netteté de l'image vue par l'œil, est endommagé à une dose supérieure à 4 Gy.

Sans traitement, ces troubles vont conduire à des atteintes multiples des fonctions vitales.

Les cellules du sang sont atteintes pour une dose supérieure à 1 Gy alors que les voies digestives sont atteintes à partir d'une dose supérieure à 10 Gy. (1 Gy équivaut à 1 mSv)

Le Gy s'exprime en Joules/m<sup>2</sup>/s<sup>2</sup>.

#### **Limites d'exposition**

Pour la population, la limite annuelle d'exposition de 1 mSv (milliSevert) s'applique à la somme des doses reçues en dehors de la radioactivité naturelle et de la médecine.

Si l'on appliquait cette limite à ces deux causes, on ne pourrait pas subir un scanner, il faudrait renoncer à l'avion, abandonner l'alpinisme, ou ne pas habiter dans les régions granitiques de France.

Cette dose maximale admissible de 1 mSv par an, qui représente en moyenne environ 40% de l'exposition naturelle, peut sembler excessive comparée aux 0,06 mSv dus aux activités humaines une fois le médical exclu et plus encore aux 0,002 mSv de l'impact d'une centrale nucléaire. D'un autre côté, une dose de 1 mSv est considérée en radioprotection comme une dose faible, voire très faible.

Pour les personnes qui travaillent avec des radiations ionisantes, la limite réglementaire est de 20 mSv par an sur une période consécutive de 12 mois.

#### **Statistiques de foudres**

Le site internet de météorologie fournit les statistiques de foudres par commune.

[https://public.meteorage.fr/web\\_statsmap/web\\_statsmap.html](https://public.meteorage.fr/web_statsmap/web_statsmap.html)

On trouve pour chaque commune le nombre de foudroiements par km<sup>2</sup> et par an.

C'est de l'ordre de 1 à 2 nsg/km<sup>2</sup>/an pour une commune particulière. Mais lorsqu'on y trouve des parcs éoliens, ceux-ci fonctionnent comme des attracteurs et des lors ramènent sur eux les charges statiques qui auraient pu se décharger ailleurs.

#### **Page 9/18**

### Foudroiement d'une éolienne sur sa pale

Source : <https://forum.chasseurs-orages.com/viewtopic.php?t=5954>

On observe sur cette photographie, les traceurs préliminaires et le flash très lumineux de la décharge d'électricité statique sur l'éolienne dont le courant induit se répartit dans le sol suivant les lignes d'impédances les plus faibles.

D'après <https://www.planetoscope.com/climat/921-.html>,

La France reçoit en moyenne un million d'impacts de foudre par an.

Le record journalier date du 6 août 1999 avec 78.014 impacts de foudre enregistrés par Météorage. Au 2ème rang, le 28 juillet 1994 totalise 73.329 impacts, et

Au troisième rang, le 17 août 2004, avec 56 335 impacts en 24h.

Ces données sont compatibles avec quelques données fournies paramètres

<https://www.lsp-international.com/fr/lightning-and-surge-protection-for-wind-turbinesystem/#:~:>

text=%C3%89tant%20donn%C3%A9%20que%20le%20risque, environ%20tous%20les  
%20douze%20mois

*«Étant donné que le risque que la foudre frappe une éolienne augmente de façon quadratique avec sa hauteur, on peut estimer qu'une éolienne de plusieurs mégawatts est frappée par un coup de foudre direct environ tous les douze mois.»*

Ainsi, pour un parc éolien standard de 6 éoliennes (type Mondreville), le ou les villages voisins dont sceaux du Gâtinais, Château Landon, Treilles en Gâtinais, Préfontaine, Beaumont du Gatinais, Courtempierre, Corbeilles etc verront 1 à 12 coups de foudres par an et deux expositions annuelles aux rayons gamma en ajoutant les parcs voisins.

### Page 10/18 Evaluation des rayonnements gamma

Le vent modifie la direction du lobe de rayonnement gamma.

Autrement dit, un village sous le vent sera plus exposé qu'un village non situé dans l'alignement du parc avec la trace du vent. Le lobe de rayonnement a terre dans le texte de référence apparaît comme un cercle de 0,9 km de diamètre se déplaçant dans la direction des vents dominant en altitude, la ou se situe la source de l'orage.

Le rayonnement produit un champ électrique de quelques dizaines de MeV.

### Evaluation des doses individuelles

D'après Wikipédia :

*Une particule ne transmet qu'une énergie négligeable. Le tableau suivant présente les flux de particules dans l'air (exprimés en nombre de particules par centimètre carré), en fonction du type de particule et de son énergie, pour une dose dans les tissus mous de 1 mSv (Bibliothèque des sciences et techniques nucléaires - Génie atomique, fasc. C VII, PUF, 1963.).*

Energie (MeV) Electron (beta) Photon (gamma) Neutron

10<sup>-8</sup> à 10<sup>-3</sup> 9,6 × 10<sup>-7</sup>

10<sup>-2</sup> 2,6 × 10<sup>-5</sup> 1,3 × 10<sup>-8</sup> 6,5 × 10<sup>-7</sup>

10<sup>-1</sup> 1,5 × 10<sup>-6</sup> 2,5 × 10<sup>-9</sup> 2,0 × 10<sup>-8</sup>

1 3,1 × 10<sup>-6</sup> 2,0 × 10<sup>-8</sup> 2,8 × 10<sup>-6</sup>

10 3,0 × 10<sup>-6</sup> 4,0 × 10<sup>-7</sup> 2,5 × 10<sup>-6</sup>

*Il faut ainsi une très grande activité (exprimée en becquerels, notés Bq) pour créer un risque réel pour la santé, tant que l'exposition se limite aux rayonnements à distance, sans contact avec la matière radioactive.*

*Par ailleurs, la dose délivrée par un radioélément peut être beaucoup plus élevée s'il est métabolisé et reste fixé dans un ou plusieurs organes (irradiation interne). C'est pourquoi le risque principal lié aux retombées de Tchernobyl pour les populations françaises est potentiellement le cancer de la thyroïde (irradiation interne de la thyroïde par de l'iode radioactif ingéré en buvant du lait).*

### Exposition au lobe gamma

Ainsi, a un champ gamma de photons de 10 MeV, correspond à 4\*10<sup>(-7)</sup> particules par cm<sup>2</sup> et par seconde pour 1 mSv.

### Page 11/18

En prenant une surface de corps exposé de 1 m<sup>2</sup> (corps allongé) soit 10 000 cm<sup>2</sup>, nous obtenons dose de 10<sup>(-3)</sup> mSv/s.

Pour deux expositions de 10 minutes par an, soit 1200 secondes nous obtenons une dose annuelle de 1,2 mSv.

### Exposition au flash gamma

Il s'agit d'un flux de 10<sup>(+5)</sup> photons/cm<sup>2</sup> en tout mesures sur photomultiplicateurs (voir plus haut l'article sur l'observation du flash).

1 mSv correspondant à  $4 \cdot 10^{-7}$  photons/cm<sup>2</sup>, le flash vaut  $4 \cdot 10^{-2}$  mSv pour 1 cm<sup>2</sup>.  
Pour un corps allongé (5 000 cm<sup>2</sup>), nous obtenons 200 mSv par flash et pour une personne debout (600 cm<sup>2</sup>) 24 mSv.

**Comment s'en protéger ?** Le blindage doit être très épais. Par exemple, pour réduire de seulement 30 % ce rayonnement, il est nécessaire d'être derrière 6 cm de plomb, 30 cm de béton ou 54 cm de terre. Ainsi, l'abri d'une simple maison atténue raisonnablement les effets à condition de ne pas avoir d'ouvertures trop importantes et de disposer de murs plus épais que des parpaings.

**Autrement dit, ce n'est pas le cas de l'immobilier moderne.**

## EFFETS SANITAIRES DES FLASH DE RAYONNEMENT GAMMA

Généralités sur l'exposition aux différents rayonnements:

[https://www.irsn.fr/FR/Actualites\\_presse/Communiques\\_et\\_dossiers\\_de\\_presse/Documents/IRSN\\_Rapport%20EXPOP\\_def.pdf](https://www.irsn.fr/FR/Actualites_presse/Communiques_et_dossiers_de_presse/Documents/IRSN_Rapport%20EXPOP_def.pdf)

Les rayonnements gamma sont ionisants, c'est à dire qu'ils modifient certains atomes des matières qu'ils traversent ou qui les absorbent, en particuliers ceux des tissus biologiques.

Ressources :

[https://www.dgdr.cnrs.fr/sst/cnps/guides/doc/radioprotection/Chapitre2\\_RI\\_Notions\\_fondamentales.pdf](https://www.dgdr.cnrs.fr/sst/cnps/guides/doc/radioprotection/Chapitre2_RI_Notions_fondamentales.pdf)

[https://www.irsn.fr/FR/Actualites\\_presse/Communiques\\_et\\_dossiers\\_de\\_presse/Documents/IRSN\\_Rapport%20EXPOP\\_def.pdf](https://www.irsn.fr/FR/Actualites_presse/Communiques_et_dossiers_de_presse/Documents/IRSN_Rapport%20EXPOP_def.pdf)

Rapport%20EXPOP\_def.pdf

Au-delà de certains seuils, les rayonnements peuvent altérer le fonctionnement des tissus et/ou des organes et produire des effets aigus tels que rougeurs de la peau, perte de cheveux, brûlures radiologiques ou syndrome d'irradiation aigu. Ces effets deviennent plus sévères lorsque la dose et le débit de dose augmentent.

Par exemple, la dose seuil pour l'apparition d'un syndrome d'irradiation aigu est d'environ 1 Sv (1000 mSv).

Si la dose est faible et/ou diffusée sur une longue période (bas débit de dose), le risque est considérablement plus faible car la probabilité de réparation des lésions est plus grande. Mais il existe toujours un risque d'effets à long terme comme le cancer, qui peut apparaître des années voire des dizaines d'années plus tard.

### Page 12/18

Les effets de ce type ne se produisent pas toujours, mais leur probabilité est proportionnelle à la dose. Le risque est plus grand pour les enfants et les adolescents, car ils sont notablement plus sensibles à une exposition aux rayonnements que les adultes.

Les études épidémiologiques menées sur des populations irradiées ( survivants d'un bombardement atomique ou patients traités par radiothérapie, par exemple) ont montré une augmentation significative du risque de cancer pour les doses supérieures à 100 mSv.

Plus récemment, des études épidémiologiques chez des sujets exposés dans le cadre médical pendant leur enfance (tomodensitométrie pédiatrique) ont semblé indiquer que le risque de cancer pouvait augmenter même à des doses plus faibles (entre 50 et 100 mSv).

Une exposition prénatale aux rayonnements ionisants peut induire des lésions du cerveau chez le fœtus lorsque celui-ci reçoit une dose aiguë supérieure à 100 mSv entre 8 et 15 semaines de gestation ou supérieure à 200 mSv entre 16 et 25 semaines de gestation.

Avant la 8<sup>e</sup> semaine et après la 25<sup>e</sup> semaine de grossesse, les études chez l'homme n'ont pas fait apparaître de risque radiologique pour le développement cérébral du fœtus. Les études épidémiologiques indiquent que le risque de cancer après une exposition fœtale aux rayonnements est similaire à celui résultant d'une exposition pendant la petite enfance.

Caractéristiques des effets cancérogènes ou mutagènes :

- observables ou prépondérants aux faibles doses (à fortes doses, ils sont masqués par les effets non aléatoires).
- irréversibles.
- pour des raisons de sécurité, et en l'absence de certitude scientifique, il est admis qu'il n'existe pas de dose seuil en dessous de laquelle ils ne se manifesteraient pas.
- dans une population exposée, ils apparaissent au hasard (tous les individus ne sont pas obligatoirement touchés),
- leur probabilité d'apparition dans une population croît avec la dose.
- leur gravité est indépendante du niveau d'exposition.
- leur temps d'apparition est long (quelques années à quelques dizaines d'années).

Les expositions aux flashes gamma orageuses au voisinage des parcs éoliens apparaissent très au-dessus des expositions naturelles en France:

-cosmiques : 0,3 mSv/an

-telluriques : 0,4 mSv/an

-radon (socles granitiques) : 22 Bq/m3 (Paris) à 264 Bq/m3 (Lozère)

#### **Interaction du rayonnement gamma avec les tissus biologiques**

L'interaction des rayonnements gamma et des tissus biologiques se fait par pénétration.

Comme le montre le graphique ci-dessous, la profondeur pour laquelle la dose relative en mSv se trouve à 1 cm. C'est la crête de Tavernier. A 50 % de dose la profondeur est de 12 cm. Autrement dit, l'attaque des tissus biologiques se fait en surface. Mais pour quelqu'un debout qui bouge, l'attaque se produit sur toute la surface du corps.

Page 13/18

Ils interagissent de trois manières avec la matière.

a) L'effet photoélectrique

Le photon disparaît et communique à l'électron heurté toute son énergie, diminuée de l'énergie de liaison de la couche électronique concernée.

b) L'effet Compton

Le photon ne disparaît pas après le choc, mais son énergie et sa direction sont modifiées. L'électron dit « Compton » emporte un certain quantum d'énergie. Il peut arriver que le photon retourne en arrière à 180° (phénomène de rétrodiffusion).

#### **R Demat 14:**

**Sujet :** [NET] projet éolien des ormeaux

**Date :** Feb 2023 12:15:52 +0100 (CET)

**De :** mairie:treilles (par Internet) <[mairiedetreilles@wanadoo.fr](mailto:mairiedetreilles@wanadoo.fr)>

**Répondre :** mairie detreilles <[mairiedetreilles@wanadoo.fr](mailto:mairiedetreilles@wanadoo.fr)>

**Pour :** [eliciofrance@loiret.gouv.fr](mailto:eliciofrance@loiret.gouv.fr)

Bien que la commune de TREILLES-EN-GATINAIS n'ait pas été interrogée dans l'enquête publique concernant le projet de parc éolien France Elicio sur la commune de SCEAUX DU GATINAIS, nous tenons cependant à vous informer de notre position sur ce projet qui impactera visuellement de façon majeure la commune.

En effet, après étude des différents plans et perspectives, nous avons constaté que malgré l'optimisme des angles de vue présentés, il s'avère que l'impact visuel sera important pour l'ensemble de la commune et plus particulièrement par rapport à l'église classée à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques!!!

La globalisation des différents projets éoliens existants et à venir (cf pièces jointes) donne un ensemble d'éoliennes encerclant la commune de TREILLES.

Ses habitants ne peuvent pas subir cette pollution visuelle qui engendrera à la fois un mal être dans leur vie quotidienne et une dépréciation de leurs biens immobiliers sans protester!!!

La commune de TREILLES en GATINAIS n'est pas systématiquement opposée aux énergies renouvelables mais préfère privilégier celles qui sont plus tolérables visuellement (champs panneaux photovoltaïques sur délaissés autoroutiers présents sur la commune) et entraînent moins de nuisances et ont une acceptabilité plus évidente ;

Nous espérons que notre analyse conduira à une vue plus élargie du projet afin d'éviter pour un avenir, hélas proche, un enfermement à 360° des Treillois !

Françoise WOEHRLE

La Maire de la commune de Treilles

02.38.87.82.85

[mairiedetreilles@wanadoo.fr](mailto:mairiedetreilles@wanadoo.fr)



## AMENDEMENT

*présenté par*

Mme GARNIER

au nom de la commission de la culture

|        |             |
|--------|-------------|
| C      | Défavorable |
| G      | Défavorable |
| Adopté |             |

### ARTICLE ADDITIONNEL APRÈS ARTICLE 1ER B

Après l'article 1er B

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

La sous-section 2 de la section 6 du chapitre unique du titre VIII du livre I<sup>er</sup> du code de l'environnement est complétée par un article L. 181-28-... ainsi rédigé :

« Art. L. 181-28-.... – Les installations terrestres de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent soumises à évaluation environnementale en application du II de l'article L. 122-1 du présent code ne peuvent être implantées que sur avis conforme de l'architecte des Bâtiments de France, dans les conditions prévues à l'article L. 632-2 du code du patrimoine lorsque :

« 1° Elles sont visibles depuis un immeuble protégé au titre des monuments historiques en application des articles L. 621-1 et L. 621-25 du même code ou visibles en même temps que lui et situées dans un périmètre de dix kilomètres autour de ce monument ;

« 2° Elles sont visibles depuis un site patrimonial remarquable mentionné à l'article L. 631-1 dudit code ou visibles en même temps que lui et situées dans un périmètre de 10 kilomètres autour de ce site. »

### Objet

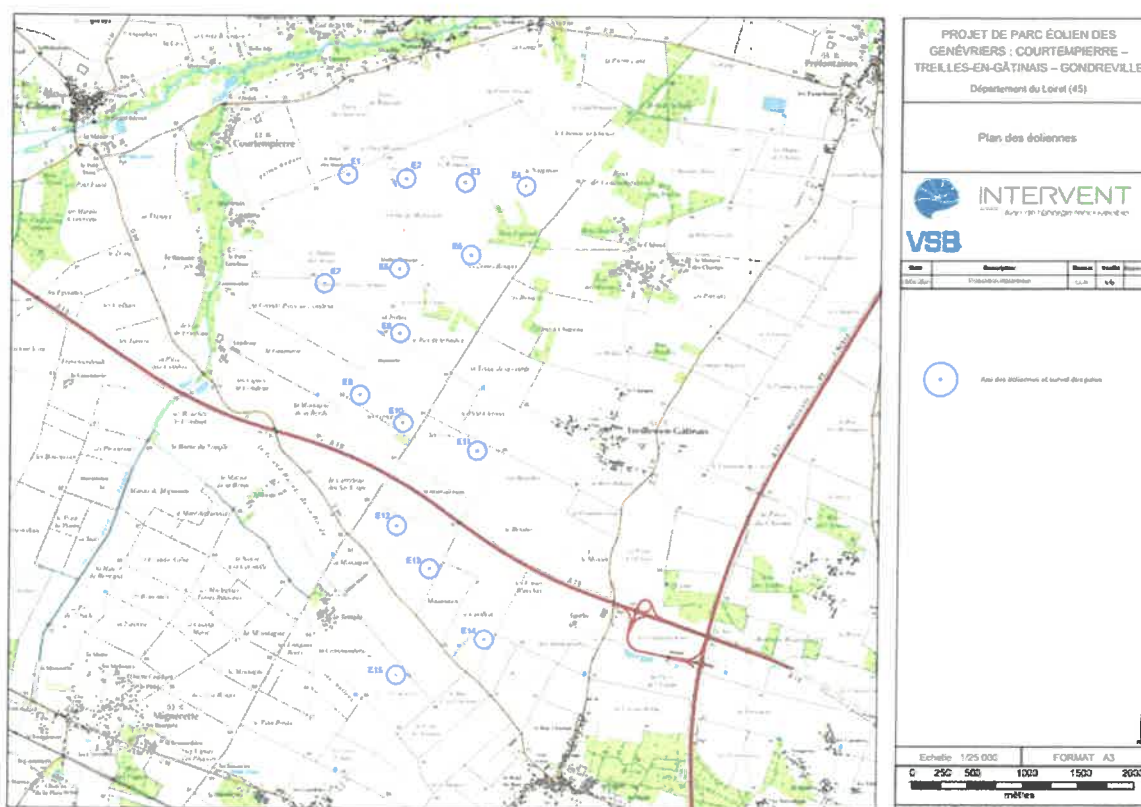
Cet amendement vise à garantir une meilleure prise en compte des problématiques patrimoniales dans le développement des principaux projets éoliens terrestres.

Il prévoit d'étendre l'avis conforme de l'architecte des bâtiments de France (ABF) aux projets de parcs éoliens terrestres de grande dimension entrant dans le champ de visibilité, soit d'un monument historique (1°), soit d'un site patrimonial remarquable (2°), et situés dans un périmètre de 10 kilomètres autour de celui-ci.

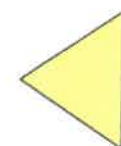
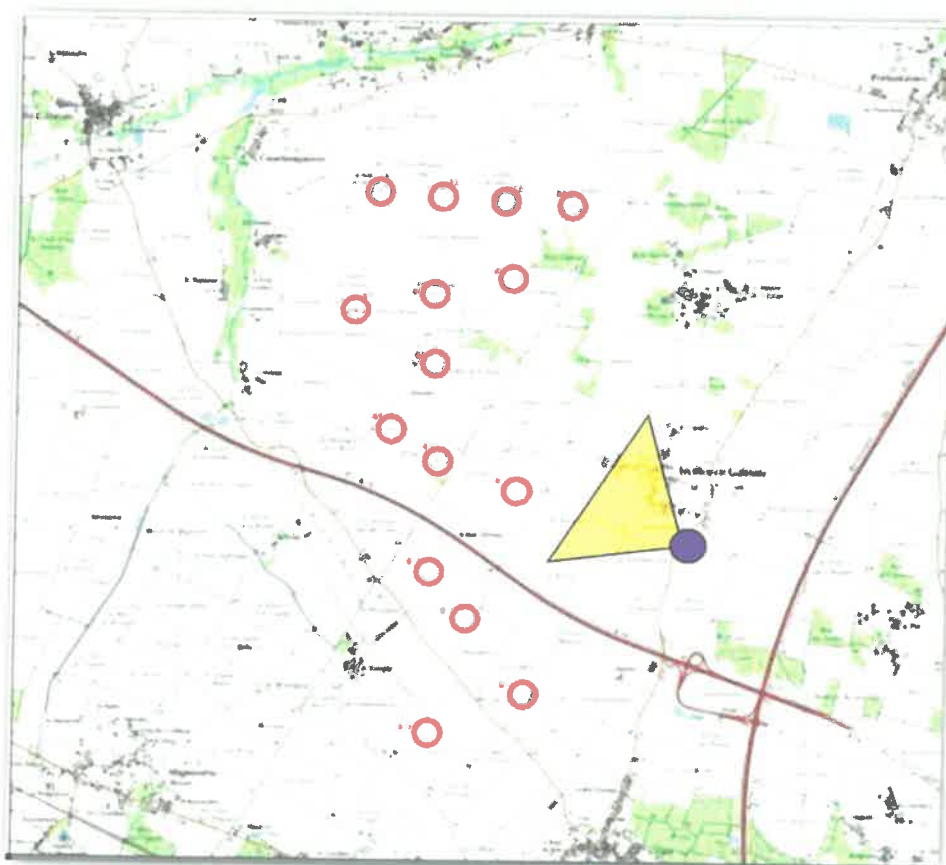
Auditionnée par la commission des affaires économiques le 18 février 2020 sur la programmation pluriannuelle de l'énergie, la Première ministre, Élisabeth Borne, alors ministre de la transition écologique et solidaire, reconnaissait elle-même « le développement anarchique de l'éolien » terrestre et s'étonnait qu'on ait pu autoriser l'implantation de parcs éoliens en covisibilité avec des monuments historiques.

Au-delà d'assurer un meilleur contrôle des projets éoliens terrestres sur le plan patrimonial, les dispositions prévues par le présent amendement pourraient inciter les porteurs de projets à soigner davantage leurs études d'impact. Elles pourraient également permettre d'impliquer l'ABF dans l'examen des projets de repowering d'installations situées à proximité d'espaces protégés au titre du code du patrimoine.

**NB :** La rectification consiste en un changement de place (d'un article additionnel après l'article 1er D vers un article additionnel après l'article 1er B).



### Treilles : le bourg et son église



Angle de vue



Eoliennes



Lieu de prise  
de vue



Photo Google Earth Pro modifiée

## Retour sur la 1<sup>ère</sup> permanence d'information

Le 15 mars 2022, la première permanence d'information du public s'est tenue entre 14h et 20h en salle polyvalente de Nargis. Cette large plage horaire a permis d'accueillir une soixantaine de personnes.

L'événement a été mis en place en phase amont des études et avant l'installation du mât de mesure. De multiples panneaux d'informations ont été mis en place évoquant :

- Les objectifs nationaux en matière d'énergies renouvelables et éolienne ;
- La localisation de la zone d'implantation potentielle des éoliennes et les servitudes permettant son identification ;
- Les caractéristiques estimées du projet en phase amont ;
- Le calendrier provisoire de développement du projet éolien ;
- Le principe des études réglementaires à mener (écologique, paysagère, acoustique) ;
- Le principe du mât de mesure de vent ;
- Les modalités de démantèlement, remise en état et recyclage des parcs éoliens en fin de vie.

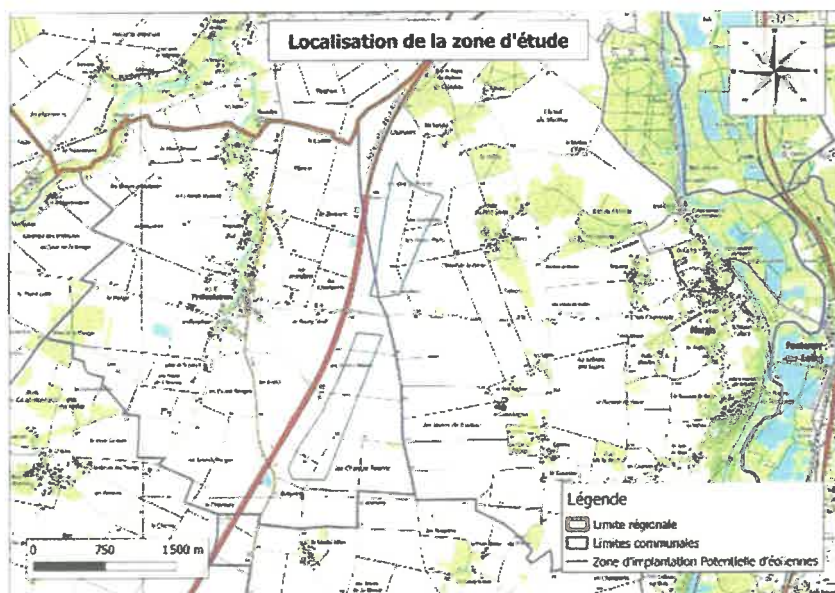
Une information transparente a ainsi pu être transmise au public sur le développement du projet éolien des Fossés blancs. Une équipe de deux personnes, mobilisée par Elicio et TotalEnergies, a également pu répondre aux nombreuses questions et prendre part aux discussions.

### Mise en place du site internet :

<https://www.projeteolien-lesfossesblancs.fr>



## Rappel de la zone d'étude



ELICIO FRANCE SAS  
Capital social: 16 180 000 €  
30 Boulevard Richard Lenoir - 75 011 Paris  
Tél: +33 (0)1 42 78 50 57  
Information@elicio-france.fr  
www.elicio-france.fr



TotalEnergies  
163 Rue des Sables de Sully - 45170 SARAN  
Tél: +33 (0)2 22 09 30  
contact.renewables@totalenergies.com  
renewables.totalenergies.fr

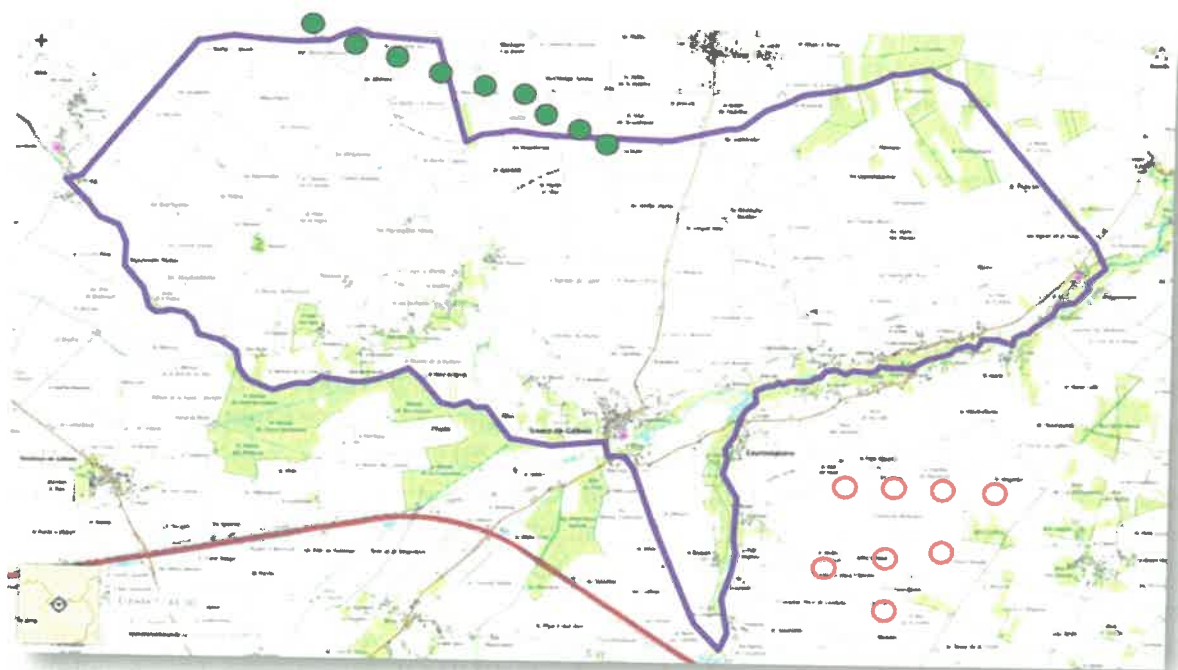


## Commune de Sceaux du Gâtinais : la Rivière

Superficie : 31,72 km<sup>2</sup>

Population en 2020 : 626 habitants

- Nombre de résidences à moins de 1500m : 40



— Limite communale

○ Eoliennes du projet

● Eoliennes existantes

## **II) Questions de la commission d'enquête publique :**

1) Dans le document « volet paysager » de l'Étude d'impact, en page 336, pour quelles raisons le hameau de Paucour n'est pas inclus dans la liste de hameaux identifiés pour bénéficier des mesures ERC ?

2) Pour quelles raisons le choix de la procédure de concertation préalable auprès des populations concernées n'a-t-il pas été fait ?

3) Pour quelles raisons il n'y a pas, dans le dossier des photomontages, des prises de vues à partir des hameaux riverains du Fusain (Le Bout d'En Haut, La Grande Cour, La Renardière, Le Colombier, Morveau, La Maison Blanche, Gué de la Ville, La Marchandière et La Rivière) ?

4) Une des 3 variantes de raccordement électrique à partir des 2 postes de livraison positionne le poste source en Seine-et-Marne, donnant une dimension interrégionale au projet. Pouvez-vous nous confirmer qu'un poste source en Seine-et-Marne est toujours envisagé ?

5) La DREAL Centre-Val de Loire, lors de la réunion préparatoire avec la société ELICIO, avait sensibilisé le demandeur sur l'intérêt archéologique du site d'Aquae Segetae, avec la création prochaine d'un musée (cf compte rendu du pôle éolien p. 560&561 de l'étude d'impact 6) annexe 1). L'étude d'impact sur l'environnement mentionne l'avis de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) du 8 avril 2019. Cet avis, non joint au dossier, demande la protection des zones à forts enjeux culturels et notamment de « proscrire les covisibilités d'éoliennes depuis un site classé ou un site inscrit », ainsi que « proscrire les covisibilités avérées avec les monuments historiques emblématiques et les parcs et jardins remarquables ».

La commission demande à société ELICIO la transmission de cet avis. Elle souhaite également connaître la réponse de la société à la demande de l'UDAP de proscrire les covisibilités d'éoliennes depuis le site classé d'Aquae Segetae.

7) L'avis de la MRAe Centre-Val de Loire a calculé un facteur de charge d'environ 19,6 % pour ce projet et indiqué que « ce chiffre apparaît inférieur au facteur de charge généralement constaté en région qui est de l'ordre de 23 % ». La société ELICIO peut-elle donner un éclairage à la commission, ce point n'ayant pas été abordé dans la réponse à l'avis de la MRAe.

8) Le représentant de la société AKUO Energy, qui gère le parc éolien Energie du Gâtinais, expose dans son observation R Demat1 les effets négatifs du projet : perte de production, turbulences, fatigue accrue et risque de casse de machines. Elle indique que le projet ne respecte pas les bonnes pratiques de la profession, soit une distance inter-éolienne de 6 fois le diamètre du rotor (1.080 m) qui n'est pas respectée pour 2 machines. La commission demande à la société ELICIO de faire connaître sa position sur les arguments présentés par la société AKUO Energy.

9) Parmi les observations recueillies, la commission a noté de nombreuses inquiétudes des habitants au voisinage du projet sur la dégradation de la valeur de leurs biens immobiliers. Le résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement ne mentionne pourtant aucune incidence de ce type dans l'évaluation des effets cumulés sur le milieu humain p.75, alors que l'étude d'impact p.204 présente la sensibilité d'un projet éolien sur l'urbanisation comme « majeure ».

La société ELICIO est invitée à indiquer pourquoi cette question ne fait pas l'objet d'examen particulier dans l'étude d'impact, ainsi qu'à produire des éléments de réponse aux observations émises lors de l'enquête sur ce sujet.

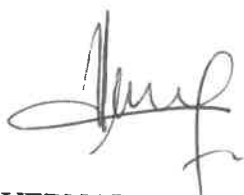
A Orléans, le 17 février 2023

**Le Président de la commission d'enquête**



Michel LAFFAILLE

**Le Commissaire enquêteur**



Michel VERNAY

**Le Commissaire enquêteur**



Luc GRANIER

